

## NOTICE ANNUELLE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

30 mars 2022

# AVEC VOUS

# Table des matières

<b>Table des matières</b>	<b>1</b>	<b>Administrateurs et haute direction</b>	<b>32</b>
<b>Présentation de l'information</b>	<b>2</b>		
Renseignements généraux	2	Nom, poste et titres détenus	32
Documents intégrés par renvoi	2	Information complémentaire sur les administrateurs et les dirigeants	32
Renseignements financiers non conformes aux IFRS	2	Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions	36
Énoncés prospectifs	9	Comité d'audit	37
<b>Structure organisationnelle</b>	<b>11</b>	Comité des ressources humaines et de rémunération	40
Nom, adresse et constitution	11	Conseillers en rémunération	40
Liens intersociétés	11	Rémunération des administrateurs	41
<b>Évolution générale des activités</b>	<b>12</b>	Analyse de la rémunération	45
Historique des trois derniers exercices	12	Composantes de la rémunération	48
<b>Description des activités</b>	<b>15</b>	Actionnariat des dirigeants	58
Description générale	15	Détails de la rémunération individuelle	60
Compétences et connaissances spécialisées	15	Attributions en cours à la fin du dernier exercice financier	67
Tendances	15	Attributions aux termes du régime incitatif – valeur acquise ou gagnée pendant l'exercice	69
Réglementation gouvernementale	17	Paiement des attributions d'UAR de 2019	69
Propriété intellectuelle et développement de produits	18	Options levées	71
Activités de nature cyclique	18	Prestations en vertu des régimes de retraite	71
Main-d'œuvre	18	Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle	72
Engagement en matière de développement durable	18	Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés	75
Facteurs de risque	20	Procédures judiciaires et mesures réglementaires	75
Réorganisations	20	Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	75
<b>Structure du capital</b>	<b>21</b>	Intérêts des experts	75
Description générale	21	Renseignements complémentaires	75
Contraintes	24	ANNEXE A - MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT	76
Notations et notes	25		
<b>Dividendes</b>	<b>29</b>		
Actions privilégiées	29		
Actions ordinaires	29		
<b>Marché pour la négociation des titres de iA Assurance</b>	<b>30</b>		
Cours et volume des opérations	30		

# Présentation de l'information

## Renseignements généraux

---

La dénomination sociale de la société est « Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. » (ci-après « **iA Assurance** » ou la « **Société** »).

Dans cette Notice annuelle, « **iA Groupe financier** » fait référence à iA Assurance et à sa société mère, iA Société financière inc. (« **iA Société financière** »).

Sauf indication contraire, tous les renseignements présentés dans cette Notice annuelle sont établis au 31 décembre 2021 ou pour l'exercice terminé à cette date, et sont présentés sur une base consolidée. Tous les montants indiqués dans cette Notice annuelle sont libellés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les résultats et les états financiers de la Société sont présentés conformément aux Normes internationales d'information financière (« **IFRS** ») et aux exigences comptables prescrites par les autorités réglementaires. Cette Notice annuelle a été déposée sur le site Internet de SEDAR (Système électronique de données, d'analyse et de recherche), à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com), le 30 mars 2022 sous le profil de iA Assurance.

## Documents intégrés par renvoi

---

Le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants de iA Assurance, dont certaines parties y sont intégrées par renvoi :

- le *Rapport de gestion* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 (le « **Rapport de gestion** »). Le *Rapport de gestion* a été déposé sur le site Internet de SEDAR le 17 février 2022; et
- les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020, y compris les notes complémentaires aux états financiers consolidés (les « **États financiers consolidés** »). Les *États financiers consolidés* ont été déposés sur le site Internet de SEDAR le 17 février 2022.

Ces documents ont été déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada et peuvent être consultés sur le site Internet de SEDAR à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com). Ils sont également disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse [ia.ca/relationaveclesinvestisseurs](http://ia.ca/relationaveclesinvestisseurs). Tous les éléments intégrés par renvoi dans cette Notice annuelle font référence à des parties des documents déposés sur SEDAR aux dates indiquées ci-dessus. Tous autres renvois sont fournis à titre informatif uniquement.

## Renseignements financiers non conformes aux IFRS

---

iA Société financière et iA Assurance publient leurs résultats et leurs états financiers conformément aux IFRS. Toutefois, elles publient également certaines mesures ou certains ratios financiers qui ne sont pas conformes aux IFRS (« **non conformes aux IFRS** »). Une mesure financière est considérée comme non conforme aux IFRS aux fins de la législation canadienne sur les valeurs mobilières lorsqu'elle est présentée autrement que selon les principes comptables généralement reconnus (« **PCGR** ») utilisés pour les états financiers audités de la Société. Cette dernière emploie des mesures non conformes aux IFRS lorsqu'elle évalue ses résultats et mesure sa performance. La Société est d'avis que les mesures non conformes aux IFRS fournissent des renseignements additionnels pour mieux comprendre ses résultats financiers et effectuer une meilleure analyse de son potentiel de croissance et de bénéfice, et qu'elles facilitent la comparaison des résultats trimestriels et annuels de ses activités courantes. Comme les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de définitions ou de significations normalisées, il est possible qu'elles diffèrent des mesures financières non conformes aux IFRS utilisées par d'autres sociétés

et elles ne doivent pas être considérées comme une alternative aux mesures de performance financière déterminées conformément aux IFRS. La Société incite fortement les investisseurs à consulter l'intégralité de ses états financiers et de ses autres rapports déposés auprès d'organismes publics, et à ne pas se fier à une mesure financière unique, quelle qu'elle soit. Les mesures financières non conformes aux IFRS sont souvent accompagnées des mesures financières conformes aux IFRS et comparées avec ces dernières afin d'en établir la concordance. Pour certaines mesures financières non conformes aux IFRS, il n'existe toutefois aucune mesure directement comparable selon les IFRS.

Le **Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières** des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le « Règlement 52-112 ») établit les exigences de communication applicables, respectivement, à chacune des catégories suivantes de mesures non conformes aux IFRS utilisées par la Société :

- *Mesures financières non conformes aux IFRS*, qui représentent la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus et, en ce qui concerne leur composition, excluent un montant qui entre dans la composition de la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers de base de la Société ou comprennent un montant qui en est exclu;
- *Ratios non conformes aux IFRS*, exprimés sous forme de ratio, de fraction, de pourcentage ou de représentation similaire, dont au moins l'une des composantes est une mesure financière non conforme aux IFRS, et qui ne sont pas présentés dans les états financiers de l'entité;
- *Mesures financières supplémentaires*, communiquées périodiquement en vue de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus et qui ne sont pas présentés dans les états financiers de la Société;
- *Mesures de gestion du capital*, qui sont des mesures financières visant à permettre à une personne physique d'évaluer les objectifs, les procédures et les processus que la Société a adoptés pour gérer son capital;
- *Mesures sectorielles*, qui combinent les mesures financières pour au moins deux secteurs à présenter de la Société, et qui ne sont pas présentées dans les états financiers de celle-ci.

Les mesures financières non conformes aux IFRS, les ratios non conformes aux IFRS et les mesures financières supplémentaires utilisées par la Société sont décrits ci-après. Des renseignements supplémentaires sont fournis, de même qu'une description de la concordance avec la mesure IFRS la plus proche, le cas échéant.

### Les mesures non conformes aux IFRS publiées par la Société sont :

- Rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) :
  - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
  - *Définition* : Un ratio, exprimé sous forme de pourcentage, obtenu en divisant le revenu net consolidé disponible aux actionnaires ordinaires par la moyenne des capitaux propres attribuables à ces actionnaires pour la période;
  - *Raison d'être* : Fournit une mesure générale de l'efficacité de la Société dans l'utilisation des capitaux propres.
- Bénéfice tiré des activités de base :
  - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique;
  - *Définition* : Exclut du bénéfice (pertes) divulgué l'impact des éléments suivants, qui créent de la volatilité dans les résultats de la Société en vertu des IFRS ou qui ne sont pas représentatifs de sa performance opérationnelle sous-jacente :
    - a. les impacts des marchés qui diffèrent des meilleures estimations faites par la direction, y compris l'incidence des rendements générés par les marchés financiers et les changements dans les taux d'intérêt liés (i) aux frais de gestion perçus relativement à l'actif sous gestion ou sous administration (RFG), (ii) aux polices d'assurance vie universelle, (iii) au niveau d'actifs appariant les engagements à long terme, et (iv) au programme de gestion dynamique des risques rattachés aux garanties des fonds distincts;
    - b. les changements d'hypothèses et les mesures prises par la direction;
    - c. les gains et pertes sur des acquisitions ou sur des dispositions d'entreprises, y compris les frais d'acquisition, d'intégration et de restructuration;
    - d. l'amortissement d'immobilisations incorporelles à durée de vie limitée et liées à des acquisitions;

- e. la charge de retraite non liée aux activités de base, qui représente la différence entre le rendement des actifs (revenus d'intérêts sur les actifs du régime) calculé en utilisant le rendement attendu des actifs du régime et le taux d'actualisation du régime de retraite prescrit par les IFRS; et
  - f. des éléments particuliers que la direction juge non représentatifs de la performance de la Société, notamment (i) des provisions ou règlements de dossiers judiciaires importants, (ii) des gains et des pertes d'impôts inhabituels sur le revenu, (iii) des charges significatives pour dépréciation liées au goodwill et à des immobilisations incorporelles, et (iv) d'autres gains et pertes inhabituels particuliers;
- Remarque : Cette définition du bénéfice tiré des activités de base est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les résultats tirés des activités de base pour les périodes qui précèdent le 1<sup>er</sup> janvier 2021 qui sont présentés aux fins de comparaison ont aussi été calculés à partir de cette définition;
  - Les changements apportés à la définition du bénéfice tiré des activités de base au début de l'année 2021 sont cohérents avec l'évolution continue de l'entreprise et permettent de mieux refléter et évaluer la performance sous-jacente de l'activité opérationnelle, tout en maintenant la cohérence avec le concept général de la mesure et la continuité avec la définition précédente.
  - *Raison d'être* : Utilisé pour mieux comprendre la capacité de la Société à générer des bénéfices renouvelables;
  - *Rapprochement* : Le « résultat net attribué aux actionnaires ordinaires » est la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable présentée dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure, et un rapprochement avec cette mesure est présenté dans le *Rapport de gestion 2021*, lequel est disponible sur [sedar.com](http://sedar.com).
- Bénéfice par action ordinaire (BPA) tiré des activités de base :
- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratios non conformes aux IFRS;
  - *Définition* : Obtenu en divisant le bénéfice tiré des activités de base par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dilué;
  - *Raison d'être* : Utilisé pour mieux comprendre la capacité de la Société à générer des bénéfices renouvelables, en plus de constituer un indicateur supplémentaire pour l'évaluation de la performance financière de la Société;
  - *Rapprochement* : Le « résultat par action ordinaire (BPA) » est la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable présentée dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure, et un rapprochement avec cette mesure est présenté dans le *Rapport de gestion 2021*, lequel est disponibles sur [sedar.com](http://sedar.com).
- Rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) tiré des activités de base :
- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratios non conformes aux IFRS;
  - *Définition* : Un ratio, exprimé sous forme de pourcentage, obtenu en divisant le bénéfice tiré des activités de base consolidé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour la période;
  - *Raison d'être* : Fournit une mesure générale de l'efficacité de la Société dans l'utilisation des capitaux propres, fondée sur le bénéfice tiré des activités de base, en plus de constituer un indicateur supplémentaire pour l'évaluation du rendement financier de la Société;
  - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.
- Composantes de la provenance du bénéfice, divulgué et tiré des activités de base :
- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
  - *Définition* : Présente les sources de bénéfices en conformité avec la ligne directrice émise par le Bureau du surintendant des institutions financières et établie en collaboration avec l'Institut canadien des actuaires à partir des composantes suivantes :
    - a. Le bénéfice d'exploitation, soit la somme des composantes suivantes de l'analyse de provenance du bénéfice : bénéfice anticipé sur l'en-vigueur, gains et pertes d'expérience, effet des nouvelles ventes, changements d'hypothèses et mesures prises par la direction;
    - b. Le bénéfice anticipé sur l'en-vigueur, qui représente la fraction du revenu net consolidé découlant des polices en vigueur au début de la période de déclaration qui devait être réalisée en fonction de la concrétisation des meilleures estimations;

- c. Les gains et pertes d'expérience, qui représentent l'écart entre le revenu réel et le revenu qui aurait été déclaré si toutes les hypothèses faites au début de la période de déclaration s'étaient concrétisées;
  - d. L'effet des nouvelles ventes, ou *drain*, qui représente l'effet au point de vente sur le revenu net découlant de la souscription de nouvelles polices au cours de la période. Le bénéfice anticipé réalisé dans les années suivant l'émission d'un contrat devrait couvrir la charge liée à son émission;
  - e. Les changements d'hypothèses et les mesures prises par la direction, soit l'effet sur le revenu net avant impôts résultant des changements dans les méthodes et les hypothèses actuarielles ou d'autres mesures prises par la direction. Des changements d'hypothèses peuvent survenir lorsque la Société s'assure de la suffisance de ses provisions compte tenu des contextes économiques et financiers existants, ou découler de ses propres résultats en matière notamment de mortalité, de morbidité, d'abandons et de coûts unitaires, entre autres facteurs. Les mesures prises par la direction représentent l'effet des mesures adoptées en dehors de l'exploitation normale de la Société, y compris, sans s'y limiter, de changements dans la méthodologie, de l'amélioration des modèles et des effets d'acquisitions, de fusions et de dessaisissements;
  - f. Le revenu sur le capital, qui correspond au revenu tiré des placements dans lesquels le capital de la Société est investi, moins toutes les dépenses engagées pour générer ce revenu. La Société considère aussi dans le revenu sur le capital les frais de financement provenant des débentures, l'amortissement des actifs intangibles en lien avec des acquisitions et les résultats de la filiale iA Auto et habitation (iAAH);
  - g. Les impôts sur le revenu, qui représentent la valeur des montants payables en vertu des lois fiscales et qui comprennent notamment les impôts sur le revenu exigibles et différés. L'impôt sur le revenu de placements des assureurs sur la vie et les taxes sur les primes ne sont pas compris dans ces montants. Ces impôts sont considérés comme une dépense aux fins de calcul du bénéfice d'exploitation;
- *Raison d'être* : Fournissent des indicateurs supplémentaires pour évaluer la performance financière de la Société et un outil supplémentaire pour aider les investisseurs à mieux comprendre d'où provient la création de valeur pour les actionnaires.
  - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable pour les composantes de la provenance du bénéfice dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.
- Mesure des prêts automobiles – Prêts émis :
- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
  - *Définition* : Nouveaux prêts automobiles consentis au cours d'une période;
  - *Raison d'être* : Utilisée pour évaluer la capacité de la Société à générer de nouvelles ventes dans le secteur des prêts automobiles;
  - *Rapprochement* : Il s'agit d'un élément de la mesure conforme aux IFRS « activités opérationnelles ayant un effet sur la trésorerie : achats liés aux placements » présentée dans les états financiers de la Société.
- Mesure des prêts automobiles – Sommes à recevoir :
- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique;
  - *Définition* : Comprend les prêts automobiles, les intérêts courus et les frais;
  - *Raison d'être* : Utilisée pour évaluer les montants totaux à recevoir par la Société dans le secteur des prêts automobiles;
  - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.
- Mesure des prêts automobiles – Taux de perte sur prêts autos moyen :
- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratios non conformes aux IFRS;
  - *Définition* : Représente les pertes sur prêts totales divisées par la moyenne des sommes à recevoir pour la même période;
  - *Raison d'être* : Utilisée pour évaluer le rendement moyen de la Société en matière de crédit dans le secteur des prêts automobiles;
  - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.

- Ratio de distribution du dividende :
  - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
  - *Définition* : Le pourcentage du revenu net attribué aux actionnaires ordinaires – sur la base du bénéfice divulgué – qui leur est distribué sous la forme de dividendes durant la période;
  - *Raison d’être* : Indique le pourcentage des revenus divulgués de la Société que les actionnaires ont reçu sous la forme de dividendes;
  - *Rapprochement* : Le ratio de distribution du dividende est le ratio du dividende versé par action ordinaire au cours de la période (une mesure conforme aux IFRS) divisé par le bénéfice divulgué par action ordinaire au cours de cette même période.
- Ratio de distribution du dividende, activités de base
  - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratios non conformes aux IFRS;
  - *Définition* : Le pourcentage du revenu net attribué aux actionnaires ordinaires – sur la base du bénéfice tiré des activités de base – qui leur est distribué sous la forme de dividendes durant la période;
  - *Raison d’être* : Indique le pourcentage des revenus tirés des activités de base de la Société que les actionnaires ont reçu sous la forme de dividendes;
  - *Rapprochement* : Le ratio de distribution du dividende, activités de base est le ratio du dividende versé par action ordinaire au cours de la période (une mesure conforme aux IFRS) divisé par le bénéfice tiré des activités de base par action ordinaire au cours de cette même période.
- Génération organique de capital :
  - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
  - *Définition* : Capital excédentaire généré dans le cours normal des activités, une fois exclue l’incidence de l’environnement macroéconomique, le capital excédentaire correspondant au capital dépassant le ratio cible, calculé conformément à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes (ESCAP)* révisée en janvier 2021 par l’Autorité des marchés financiers (« **AMF** »);
  - *Raison d’être* : Fournit une mesure de la capacité de la Société à générer du capital excédentaire dans le cours normal de ses activités.
- Capacité de déploiement de capital :
  - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
  - *Définition* : Capital que la Société peut déployer pour une transaction, compte tenu de toutes les limites et contraintes de la ligne directrice réglementaire sur le capital et des cibles de la Société, les paramètres de la transaction étant présumés représenter le pire scénario;
  - *Raison d’être* : Fournit une mesure de la capacité de la Société à déployer du capital pour des transactions.
- Ratio de distribution total (12 derniers mois) :
  - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
  - *Définition* : La somme des dividendes versés par action ordinaire et des actions ordinaires rachetées (rachats) au cours des douze derniers mois, divisée par le revenu net disponible aux actionnaires ordinaires au cours des douze derniers mois;
  - *Raison d’être* : Indique le pourcentage des revenus divulgués de la Société qu’ont reçu les actionnaires sous la forme de dividendes, sur une période de douze mois.
- Mesures de la sensibilité :
  - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
  - *Définition* : L’effet des variations macroéconomiques, comme les variations des taux d’intérêt et des marchés boursiers, sur d’autres mesures employées par la Société, comme le revenu net ou le ratio de solvabilité;
  - *Raison d’être* : Utilisées pour évaluer l’exposition au risque de variations macroéconomiques de la Société.
- Mesure du levier financier – Débentures/capital :
  - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
  - *Définition* : Calculée en divisant les débentures totales par la somme des débentures totales et des capitaux propres des actionnaires;
  - *Raison d’être* : Fournit une mesure du levier financier de la Société.

- Mesure de levier financier – Débentures + actions privilégiées émises par une filiale/capital :
  - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
  - *Définition* : Calculée en divisant les débentures totales et les actions privilégiées émises par une filiale par la somme des débentures totales et des capitaux propres des actionnaires;
  - *Raison d'être* : Fournit une mesure du levier financier de la Société.
- Mesure de levier financier – Ratio de couverture :
  - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratios non conformes aux IFRS;
  - *Définition* : Calculée en divisant le bénéfice des douze derniers mois (avant intérêts et impôts) par la somme des intérêts, des actions privilégiées émises par une filiale et des dividendes sur actions privilégiées ainsi que des primes versées au rachat d'actions privilégiées émises par une filiale (le cas échéant);
  - *Raison d'être* : Fournit une mesure de la capacité de la Société à répondre aux besoins de liquidités associés à ses obligations lorsque ces dernières arrivent à échéance;
  - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.
- Capitalisation :
  - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
  - *Définition* : La somme des capitaux propres, des débentures ainsi que des comptes des contrats avec participation de la Société;
  - *Raison d'être* : Fournit un indicateur supplémentaire pour évaluer la performance financière de la Société;
  - *Rapprochement* : Cette mesure est la somme de plusieurs mesures conformes aux IFRS.
- Ratio de solvabilité :
  - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Conformément à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes (ESCAP)* révisée en janvier 2021 par l'AMF, cette mesure financière est exemptée de certaines exigences du Règlement 52-112;
  - *Définition* : Calculé en divisant la somme des capitaux disponibles, l'attribution de l'avoir et les dépôts admissibles par le coussin de solvabilité global;
  - *Raison d'être* : Fournit une mesure de la solvabilité de la Société et permet aux autorités réglementaires de déterminer si une compagnie d'assurance dispose de capitaux suffisants par rapport au minimum établi par l'organisme de réglementation de la Société.
- Actif sous administration (ASA) :
  - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
  - *Définition* : Tous les actifs par rapport auxquels la Société n'agit qu'à titre d'intermédiaire entre un client et un gestionnaire de fonds externe;
  - *Raison d'être* : Utilisé pour évaluer la capacité de la Société à générer des honoraires, en particulier en ce qui touche les fonds de placement et les fonds sous administration;
  - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.
- Actif sous gestion (ASG) :
  - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique;
  - *Définition* : Tous les actifs par rapport auxquels la Société établit un contrat avec un client et prend des décisions d'investissement pour les sommes déposées dans le cadre de ce contrat;
  - *Raison d'être* : Utilisé pour évaluer la capacité de la Société à générer des honoraires, en particulier en ce qui touche les fonds de placement et les fonds sous administration;
  - *Rapprochement* : L'« actif total du fonds général » et l'« actif net des fonds distincts » présentés dans les états financiers de la Société sont des mesures conformes aux IFRS et des composantes du calcul de l'ASG. Un rapprochement est effectué dans le *Rapport de gestion 2021*, lequel est disponible sur [sedar.com](http://sedar.com).
- Dépôts des fonds communs de la Gestion de patrimoine individuel, dépôts de l'Épargne et retraite collectives, équivalents de primes des Services aux concessionnaires des Affaires américaines et régimes d'avantages sociaux non

assurés (RASNA), contrats d'investissement et équivalents de primes et dépôts des Régimes d'employés de l'Assurance collective :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
- *Définitions* :
  - a. On désigne par *dépôts* les montants reçus de clients aux termes d'un contrat d'investissement. Les dépôts ne figurent pas dans les états des résultats de la Société;
  - b. Les *équivalents de primes* sont des montants liés à des contrats de services ou des services dans le cadre desquels la Société est essentiellement administratrice, mais pourrait devenir assureuse si un événement précis venait à se produire. Ces montants ne sont pas inclus dans les « primes nettes »;
- *Raison d'être* : Les primes, les équivalents de primes et les dépôts sont l'une des nombreuses mesures utilisées pour évaluer la capacité de la Société à générer un revenu à partir des nouvelles affaires souscrites et des contrats en vigueur.

— Primes minimales et excédentaires liées aux ventes de l'Assurance individuelle, ventes brutes et nettes de fonds communs de placement de la Gestion de patrimoine individuel, ventes des Régimes d'employés de l'Assurance collective, ventes de l'Assurance individuelle des Affaires américaines, ventes des Marchés spéciaux de l'Assurance collective, ventes d'assurance biens et risques divers des Services aux concessionnaires de l'Assurance collective, ventes de contrats d'accumulation et de rentes assurées de l'Épargne et retraite collectives, ventes des Services aux concessionnaires des Affaires américaines et ventes en assurance de dommages :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
- *Définition* :
  - a. Les primes minimales et excédentaires liées aux ventes de l'Assurance individuelle sont définies comme les primes annualisées de première année. Les primes nettes présentées aux états financiers consolidés comprennent à la fois les entrées de fonds provenant des nouvelles affaires souscrites durant la période et celles des contrats en vigueur et sont diminuées des primes cédées en réassurance;
  - b. Les ventes brutes de fonds communs de placement de la Gestion de patrimoine individuel sont définies comme les dépôts et comprennent les ventes sur le marché primaire de fonds négociés en bourse;
  - c. Les ventes nettes de fonds communs de placement de la Gestion de patrimoine individuel correspondent aux entrées nettes de fonds et sont définies comme les ventes brutes de fonds communs de placement de la Gestion de patrimoine individuel, moins les retraits et transferts;
  - d. Les ventes des Régimes d'employés de l'Assurance collective sont définies comme les primes annualisées de première année, comprenant les équivalents de primes (régimes d'avantages sociaux non assurés);
  - e. Les ventes de l'Assurance individuelle des Affaires américaines sont définies comme les primes annualisées de première année;
  - f. Les ventes des Marchés spéciaux de l'Assurance collective sont définies comme les entrées de fonds provenant des nouvelles affaires souscrites durant la période et celles des contrats en vigueur;
  - g. Les ventes d'assurance biens et risques divers des Services aux concessionnaires de l'Assurance collective sont définies comme les primes directes souscrites (avant réassurance);
  - h. Les ventes de contrats d'accumulation et de rentes assurées de l'Épargne et retraite collectives comprennent les primes brutes (avant réassurance) et les équivalents de primes, ou dépôts;
  - i. Les ventes des Services aux concessionnaires des Affaires américaines sont définies comme les primes directes souscrites (avant réassurance) et les équivalents de primes;
  - j. Les ventes en assurance de dommages sont définies comme les primes directes souscrites;
- *Raison d'être* : Utilisées pour évaluer la capacité de la Société à générer de nouvelles ventes, en plus de constituer un outil supplémentaire pour aider les investisseurs à mieux évaluer le potentiel de croissance de la Société;
- *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.

— Ventes en assurance crédit des Services aux concessionnaires de l'Assurance collective :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique;
- *Définition* : Primes avant réassurance et annulations;
- *Raison d'être* : Utilisées pour évaluer la capacité de la Société à générer de nouvelles ventes, en plus de constituer un outil supplémentaire pour aider les investisseurs à mieux évaluer le potentiel de croissance de la Société dans la division des Services aux concessionnaires du secteur de l'Assurance collective;
- *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.

## Énoncés prospectifs

- Cette Notice annuelle peut contenir des énoncés qui font référence aux stratégies de iA Groupe financier ou des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de conditions futurs ou y font référence, ou qui comprennent des mots tels que « pourrait » et « devrait », ou des verbes comme « supposer », « s'attendre à », « prévoir », « entendre », « planifier », « croire », « estimer » et « continuer » ou leur forme future (ou leur forme négative), ou encore des mots tels que « objectif », « but », « indications » et « prévisions » ou des termes ou des expressions semblables. De tels énoncés constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, notamment, dans le présent document, les renseignements concernant les résultats d'exploitation futurs possibles ou présumés. Ils ne constituent pas des faits historiques, mais représentent uniquement les attentes, les estimations et les projections à l'égard d'événements futurs et ils pourraient changer, particulièrement en raison de la pandémie de la COVID-19 qui sévit actuellement et qui évolue ainsi que de son incidence sur l'économie mondiale et de ses répercussions incertaines sur nos activités.
- Bien que iA Groupe financier estime que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs ne devraient pas s'y fier indûment. De plus, les énoncés prospectifs étant fondés sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent différer sensiblement des résultats qui y sont exprimés explicitement ou implicitement.
  - Les facteurs et les risques importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus sont notamment : les risques d'assurance, de marché, de crédit et de liquidité, ainsi que les risques stratégiques et opérationnels tels que : la conjoncture commerciale et économique; la concurrence et le regroupement de sociétés; les changements apportés aux lois et aux règlements, y compris aux lois fiscales et les changements apportés aux lignes directrices en matière de capital et de liquidités; les risques associés à l'environnement politique et social; les risques liés aux changements climatiques, notamment la transition vers une économie en faibles émissions de carbone et la capacité de iA Groupe financier à satisfaire aux attentes des parties prenantes face aux enjeux environnementaux et sociaux; les risques liés aux données et le cyber-risque ; les risques liés aux ressources humaines; les risques liés à la stratégie de couverture; les liquidités de iA Groupe financier, notamment la disponibilité de financement pour respecter les engagements financiers en place aux dates d'échéance prévues lorsqu'il le faut; l'exactitude de l'information reçue de cocontractants et la capacité des cocontractants à respecter leurs engagements; l'occurrence de catastrophes naturelles ou imputables à l'homme, de conflits internationaux, de pandémies (comme la présente pandémie de la COVID-19) et d'actes terroristes.
  - Les hypothèses et facteurs importants utilisés dans la préparation des perspectives financières comprennent, sans s'y limiter : l'exactitude des conventions comptables et des hypothèses actuarielles et économiques les plus probables utilisées par la Société, soit le taux de mortalité, le taux de morbidité, la longévité et le comportement des titulaires de polices; une croissance continue des affaires; des changements dans l'environnement, les risques et les conditions économiques, de concurrence, d'assurance, juridiques ou réglementaires; et les récents rendements et résultats de la Société, comme il en est question dans le Rapport de gestion 2021 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.
- *Impacts potentiels de la pandémie de COVID-19* – Depuis le mois de mars 2020, la pandémie de COVID-19 a des effets importants et sans précédent sur la société et l'économie. L'incidence globale qu'aura la pandémie de COVID-19 demeure incertaine et dépendra de plusieurs facteurs, dont la progression du virus, l'émergence de nouveaux variants, la durée de la pandémie, les traitements et thérapies potentiels, la disponibilité des vaccins, l'efficacité des mesures gouvernementales déployées pour ralentir la contagion et leur incidence sur l'économie. Il n'est donc présentement pas possible d'estimer avec exactitude la totalité des effets qu'aura la pandémie de COVID-19, mais ses effets sur les affaires et les résultats financiers de iA Groupe financier pourraient être significatifs. En dépit des

impacts négatifs à court terme de la pandémie de COVID-19 sur ses résultats, iA Groupe financier demeure très solide financièrement. De plus, le protocole de continuité des affaires de iA Groupe financier continue d'être observé, de manière à assurer aux clients une qualité de service similaire ou supérieure à celle qui prévalait avant la pandémie et à permettre aux employés et aux conseillers de poursuivre toutes leurs activités, tout en étant appuyés par des processus sécuritaires.

- Des renseignements supplémentaires sur les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et sur les hypothèses ou les facteurs importants sur lesquels sont fondés les énoncés prospectifs sont présentés à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion* de l'année 2021, à la note « Gestion des risques associés aux instruments financiers » afférente aux *États financiers consolidés audités* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, et dans les autres documents que iA Groupe financier a déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui peuvent être consultés à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com).
- Les énoncés prospectifs contenus dans ce document reflètent les attentes de iA Groupe financier à la date du présent document. iA Groupe financier ne s'engage aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs ou à en publier une révision afin de tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date de la présente Notice annuelle ou afin de tenir compte de la survenance d'événements imprévus, sauf lorsque la loi l'exige.

# Structure organisationnelle

## Nom, adresse et constitution

iA Assurance, anciennement L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie, est une société d'assurance à capital-actions régie par la *Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie* (Québec) (la « **Loi privée 1999** »), telle qu'amendée par la *Loi modifiant la Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie* (Québec), (la « **Loi privée 2018** », collectivement avec la Loi privée 1999, la « **Loi privée** »), par la *Loi sur les assureurs* (Québec) (la « **Loi sur les assureurs** ») et par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) (ces deux dernières lois étant désignées collectivement la « **Loi** »).

iA Assurance résulte de la transformation de L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie de compagnie d'assurance mutuelle (la « **Compagnie mutuelle** ») en compagnie d'assurance à capital-actions. Cette transformation a été effectuée en vertu de la Loi privée 1999, qui a été sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec le 26 novembre 1999, et de l'émission, le 10 février 2000, par l'Inspecteur général des institutions financières du Québec (aujourd'hui le Registraire des entreprises du Québec), de lettres patentes confirmant le règlement de transformation de la Société.

La Compagnie mutuelle résultait elle-même de la fusion, en 1987, de L'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie, fondée en 1905, avec l'Alliance, Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie, fondée en 1892.

En 2003, la Société a modifié ses statuts pour adopter sa raison sociale actuelle – Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. – et pour modifier son capital-actions afin de créer les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série A, série YY et série ZZ. Les statuts de la Société ont par la suite été modifiés en 2006, 2008, 2009, 2010, 2012 et 2018 afin de créer les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série B, série C, série D, série E, série F, série G, série H, série I et série J. Pour une description plus détaillée de la structure du capital-actions de la Société, veuillez consulter la section « Structure du capital » à la page 21 de la présente Notice annuelle. En 2011, les statuts de la Société ont été modifiés pour permettre, entre les assemblées annuelles des actionnaires, la nomination d'administrateurs supplémentaires par le conseil d'administration. Le 30 juin 2012, la Société a fusionné avec sa filiale Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc. Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, des statuts de modification ont été déposés afin de donner effet au plan d'arrangement visant la mise en place de la nouvelle société de gestion de portefeuille, iA Société financière. Celle-ci détient toutes les actions ordinaires de iA Assurance et, sous réserve de ce qui suit, elle est la seule à pouvoir voter aux assemblées annuelles des actionnaires de iA Assurance. Finalement, le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Société a fusionné avec ses filiales L'Excellence, Compagnie d'assurance-vie et Corporation Financière L'Excellence ltée.

Comme de nombreuses autres sociétés d'assurance au Québec et au Canada, iA Assurance a émis et émet encore des polices avec participation. En vertu de la *Loi sur les assureurs*, seules les polices avec participation émises avant le 13 juin 2019 donnent à leurs titulaires le droit d'assister aux assemblées annuelles de la Société et le droit d'élire au moins un tiers des membres de son conseil d'administration, à raison d'une voix pour chaque titulaire. Les autres membres du conseil de la Société sont élus par l'unique porteur d'actions ordinaires, iA Société financière, conformément à la Loi et aux règlements de la Société.

Le siège social de iA Assurance et de sa société mère, iA Société financière, est situé au 1080, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1S 1C7.

## Liens intersociétés

iA Assurance exerce ses activités en tant que société opérante et par l'intermédiaire d'un groupe de filiales. Les informations concernant les principales filiales de iA Assurance, y compris ses filiales directes et indirectes, figurent à la note 29 « Filiales » des *États financiers consolidés* de iA Assurance à la page 73. Ces sociétés ont été constituées sous le régime canadien des sociétés par actions ou sous le régime provincial ou étatique applicable dans le territoire où est situé leur siège social. Pour plus d'information sur les activités de iA Assurance et de ses filiales, veuillez consulter le *Rapport de gestion*, dans la section « Croissance des affaires », à la page 10.

# Évolution générale des activités

## Historique des trois derniers exercices

iA Assurance et ses filiales ont poursuivi leur plan de développement au cours des trois dernières années. Les principaux axes de développement de la Société durant cette période peuvent être regroupés en trois grandes catégories : (i) les acquisitions, cessions ou fusions importantes, (ii) les initiatives en matière de gestion financière et (iii) les initiatives stratégiques.

Malgré la pandémie de la COVID-19, la Société a été en mesure de poursuivre en 2021 son plan de développement tel qu'initialement prévu, le déploiement de certaines initiatives ayant même été accéléré par la pandémie. En effet, la Société a démontré la robustesse de sa vision stratégique établie avec une perspective à long-terme, la résilience de son modèle d'affaires et la justesse de ses choix, notamment sur le plan technologique.

### Acquisitions, cessions et fusions importantes

- Le 1<sup>er</sup> octobre 2021, PPI Management Inc., une filiale de la Société, a conclu la vente de sa filiale PPI Benefits Inc. à AGA assurances collectives.
- Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, Investia Services financiers inc. et FundEx Investissements inc., des filiales de la Société, ont fusionné. La fusion a été annoncée publiquement le 5 juillet 2021.
- Le 1<sup>er</sup> juin 2020, la Société a conclu la vente de iA Conseil en placement inc. (« **iACP** ») à CWB Financial Group. iACP est composé de deux firmes de gestion privée, soit Conseillers T.E. et Leon Frazer & Associés. Fondées respectivement en 1972 et 1939, les entités étaient des composantes de la division de gestion de patrimoine de la Société.
- Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, iA Assurance a fusionné avec ses filiales L'Excellence, Compagnie d'assurance-vie et Corporation financière L'Excellence ltée. La fusion a été annoncée le 25 septembre 2019.

Pour plus de détails sur les acquisitions et les dispositions réalisées par la Société au cours des deux dernières années, veuillez consulter la note 4 « Cession d'entreprises » des *États financiers consolidés* de iA Assurance pour les années 2020 et 2021 (page 23 en 2021).

### Initiatives en matière de gestion financière

- Rachat d'instruments financiers – Le 23 février 2022, iA Assurance a procédé au rachat de toutes les débetures subordonnées à 2,64 % échéant le 23 mai 2027 en circulation. Ces débetures représentaient un capital de 250 millions de dollars.
- Le 16 mai 2019, la Société a procédé au rachat de toutes les débetures subordonnées à 2,80 % échéant le 16 mai 2024 en circulation. Ces débetures représentaient un capital de 250 millions de dollars.

### Initiatives stratégiques

- Le plan stratégique actuel de la Société repose sur quatre axes :
  - La croissance, avec l'ambition d'être une institution financière nord-américaine qui exerce des activités dans des secteurs stratégiquement importants où la Société peut être le leader dans les marchés de masse et intermédiaires.
  - L'expérience client, avec l'objectif de répondre efficacement aux attentes des clients, en partenariat avec nos distributeurs.
  - L'expérience employé, en étant un employeur de choix qui offre une carrière valorisante.
  - L'efficacité opérationnelle, en optimisant nos activités par la technologie, les processus et le développement des talents.

- La Société est d'avis que la technologie change la façon dont les produits et les services financiers sont vendus aujourd'hui. Dans cette optique, la Société continue d'adapter ses pratiques pour qu'il soit plus facile pour les clients et les distributeurs de faire affaire avec elle.
- En 2021, la Société a continué de développer de nombreuses initiatives numériques dans tous les secteurs d'activité, lesquelles visent notamment à simplifier ses processus de vente et ses produits.
- La capacité de la Société à générer une croissance de ses affaires est largement attribuable à la force et à la diversification de ses réseaux de distribution, à l'excellente performance de ses outils numériques, à la gamme étendue de produits offerts de même qu'à ses acquisitions stratégiques. De plus, la composition des activités de la Société permet de tirer parti des synergies entre les secteurs d'activité.
- La Société poursuivra la mise en œuvre de projets de développement durable et d'initiatives tels que l'ESG, un autre domaine important de développement faisant référence aux considérations environnementales, sociales et de gouvernance.

Le tableau qui suit illustre la croissance des affaires de la Société et de ses filiales au cours des trois derniers exercices financiers :

	Croissance des affaires <sup>(1)</sup>			
	2021	2020	2019	Variation (2021-2020)
en millions de dollars, sauf indication contraire				
<b>Primes nettes, équivalents de primes et dépôts</b>				
Primes nettes				
Fonds général	6 061	5 741	5 229	6%
Fonds distincts	6 891	5 312	3 715	30%
<b>Total</b>	<b>12 952</b>	<b>11 053</b>	<b>8 944</b>	<b>17%</b>
Dépôts - Fonds communs de placement	3 066	2 502	2 064	23%
Autres dépôts et équivalents de primes <sup>(2)</sup>	551	355	354	55%
<b>Total</b>	<b>16 569</b>	<b>13 910</b>	<b>11 362</b>	<b>19%</b>
<b>Actif sous gestion et sous administration</b>				
Actif sous gestion				
Fonds général	51 707	50 653	44 503	2%
Fonds distincts	39 577	32 815	27 868	21%
Fonds communs de placement	13 955	11 393	11 594	22%
Autres	2 862	3 797	15 500	(25%)
Total partiel	108 101	98 658	99 465	10%
Actif sous administration	109 687	95 830	89 246	14%
<b>Total</b>	<b>217 788</b>	<b>194 488</b>	<b>188 711</b>	<b>12%</b>
<b>Assurance individuelle (Canada)</b>				
Ventes	286	223,2	187	28%
Primes nettes	1 758	1 624,8	1 587	8%
<b>Gestion de patrimoine individuel</b>				
Ventes				
Fonds général	891	836	546	7%
Fonds distincts	4 818	3 080	2 365	56%
Fonds communs de placement	3 066	2 502	2 064	23%
<b>Total</b>	<b>8 775</b>	<b>6 418</b>	<b>4 975</b>	<b>37%</b>
<b>Ventes nettes de fonds de placement</b>				
Fonds distincts	3 307	1 764	663	87%
Fonds communs de placement	1 153	243	(408)	374%
<b>Total</b>	<b>4 460</b>	<b>2 007</b>	<b>255</b>	<b>122%</b>

	2021	2020	2019	Variation (2021-2020)
<b>en millions de dollars, sauf indication contraire</b>				
<b>Fonds sous gestion</b>				
Fonds général	2 103	2 122	1 808	(1 %)
Fonds distincts	24 722	19 240	16 392	28 %
Fonds communs de placement	13 955	11 393	11 594	22 %
Autres	-	995	4 509	(100 %)
<b>Total</b>	<b>40 780</b>	<b>33 750</b>	<b>34 303</b>	<b>21 %</b>
<b>Assurance collective</b>				
Ventes				
Régimes d'employés	135	136	49	(1 %)
Services aux concessionnaires				
Assurance crédit	244	261	329	(7 %)
Assurance biens et risques divers	248	195	253	27 %
Prêts automobiles	534	440	438	21 %
Marchés spéciaux	215	205	274	5 %
<b>Total</b>	<b>1 376</b>	<b>1 237</b>	<b>1 343</b>	<b>11 %</b>
Primes et équivalents de primes	1 883	1 715	1 788	10 %
<b>Épargne et retraite collectives</b>				
Ventes				
Contrats d'accumulation	2 167	2 338	1 401	(7 %)
Rentes assurées	604	707	627	(15 %)
Dépôts	27	38	46	(29 %)
<b>Total</b>	<b>2 798</b>	<b>3 083</b>	<b>2 074</b>	<b>(9 %)</b>
Fonds sous gestion				
Contrats d'accumulation	15 505	14 227	12 574	9 %
Rentes assurées	5 098	4 758	3 929	7 %
<b>Total</b>	<b>20 603</b>	<b>18 985</b>	<b>16 503</b>	<b>9 %</b>
<b>Affaires américaines<sup>(3)</sup></b>				
Ventes (\$ CAN)				
Assurance individuelle	169	170,5	132	(1 %)
Services aux concessionnaires	1 009	733,7	596	37 %

- (1) La Société mesure la croissance des affaires en utilisant des mesures qui sont non conformes aux IFRS et autres mesures financières, comme les « primes » (fonds général et fonds distincts), les « dépôts » (fonds communs de placement), les « équivalents de primes », l'« actif » (sous gestion et sous administration) et les « ventes ». L'actif sous administration, les primes, les dépôts et les équivalents de primes sont des mesures financières supplémentaires. Les ventes, les ventes nettes et l'actif sous gestion sont des mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique. Ces mesures ne sont pas des mesures normalisées en vertu du cadre de divulgation financière utilisé pour la préparation des états financiers et peuvent ne pas être comparables à des mesures financières similaires divulguées par d'autres émetteurs. Les ventes correspondent aux entrées de fonds des nouvelles affaires souscrites et elles servent à mesurer la capacité de la Société à générer des nouvelles affaires et sont définies de la façon suivante pour chacun des secteurs d'activité : Assurance individuelle : primes annualisées de première année; Gestion de patrimoine individuel : primes nettes pour le fonds général et pour les fonds distincts et dépôts pour les fonds communs de placement; Assurance collective – Régimes d'employés : primes annualisées de première année, comprenant les équivalents de primes (régimes d'avantages sociaux non assurés); Assurance collective – Services aux concessionnaires : primes avant réassurance et annulations pour l'assurance crédit et primes directes souscrites (avant réassurance) pour l'assurance biens et risques divers; Assurance collective – Marchés spéciaux : primes avant réassurance; Épargne et retraite collectives : primes brutes (avant réassurance) et équivalents de primes, ou dépôts. L'actif sous administration (ASA) représente tous les actifs par rapport auxquels la Société n'agit qu'à titre d'intermédiaire entre un client et un gestionnaire de fonds externe et l'actif sous gestion (ASG) représente tous les actifs par rapport auxquels la Société établit un contrat avec un client et prend des décisions d'investissement pour les sommes déposées dans le cadre de ce contrat. Pour de l'information pertinente concernant ces mesures, se référer à la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du présent document.
- (2) Montants versés relativement à des contrats d'investissement et à des contrats de services administratifs.

## Développements anticipés

En 2022, la Société prévoit continuer à diversifier ses réseaux de distribution, sa présence géographique et les segments de marché où elle exerce ses activités. La Société visera à tirer profit des synergies de développement entre la société mère ses secteurs d'activité et les autres sociétés du groupe dans le but, notamment, de maximiser ses ventes. Notons que la Société demeurera également à l'affût d'occasions d'affaires, y compris des possibilités d'acquisitions stratégiques.

# Description des activités

## Description générale

iA Assurance exerce ses activités dans cinq grands secteurs d'activité: l'Assurance individuelle et la Gestion de patrimoine individuel, qui répondent aux besoins des particuliers; l'Assurance collective et l'Épargne et retraite collectives, qui s'adressent aux besoins des groupes et des entreprises; et les Affaires américaines, qui comprennent les activités d'Assurance individuelle et les Services aux concessionnaires aux États-Unis.

Sur le plan de la rentabilité, en 2021, iA Assurance a terminé l'année avec un bénéfice net à son porteur d'actions ordinaires de 821 millions de dollars.

Sur le plan de la croissance des affaires, en 2021, 11 % des primes, des équivalents de primes et des dépôts de la Société provenaient du secteur canadien de l'Assurance individuelle, 53 % du secteur de la Gestion de patrimoine individuel, 11 % de celui de l'Assurance collective, 17 % de celui de l'Épargne et retraite collectives, 2 % des activités d'assurance de dommages et 6 % des Affaires américaines.

Par régions, en 2021, 3 % des primes, des équivalents de primes et des dépôts provenaient des provinces de l'Atlantique, 41 % du Québec, 26 % de l'Ontario, 24 % des provinces de l'Ouest et 6 % des États-Unis.

Pour une description plus détaillée de iA Assurance et de ses secteurs d'activité, veuillez consulter le *Rapport de gestion* pour l'année 2021, notamment la description de la Société débutant à la page 1.

## Compétences et connaissances spécialisées

Afin de soutenir le développement du groupe, la Société a besoin d'employés qui possèdent des compétences variées, notamment dans les domaines des technologies de l'information, de la vente, des sciences actuarielles, de la comptabilité, des placements, du droit et des communications. Alors que la Société poursuit sa croissance, la pénurie de ressources qualifiées présente un défi et constitue une réalité pour de nombreux employeurs. Par conséquent, la Société s'efforce de façon constante d'améliorer l'efficacité interne, de favoriser une forte rétention des employés par le biais du perfectionnement et du renouvellement de la formation, et en attirant de nouveaux employés par l'entremise de ses programmes de recrutement, à la fois au Canada et à l'étranger. En plus d'être bénéfique pour l'expérience employé globale, l'environnement de travail flexible et hybride offert par la Société est une occasion d'élargir le bassin de recrutement puisque les talents peuvent être recrutés de façon plus étendue à partir de lieux distincts des sites physiques.

## Tendances

### Environnement concurrentiel

Les marchés de l'assurance et de la gestion de patrimoine sont des marchés très concurrentiels. Au cours des dernières années, l'environnement dans lequel évolue la Société a notamment été marqué par plusieurs phénomènes :

- un mouvement de consolidation, alors que l'on a vu plusieurs grands assureurs fusionner leurs activités ou acquérir d'autres sociétés et que, plus récemment, ce mouvement s'est accentué du côté des firmes de gestion de patrimoine;
- la maturité du marché de l'assurance vie individuelle au Canada, en raison notamment du vieillissement de la population, de la faible croissance de la population et de la stagnation du nombre de représentants d'assurance;

- l'ajustement du marché de la gestion de patrimoine aux conséquences du vieillissement de la population;
- les faibles taux d'intérêt, qui ont incité plusieurs sociétés d'assurance (y compris iA Assurance) à hausser la tarification des produits d'assurance individuelle qui comportent des garanties à long terme en plus de forcer plusieurs d'entre elles à revoir leur offre de produits;
- la poursuite du développement de la technologie numérique des institutions; et
- les travaux préparatoires à l'intégration de la norme comptable IFRS 17 et IFRS 9.

Au Canada, bien que le marché de l'assurance soit composé de plusieurs sociétés d'assurance, les dix plus grandes d'entre elles contrôlent près de 94 % du marché de l'assurance individuelle, environ 92 % du marché de l'assurance collective (régimes d'employés) et environ 99 % du marché de l'épargne et retraite collectives. iA Assurance figure parmi les dix premiers assureurs dans tous ces secteurs d'activité.

Dans le marché de la gestion de patrimoine individuel, iA Assurance compte parmi ses concurrents des sociétés d'assurance de personnes, des banques, des sociétés de gestion de fonds communs de placement, des courtiers en valeurs mobilières et d'autres fournisseurs. Les résultats récents de la Société pour le secteur de la Gestion de patrimoine individuel sont positifs. La Société occupe le premier rang au Canada en ventes nettes de fonds distincts depuis 2016. En 2021, elle a consolidé une fois de plus sa position de tête à ce chapitre par l'ajustement et l'ajout de nouveaux fonds distincts à son offre, dont certains sont des fonds d'investissement socialement responsables (ISR), afin de mieux répondre aux tendances du marché actuel. De plus, la Société a bénéficié de la consolidation de ses offres de fonds communs de placement au sein d'un groupe restreint de gestionnaires d'actifs sous-conseils très performants.

La concurrence dans l'industrie de l'assurance de personnes est souvent menée au chapitre du développement des produits, du prix des produits, de la rémunération des représentants et de la capacité générale des sociétés de faire croître leurs réseaux de distribution et de bien former leurs représentants. La Société a su maintenir un sain équilibre entre ses objectifs de rentabilité et une bonne croissance de ses ventes, grâce, notamment, à de fréquents ajustements tarifaires ciblés.

Le modèle d'affaires de iA Assurance repose sur la capacité de la Société à générer une croissance organique soutenue grâce à la diversification de ses réseaux de distribution, à sa présence géographique, à son offre étendue de produits et aux segments de marché où elle exerce des activités. Le modèle d'affaires s'appuie également sur la capacité de la Société à générer une croissance au moyen d'acquisitions stratégiques.

Pour soutenir ses résultats, la Société a recours à diverses stratégies de croissance :

- Dans les secteurs de l'Assurance individuelle et de la Gestion de patrimoine individuel, la Société se mesure directement aux autres joueurs de l'industrie dans tous les marchés et dans toutes les régions au Canada. Ses principaux avantages concurrentiels sont sa capacité de bâtir des réseaux de distribution solides pour ses produits et ses services, sa gamme de produits large et évolutive et ses outils numériques performants;
- Dans la division des Régimes d'employés de l'Assurance collective et le secteur de l'Épargne et retraite collectives, ainsi que chez iA Assurance auto et habitation, la Société choisit d'être présente dans les marchés et les régions où ses relations et ses synergies peuvent être mises à profit;
- Dans les divisions des Services aux concessionnaires et des Marchés spéciaux de l'Assurance collective, la Société exerce ses activités dans des créneaux de marché où elle a moins de concurrents et où elle tire profit d'une position de leader;
- Finalement, iA Assurance préconise les marchés qui sont moins bien servis et où le nombre de joueurs est limité.

Pour connaître les facteurs clés de la croissance du bénéfice à long terme de chacun des secteurs d'activité de la Société, veuillez consulter le *Rapport de gestion* pour l'année 2021.

## Développements récents dans l'environnement économique et financier

Au-delà de la concurrence, la Société doit aussi faire face à des forces conjoncturelles liées notamment à l'économie et aux marchés financiers.

Alors que la pandémie de COVID-19, laquelle a persisté en 2021 avec de nouveaux variants, a entraîné une inflation accrue et une grande volatilité dans les marchés financiers, de nouveaux sommets ont été atteints en fin d'année. La situation financière robuste de la Société au 31 décembre 2021 ainsi que son programme de gestion des risques permettent d'atténuer les impacts liés à la pandémie dans le but de continuer à assurer le bien-être financier de ses clients.

Malgré la durée de la pandémie, en général, l'environnement macroéconomique a été favorable en 2021. Du côté des marchés boursiers, la forte croissance était au rendez-vous, avec un rendement de 22 % pour l'indice S&P/TSX au Canada, de 27 % pour l'indice S&P 500 en dollars canadiens et de 22 % pour l'indice mondial MSCI Monde.

Pour plus d'information concernant l'incidence des développements économiques et financiers de 2021 sur la rentabilité de la Société, se référer à la section « Rentabilité » aux pages 12 à 15 du *Rapport de gestion* pour l'année 2021. Pour plus d'information sur le risque de baisse des marchés boursiers et sur les mesures prises par la Société en 2021 pour atténuer ce risque, se référer à la section « Gestion des risques » aux pages 28 à 38 du *Rapport de gestion* pour l'année 2021.

## Réglementation gouvernementale

---

iA Assurance est régie par la Loi et la Loi privée. Elle est réglementée par l'AMF aux termes des pouvoirs conférés par la *Loi sur les assureurs*. Les activités de iA Assurance à l'extérieur du Canada sont assujetties aux exigences des organismes de réglementation locaux. Les sociétés du groupe sont autorisées par les organismes fédéraux, provinciaux et étatiques appropriés à exercer leurs activités dans toutes les provinces et territoires du Canada, dans les 50 États des États-Unis, le District de Columbia et sept territoires américains et britanniques. Par conséquent, elles sont aussi assujetties à la réglementation et à la supervision des provinces et des territoires canadiens, des États et des territoires américains et des territoires britanniques où elles exercent leurs activités. Les pouvoirs de réglementation et de supervision auxquels ces sociétés sont assujetties se rapportent, entre autres, à ce qui suit : l'octroi de permis aux assureurs et à leurs représentants; la nature et l'évaluation des placements et les restrictions applicables à ceux-ci; les normes de solvabilité; l'examen annuel des affaires des sociétés d'assurance; les rapports annuels et autres documents qui doivent être déposés relativement à la situation financière des assureurs; et les exigences quant aux réserves pour les engagements au titre des polices, les primes non acquises et les pertes.

La Société est un émetteur assujetti en vertu des différentes lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans les provinces du Canada et a procédé à des émissions d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et de titres d'emprunt. Comme mentionné précédemment, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, toutes les actions ordinaires de la Société sont détenues par iA Société financière, la société mère du groupe. Par contre, les actions privilégiées et les débentures de iA Assurance émises et en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont demeurées émises par iA Assurance et ont été garanties par iA Société financière conformément aux modalités de l'arrangement.

En vertu des lois applicables, les états financiers de la Société doivent être préparés conformément aux IFRS, notamment les dispositions propres aux entreprises d'assurance vie. La Société a pris les mesures nécessaires pour être en conformité avec les lois applicables et, à la connaissance de la direction, se conforme actuellement à toutes les exigences légales la concernant.

La *Loi sur les assureurs* prévoit que des normes sont déterminées par règlement quant à la suffisance du capital des sociétés d'assurance vie. La réglementation établit les exigences en matière de suffisance des fonds propres d'une société d'assurance vie en appliquant des facteurs touchant certains éléments de risque à des éléments spécifiques d'actif et de passif au bilan ainsi que hors bilan et en additionnant les résultats. Les autorités de surveillance ont émis des lignes directrices portant notamment sur l'établissement du capital requis afin de se conformer aux exigences. Ces lignes directrices définissent la méthodologie à utiliser pour déterminer les éléments composant le ratio de solvabilité, notamment le capital disponible, certaines provisions incluses dans les provisions actuarielles et le coussin de solvabilité global.

La *Loi sur les assureurs* prévoit, en outre, certaines restrictions à l'égard des dividendes versés aux actionnaires et des opérations portant sur les capitaux propres. Ainsi, aucun assureur ne peut déclarer de dividendes ou d'intérêts, selon le cas, ni distribuer ses surplus annuels si un paiement effectué à l'une ou l'autre de ces fins a pour effet de rendre ses liquidités ou son capital insuffisants pour assurer une gestion saine et prudente. L'AMF peut, lorsqu'elle l'estime opportun, donner des instructions écrites à un assureur concernant la suffisance de ses liquidités.

De plus, la *Loi sur les assureurs* prévoit que les assureurs doivent exercer leurs pouvoirs de placement avec prudence et diligence, conformément aux règlements et suivant des pratiques de gestion saine et prudente. Des exigences supplémentaires (et, dans certains cas, l'obligation d'obtenir des approbations des autorités de réglementation) viennent, en outre, limiter certains placements.

La Loi privée 1999, telle qu'amendée par la Loi privée 2018, interdit à toute personne et à celles qui lui sont liées d'acquérir, directement ou indirectement, des actions avec droit de vote de iA Société financière s'il en résulte que cette personne et celles qui lui sont liées détiennent 10 % ou plus des droits de vote rattachés à ces actions. Ainsi, la Loi privée prévoit en outre que, dans le cas où une acquisition est effectuée contrairement à ce qui précède, chacune des personnes au bénéfice de qui les actions sont acquises ne peut exercer les droits de vote rattachés à la totalité de ses actions tant que cette contravention subsiste. De plus, en vertu de la Loi privée, iA Société financière doit détenir directement ou indirectement 100 % des actions ordinaires de iA Assurance. La *Loi sur les assureurs* prévoit, quant à elle, que quiconque entend devenir le détenteur d'une participation notable dans les décisions de l'assureur doit en aviser l'AMF. Si le ministre des Finances ne

donne pas son agrément à cette prise de participation notable, l'AMF peut ordonner que les droits de vote des actions détenues par la personne qui n'a pas obtenu l'agrément du ministre des Finances soient exercés par un administrateur du bien d'autrui nommé par l'AMF.

## Propriété intellectuelle et développement de produits

---

De façon générale, la Société et ses filiales prennent les dispositions nécessaires pour sauvegarder la propriété intellectuelle liée au nom de leurs produits et à leurs marques de commerce et elles consacrent des sommes importantes à la conception de nouveaux produits, toujours mieux adaptés à la demande de la clientèle. Il y a lieu de souligner cependant que, dans les marchés dans lesquels la Société et ses filiales exercent leurs activités, l'avantage concurrentiel lié à l'élaboration de nouveaux produits ne constitue pas un avantage concurrentiel stratégique, puisque les produits peuvent, pour la plupart, être copiés par des compétiteurs de façon relativement facile et rapide.

## Activités de nature cyclique

---

Les activités de certains secteurs peuvent fluctuer en fonction de facteurs plus ou moins cycliques. Ainsi, en raison de la date limite de cotisation aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER »), les primes et les dépôts sont généralement plus élevés au cours du premier trimestre pour le secteur de la Gestion de patrimoine individuel. Pour le secteur de l'Assurance individuelle, le niveau des ventes est parfois moindre en début d'année, en raison de l'importance alors mise sur les REER, ainsi qu'au cours de l'été, en raison des vacances estivales. Pour les secteurs du collectif, le niveau des ventes peut parfois fluctuer de façon notable d'un trimestre à l'autre en raison de l'importance de la taille de certains nouveaux clients. Par ailleurs, à l'Assurance collective, pour la division des Régimes d'employés, les ventes peuvent parfois être supérieures en début d'année en raison de l'entrée en vigueur de contrats obtenus l'année précédente. Dans la division des Services aux concessionnaires, les ventes ont tendance à être plus élevées au cours des deuxième et troisième trimestres. Les produits d'assurance de cette division sont commercialisés entre autres auprès des concessionnaires automobiles, de sorte que la répartition des ventes au cours de l'année est liée jusqu'à un certain point à la saisonnalité des ventes de véhicules.

## Main-d'œuvre

---

Au 31 décembre 2021, l'effectif de la Société et de ses filiales se chiffrait à 8 300 employés, ce qui inclut les postes temporaires.

## Engagement en matière de développement durable

---

Le développement durable est une composante essentielle de la stratégie d'affaires de la Société afin de contribuer activement au mieux-être de nos clients, de nos employés, de nos partenaires, de nos investisseurs et de nos collectivités.

La *Politique de développement durable* de la Société a été adoptée par le conseil d'administration afin d'encadrer le déploiement de cette stratégie. Elle définit clairement les huit principes directeurs qui encadrent la réflexion, la stratégie et les réalisations de la Société en matière de développement durable. Ces principes directeurs sont les suivants :

- Assurer le bien-être financier de nos clients;
- Effectuer une gestion intégrée des risques;
- Suivre des normes élevées de gouvernance;
- Contribuer activement à la communauté;
- Gérer l'impact environnemental;
- Offrir un milieu de travail stimulant et axé sur la diversité et l'inclusion;
- S'approvisionner de façon responsable;
- Intégrer les facteurs ESG dans les processus d'investissement.

La politique précise également les objectifs et les meilleures pratiques de développement durable, en tenant compte des activités et du contexte propre à iA Groupe financier.

Le comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique est responsable de revoir la stratégie en matière de développement durable et de surveiller les indicateurs, les cibles ainsi que les principes directeurs mis en place par la Société.

iA Groupe financier considère les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses actions de développement durable.

En 2021, la Société s'est concentrée à poursuivre l'intégration des facteurs ESG et à déployer plusieurs nouvelles initiatives financières durables. En particulier, nous nous sommes engagés à soutenir les gestionnaires d'actifs externes dans leur processus d'intégration de ces facteurs. Nous avons également adopté et publié une politique d'investissement responsable et une directive de vote par procuration.

De plus, nous avons créé un groupe de travail sur les changements climatiques pour mettre en œuvre le projet « Pour un avenir sans carbone ».

Parallèlement à ce travail, la Société a poursuivi ses efforts pour soutenir ses parties prenantes. Plus de 7,5 millions de dollars ont été versés à différentes organisations caritatives canadiennes, notre programme de diversité et d'inclusion est en cours de déploiement et la grande majorité de nos employés ont reçu une formation sur l'inclusion.

Enfin, l'année 2021 a été marquée par l'intégration des recommandations du groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat.

### **Gestion des impacts de la pandémie de COVID-19 sur les parties prenantes**

Depuis le début de la pandémie, iA Groupe financier a contribué sans relâche et de toutes les manières possibles aux immenses efforts sociaux visant à atténuer les effets de la pandémie en mettant en œuvre de nombreuses mesures pour ses employés, ses clients et ses communautés.

La Société a joué un rôle actif dans la campagne de vaccination par la mise sur pied, dans la ville de Québec, du Pôle des entreprises de la Capitale-Nationale, en collaboration avec des entreprises de la région.

Ce pôle de vaccination a été ouvert à la population de la Capitale-Nationale, y compris au quelque 15 000 employés des entreprises participantes et aux membres de leurs familles immédiates (18 ans et plus), toujours en suivant l'ordre de priorité établi par le gouvernement du Québec. Le Pôle des entreprises de la Capitale-Nationale a été en activité de mai à septembre 2021 et a permis la vaccination de milliers de personnes.

Nous nous sommes également engagés activement dans la lutte contre les effets sans précédent de la pandémie sur nos communautés. Nous avons augmenté nos dons dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services communautaires, en ciblant spécifiquement les organisations ayant des besoins urgents en raison de la pandémie. Deux ans après le début de la pandémie, nous continuons à soutenir activement les organismes de bienfaisance à travers le Canada qui ont des besoins critiques.

En décembre 2021, iA Groupe financier a fait don d'un demi-million de dollars à Banques alimentaires Canada, un organisme de bienfaisance national qui se consacre à aider les Canadiens vivant dans l'insécurité alimentaire. Cette somme s'ajoute aux 300 000 \$ déjà versés tout au long de l'année aux banques alimentaires du pays.

Nous avons également mené une offensive en faveur de la santé mentale, en faisant don de plus de 600 000 \$ pour soutenir les organisations du Canada qui travaillent sur le terrain dans le domaine de la santé mentale, et nous avons apporté un soutien financier aux refuges et aux organisations de lutte contre la violence domestique.

Enfin, nous avons honoré tous nos engagements en matière de dons pour les activités de collecte de fonds, même pour les activités qui ont dû être annulées en 2021.

### **Engagement à réduire ses émissions de GES**

La Société s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (« GES ») de 20 % par employé d'ici 2025. Il s'agit d'un engagement ambitieux qui témoigne de l'importance que la Société accorde à réduire son empreinte environnementale et à contribuer à cet immense effort planétaire visant à offrir un monde meilleur aux prochaines générations.

Rappelons qu'en décembre 2019, la Société avait annoncé son engagement à compenser ses émissions de GES résiduelles par l'achat de crédits carbone et à devenir ainsi une entreprise carboneutre dès 2020, ce qui est maintenant chose faite.

La certification « Entreprise carboneutre » atteste que l'ensemble des émissions de GES qui n'ont pu être éliminées par les mesures de réduction que la Société a instaurées ont été calculées et compensées.

La compensation annoncée en 2019 a débuté en 2020. Dans son *Bilan de développement durable* de 2020 et dans son *Rapport de développement durable* de 2021, la Société a rendu publiques les données relatives à ses émissions de GES et à son objectif de réduction d'émissions de GES.

## Adhésion aux Objectifs de développement durable des Nations Unies

En 2015, les États membres des Nations Unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (« ODD ») pour protéger la planète et assurer la prospérité pour tous d'ici 2030.

La Société adhère à ces objectifs des Nations Unies et a déterminé cinq de ces ODD qui sont alignés sur sa raison d'être et sur sa mission et auxquels elle peut apporter une contribution significative.

Ces cinq ODD sont :

- Bonne santé et bien-être – vise à donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et de promouvoir le bien-être à tous les âges;
- Travail décent et croissance économique – vise à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous;
- Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre – vise à réduire les inégalités entre les pays et en leur sein;
- Villes et communautés durables – vise à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables;
- Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – vise à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

## Signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI)

En tant que signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, la Société s'est engagée à :

- Intégrer les facteurs ESG à ses processus d'investissement;
- Être un intervenant actif en exerçant ses droits de votes en lien avec ses valeurs ESG;
- Encourager les entreprises dans lesquelles la Société investit à divulguer davantage leurs initiatives ESG et à œuvrer de manière responsable;
- Promouvoir l'adoption des Principes;
- Coopérer avec les membres de l'industrie à l'amélioration des pratiques ESG;
- Rendre compte de ses activités et progrès en matière d'ESG aux PRI.

## Rapport de développement durable

Pour l'ensemble des initiatives et réalisations de la Société, veuillez consulter le *Rapport de développement durable* disponible sur notre site Internet au ia.ca.

## Facteurs de risque

---

Pour de l'information sur les facteurs de risque de iA Assurance et ses activités, veuillez consulter le *Rapport de gestion*, section « Gestion des risques », aux pages 28 à 38, et les *États financiers consolidés*, note 7 portant sur la gestion des risques associés aux instruments financiers, aux pages 34 à 42, note 13 portant sur la gestion du risque d'assurance, à la page 49, et note 14 portant sur le passif relatif aux contrats d'assurance et le passif relatif aux contrats d'investissement, aux pages 50 à 56.

## Réorganisations

---

Veuillez consulter la section « Évolution générale des activités » de cette Notice annuelle pour la description des réorganisations corporatives importantes.

# Structure du capital

## Description générale

Le capital autorisé de iA Assurance est composé :

1. d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale;
2. de 10 000 000 d'actions privilégiées d'une valeur nominale de 25 \$ l'action, pouvant être émises en séries; et
3. d'un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A sans valeur nominale, pouvant être émises en séries.

Au 31 décembre 2021, le capital émis et en circulation de la Société comportait 108 575 222 actions ordinaires, 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série B, 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série G et 6 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série I.

### Les actions ordinaires

Chaque action ordinaire donne à son porteur le droit d'exercer un vote aux assemblées des actionnaires (sauf aux assemblées destinées exclusivement aux porteurs d'actions d'une autre catégorie ou série). Sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, d'actions privilégiées et d'autres actions de rang supérieur aux actions ordinaires en ce qui a trait au versement des dividendes, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Également, sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, d'actions privilégiées et d'autres actions de rang supérieur aux actions ordinaires en ce qui a trait à la distribution des biens en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, volontaire ou forcée, les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de recevoir le reliquat des biens de la Société qui se rapporte aux actionnaires en montants égaux par action ordinaire, sans que l'une des actions ordinaires ne confère de droit de priorité sur une autre.

Suivant la mise en place de l'arrangement mentionné ci-dessus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, iA Société financière détient toutes les actions ordinaires de iA Assurance et, sous réserve du droit des porteurs de polices avec participation d'élire au moins le tiers des membres du conseil d'administration, elle est la seule à pouvoir voter aux assemblées annuelles des actionnaires de iA Assurance.

### Les actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries comportant les droits et restrictions établis par le conseil d'administration. Les droits ou restrictions rattachés à une série d'actions privilégiées ne confèrent aucune priorité à cette série en ce qui concerne le versement des dividendes ou le remboursement du capital par rapport à une autre série d'actions privilégiées. En ce qui a trait à la priorité pour le versement des dividendes et la distribution des biens en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, volontaire ou forcée, ou toute autre distribution des biens de la Société à ses porteurs de polices avec participation et actionnaires dans le but précis de liquider les affaires de la Société, les actions privilégiées : a) sont de rang égal aux actions privilégiées de catégorie A, et b) sont de rang supérieur aux actions ordinaires et aux autres actions qui sont de rang inférieur aux actions privilégiées. Les porteurs d'actions privilégiées de quelque série ont le droit d'être informés de la tenue de toute assemblée extraordinaire de la Société, mais n'ont pas le droit d'y assister ou d'y voter.

#### Série 1

Les actions privilégiées – série 1 donnent droit à des dividendes, lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance, préférentiels non cumulatifs d'un montant qui varie selon le temps écoulé depuis l'émission des actions et selon le rendement des obligations du Canada et le taux préférentiel avec un minimum de 1 % du prix d'émission desdites actions annuellement. Les actions privilégiées – série 1 sont rachetables au gré de la Société, mais selon certaines conditions, dont l'autorisation de l'AMF, à un prix égal à 25 \$ par action, et sont convertibles au gré du détenteur en actions

ordinaires à un prix égal à 95 % de la valeur au marché desdites actions ordinaires. Cette option de conversion peut elle-même donner lieu, au gré de la Société, à une conversion des actions privilégiées – série 1 en actions privilégiées – série 2.

### **Série 2**

Les actions privilégiées – série 2 donnent droit à des dividendes, lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance, préférentiels non cumulatifs d'un montant qui varie selon le temps écoulé depuis l'émission des actions et selon le rendement des obligations du Canada et le taux préférentiel avec un minimum de 1 % du prix d'émission desdites actions annuellement. Les actions privilégiées – série 2 ne peuvent être émises qu'à des fins de conversion des actions privilégiées de série 1. Elles sont rachetables au gré de la Société à la valeur d'émission et majorées d'une prime de 5,26 % selon certaines conditions, dont la nécessité de procéder à une émission d'actions privilégiées – série 3.

### **Série 3**

Les actions privilégiées – série 3 n'ont pas droit à des dividendes. Les actions privilégiées – série 3 sont rachetables au gré de la Société, à compter du 5<sup>e</sup> anniversaire de la date de leur émission, sous réserve de certaines conditions, dont l'autorisation préalable de l'AMF, à un prix égal à 25 \$ par action, et sont convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires à la valeur au marché desdites actions ordinaires.

## **Les actions privilégiées de catégorie A**

Les actions privilégiées de catégorie A peuvent être émises en une ou plusieurs séries comportant les droits et restrictions établis par le conseil d'administration. Les droits ou restrictions rattachés à une série d'actions privilégiées de catégorie A ne confèrent aucune priorité à cette série en ce qui concerne le versement des dividendes ou le remboursement du capital par rapport à une autre série d'actions privilégiées de catégorie A. En ce qui a trait à la priorité pour le versement des dividendes et la distribution des biens en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, qu'elle soit volontaire ou forcée, ou toute autre distribution des biens de la Société à ses porteurs de polices avec participation et actionnaires dans le but précis de liquider les affaires de la Société, les actions privilégiées de catégorie A : a) sont de rang égal aux actions privilégiées, et b) sont de rang supérieur aux actions ordinaires et aux autres actions qui sont de rang inférieur aux actions privilégiées de catégorie A. Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A de quelque série que ce soit n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter à une assemblée des actionnaires ou des porteurs de polices avec participation de la Société, sauf dans la mesure exigée par la loi ou stipulée dans les droits et restrictions rattachés à l'occasion à une série d'actions privilégiées de catégorie A.

### **Série A**

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série A ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels) et donnent droit à des dividendes semestriels non cumulatifs de 0,5625 \$ en espèces par action, lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série A sont rachetables au gré de la Société pour une somme de 25 \$ chacune à compter du 31 décembre 2008, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF.

### **Série B**

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série B ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels), donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes de 0,2875 \$ par action, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série B sont rachetables par la Société à compter du 31 mars 2011 pour une somme variant entre 26 \$ et 25 \$ chacune selon l'année du rachat et sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter et de l'approbation de l'AMF, elles sont convertibles au gré du porteur, sur avis de la Société, en une série distincte de nouvelles actions privilégiées de catégorie A que la Société pourrait décider d'émettre.

### **Série C**

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série C ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels), donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes ajustés tous les cinq ans, ayant un taux annuel initial de 1,55 \$ par action, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série C sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune le 31 décembre 2013 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A – série D au gré du porteur, le 31 décembre 2013 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite.

#### **Série D**

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série D ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels), donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs à taux variable, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série D sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune le 31 décembre 2018 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter, et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A – série C au gré du porteur, le 31 décembre 2018 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite.

#### **Série E**

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série E ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels), donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes à un taux annuel de 1,50 \$ par action, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série E sont rachetables par la Société à compter du 31 décembre 2014 pour une somme variant entre 26 \$ et 25 \$ chacune selon l'année du rachat, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF.

#### **Série F**

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série F ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels), donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes à un taux annuel de 1,475 \$ par action, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série F sont rachetables par la Société à compter du 31 mars 2015 pour une somme variant entre 26 \$ et 25 \$ chacune selon l'année du rachat, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF.

#### **Série G**

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série G ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels) et donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes à un taux annuel de 0,94425 \$ par action pour une période de cinq ans commençant le 30 juin 2017 et se terminant le 30 juin 2022, à l'exclusion de cette date, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série G sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter, et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A – série H au gré du porteur, le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Il est à noter que le 30 juin 2017, aucune action privilégiée de catégorie A – série G n'a été rachetée ou convertie en action privilégiée de catégorie A – série H.

#### **Série H**

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série H ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels) et donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs à un taux variable payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série H sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, ou sont rachetables par la Société à toute autre date, qui n'est pas une date de conversion des actions privilégiées de catégorie A – série H, après le 30 juin 2017, pour une somme de 25,50 \$ chacune, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter, et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A – série G au gré du porteur, le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite.

#### **Série I**

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série I ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels) et donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes à un taux annuel de 1,20 \$ par action pour une période de cinq ans commençant le 7 mars 2018 et se terminant le 31 mars 2023, à l'exclusion de cette date, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série I sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune le 31 mars 2023 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter, et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A – série J au gré du porteur, le 31 mars 2023 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite.

## Série J

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A – série J ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels) et donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs à un taux variable payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série J sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune le 31 mars 2028 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite, ou sont rachetables par la Société à toute autre date, qui n'est pas une date de conversion des actions privilégiées de catégorie A – série J, après le 31 mars 2028, pour une somme de 25,50 \$ chacune, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter, et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A – série I au gré du porteur, le 31 mars 2028 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite.

## Série YY

Les actions privilégiées de catégorie A – série YY ne comportent pas le droit de voter et donnent droit à des dividendes semestriels en espèces, préférentiels et non cumulatifs de 0,450 \$ par action, lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série YY sont rachetables au gré de la Société à compter du 31 décembre 2008, pour une somme de 25 \$ chacune payable en espèces ou par la livraison d'actions ordinaires, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les acheter et sous réserve de certaines restrictions, elles sont aussi convertibles au gré de l'actionnaire en actions ordinaires à chaque date de conversion, soit le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 30 juin 2014.

## Série ZZ

Les actions privilégiées de catégorie A – série ZZ ne comportent pas le droit de voter et donnent droit à des dividendes semestriels en espèces, préférentiels et non cumulatifs de 0,5625 \$ par action, lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A – série ZZ sont rachetables au gré de la Société à compter du 31 décembre 2008, pour une somme de 25 \$ chacune payable en espèces ou par la livraison d'actions ordinaires, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les acheter et sous réserve de certaines restrictions, elles sont aussi convertibles au gré de l'actionnaire en actions ordinaires à chaque date de conversion, soit le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 30 juin 2014.

## Contraintes

---

### Les restrictions visant les actions avec droit de vote en vertu de la *Loi sur les assureurs* et de la *Loi privée*

Pour les restrictions visant les actions avec droit de vote en vertu de la *Loi sur les assureurs* et la *Loi privée*, veuillez consulter la section « Réglementation gouvernementale » de la présente Notice annuelle.

Pour de l'information portant sur les débetures et sur le capital social, veuillez consulter le *Rapport de gestion*, section « Situation financière », aux pages 16 à 20, ainsi qu'aux pages 56 à 58 des *États financiers consolidés* de iA Assurance (notes 16 et 17).

### Les restrictions et approbations prévues par la *Loi sur les assureurs*

La Société ne peut déclarer ni payer un dividende, ni procéder au rachat ou à l'achat de ses actions s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'elle contreviendrait à la *Loi sur les assureurs* ou à un règlement ou à une ligne directrice pris en application de celle-ci concernant le maintien par les sociétés d'assurance vie d'un capital suffisant et de liquidités suffisantes pour assurer une gestion saine et prudente. Le rachat ou l'achat de ses actions par la Société requiert le consentement préalable de l'AMF. La Société ne peut non plus procéder à l'une ou l'autre de ces transactions s'il existe des motifs raisonnables de croire que cela contreviendrait à des instructions écrites ayant été données à la Société par l'AMF aux termes des dispositions de la *Loi sur les assureurs* concernant son capital ou ses liquidités. En date de la présente Notice annuelle, aucune instruction de cette nature n'a été donnée à la Société par l'AMF.

## Notations et notes

Les actions privilégiées de catégorie A et les débiteures subordonnées de la Société sont notées par des agences de notation indépendantes. Ces cotes confirment la solidité financière de la Société et de sa capacité à respecter ses obligations envers les titulaires de polices et les créanciers. Il est à noter que les notes attribuées par les agences de notation ne constituent pas des recommandations d'achat, de vente ou de détention des divers titres de la Société. Les agences de notation peuvent réviser ou retirer les notes accordées à tout moment. En outre, les agences de notation agissent indépendamment de la Société.

Le tableau ci-après fournit les notes attribuées à la Société et à iA Société financière au 31 décembre 2021. Les notes accordées par Standard & Poor's et A.M. Best ont toutes été confirmées en 2021 avec une perspective stable. De son côté, DBRS Morningstar a revu et haussé le cotes de crédit de iA Société financière et de la Société, lesquelles sont désormais assorties d'une perspective stable.

Agence de notation	Type d'évaluation	Cote
<b>iA Société financière inc.</b>		
Standard & Poor's	Cote de crédit de l'émetteur	A
	Débiteures subordonnées	A-
DBRS Morningstar	Cote de l'émetteur	A
	Débiteures subordonnées	A (low)
<b>Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.</b>		
Standard & Poor's	Cote de crédit de l'émetteur	AA-
	Cote de solidité financière	AA-
	Débiteures subordonnées	A+
	Actions privilégiées – Échelle canadienne	P-1 (Low)
	Actions privilégiées – Échelle mondiale	A
DBRS Morningstar	Solidité financière	AA (low)
	Cote de l'émetteur	AA (low)
	Débiteures subordonnées	A (high)
	Actions privilégiées	Pfd-1 (low)
A.M. Best	Solidité financière	A+ (Superior)
	Cote de crédit de l'émetteur	aa- (Superior)
	Débiteures subordonnées	a
	Actions privilégiées	a-

Des sommes sont versées par la Société à ces agences de notation pour le travail effectué lors de l'attribution de notes sur une base régulière et également lorsque des notes sont sollicitées par la Société en vue d'émettre certains instruments financiers.

### Standard & Poor's (« S&P »)

La cote de solidité financière reflète l'opinion de S&P quant à la capacité d'un assureur à respecter ses engagements financiers à l'égard de ses porteurs de police d'assurance, conformément aux modalités des contrats. La note AA- attribuée à iA Assurance indique que la Société possède de fortes caractéristiques sur le plan de la sécurité financière. La note AA- correspond à la quatrième note la plus élevée sur un total de vingt-deux (22) échelons regroupés en dix catégories.

Les catégories de solidité financière de S&P varient de AAA à R. S&P ajoute un signe positif (+) ou négatif (-) à ses catégories se situant entre AA et CCC pour désigner la position relative occupée par les titres à l'intérieur d'une catégorie de notation

en particulier. Les assureurs dont la cote de solidité financière est BBB ou plus élevée font partie du groupe dont la cote est dite « sécuritaire », tandis que ceux dont la cote est BB ou moins font partie du groupe dont la cote est dite « vulnérable ».

La cote de crédit de l'émetteur reflète l'opinion de S&P quant à la valeur globale du crédit d'un émetteur. La note A de iA Société financière attribuée par S&P est inférieure de deux crans à celle de iA Assurance. Elle reflète la subordination structurelle de la société de portefeuille à sa filiale d'assurance réglementée, la solidité des flux de trésorerie de cette filiale, ainsi que les politiques, les procédures et la surveillance du cadre réglementaire canadien. La note A attribuée à iA Société financière correspond à la sixième note la plus élevée. La note AA- attribuée à iA Assurance indique que la Société a une forte capacité à honorer ses engagements financiers. La note AA- est la quatrième note la plus élevée sur un total de vingt-deux (22) échelons regroupés en dix catégories. Les catégories de cotes de crédit de l'émetteur de S&P varient de AAA à CC. S&P ajoute un signe positif (+) ou négatif (-) à ses catégories se situant entre AA et CCC pour désigner la position relative occupée par les titres à l'intérieur d'une catégorie de notation en particulier.

L'échelle de notation des titres de créance à long terme de S&P est établie d'après la probabilité de paiement, la capacité et la volonté du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard d'un titre de créance conformément aux modalités de celui-ci, ainsi qu'en fonction de la protection conférée par le titre de créance en cas de faillite, de réorganisation ou d'un autre arrangement en vertu des lois sur la faillite et d'autres lois visant les droits des créanciers et en fonction du rang relatif de l'obligation. Les notes reflètent le niveau du risque de défaut de paiement.

Les débetures subordonnées de iA Société financière ont reçu la note A-, soit la septième note la plus élevée des -vingt-deux (22) échelons que comporte l'échelle. Celles de iA Assurance ont reçu la note A+, soit la cinquième note la plus élevée des -vingt-deux (22) échelons que comporte l'échelle. La note A- signifie que la capacité de iA Société financière à honorer ses engagements financiers à l'égard du titre est forte.

S&P possède une échelle canadienne et une échelle mondiale pour certains titres. L'échelle canadienne de S&P permet de comparer la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'un titre donné émis sur le marché canadien, par rapport à celle rattachée à des titres émis par d'autres émetteurs sur le marché canadien. La mention « High » ou « Low » utilisée dans l'échelle canadienne reflète la position relative à l'intérieur d'une catégorie de notation.

Les actions privilégiées de iA Assurance ont reçu la note A à l'échelle mondiale, soit la sixième note la plus élevée sur un total de vingt (20) échelons. Cette note indique que les actions privilégiées de iA Assurance sont quelque peu plus susceptibles de subir l'incidence défavorable pouvant découler de changements dans les circonstances et dans les conditions économiques que d'autres actions privilégiées de catégories plus élevées. La note A indique toutefois que la capacité de iA Assurance à honorer ses engagements à l'égard de ses actions privilégiées est forte. Les actions privilégiées de iA Assurance ont reçu la note P-1 (Low) à l'échelle canadienne, soit la troisième note la plus élevée sur un total de dix-huit (18) échelons.

Dans son système de notation, S&P ajoute une perspective aux notes accordées pour la solidité financière et pour le crédit de l'émetteur. Ces perspectives demeurent « stables ». Elles indiquent la direction possible de ces notes à moyen ou à long terme compte tenu des changements dans la conjoncture économique ou dans la situation de l'entreprise. La perspective peut être « Positive » (signifiant que la note est susceptible d'être haussée), « Stable » (signifiant que la note est susceptible de demeurer inchangée), « Negative » (signifiant que la note est susceptible d'être abaissée) ou « Developing » (signifiant que la note est susceptible d'être soit haussée, soit abaissée).

### **DBRS Limited (« DBRS Morningstar »)**

Le 9 mars 2021, DBRS Morningstar a haussé la cote de crédit de l'émetteur et des débetures subordonnées de iA Société financière et a haussé les cotes de crédit de l'émetteur, de solidité financière, des débetures subordonnées et des actions privilégiées à dividende non cumulatif de iA Assurance. Les augmentations reflètent les efforts déployés par la Société au cours des dernières années pour améliorer son profil de risque, en particulier sa sensibilité aux risques liés au marché et son virage vers des produits moins exigeants en capitaux. DBRS Morningstar a également retiré les notations « sous révision avec implications positives » où elles avaient été placées en décembre 2020, en leur attribuant désormais une perspective stable.

La note à l'égard de la solidité financière représente une opinion de DBRS Morningstar quant à la capacité d'un assureur à honorer ses engagements financiers à l'égard des contrats d'assurance émis. Cette note est basée sur une évaluation des caractéristiques principales de l'assureur, notamment la solidité de la franchise, son profil de risque, sa capacité à générer des bénéfices, ses liquidités, son niveau de capitalisation et la qualité de ses actifs. DBRS Morningstar a attribué la note AA (low) à iA Assurance pour ce qui est de sa solidité financière, avec une perspective stable.

Cette note correspond à la quatrième note la plus élevée d'une échelle comportant vingt-deux (22) échelons qui varient de AAA à R. Pour les catégories AA à CCC, DBRS Morningstar peut ajouter la mention « high » ou « low » pour indiquer la position relative occupée par le titre à l'intérieur d'une catégorie. L'absence d'une telle mention indique que la cote se situe

dans le milieu de la catégorie. Les assureurs qui font partie de la catégorie AA sont considérés comme ayant une excellente capacité substantielle à honorer leurs engagements contractuels. Ces assureurs ne sont pas susceptibles d'être significativement vulnérables à des conditions commerciales et économiques défavorables.

L'échelle de notation des titres de créance à long terme de DBRS Morningstar est conçue de manière à donner une indication du risque qu'un emprunteur ne puisse pas s'acquitter de ses obligations dans les délais prévus en ce qui regarde le capital et les intérêts.

En ce qui concerne la cote de crédit de l'émetteur, DBRS Morningstar a attribué la note de A à iA Société financière et la note de AA (low) à iA Assurance.

La note de crédit de l'émetteur de iA Société financière se situe deux échelons en dessous de la note de crédit de l'émetteur de iA Assurance, sa principale filiale opérante. Le différentiel de deux échelons reflète notamment la subordination structurelle des créanciers de la société de gestion de portefeuille aux créanciers de la société opérante en situation d'insolvabilité et reconnaît que iA Société financière dépend de ses sociétés opérantes pour ses revenus. La note de crédit de l'émetteur de iA Société financière serait affectée positivement par l'amélioration de la note de crédit de l'émetteur de iA Assurance. Inversement, la note de iA Société financière serait affectée négativement par une dégradation de la note de iA Assurance. La note A attribuée à iA Société financière correspond à la sixième note la plus élevée d'une échelle comportant vingt-deux (22) échelons qui varient de AAA à R.

Par ailleurs, DBRS Morningstar a attribué la note A (low) aux débentures subordonnées de iA Société financière et la note A (high) aux débentures subordonnées de iA Assurance, soit la cinquième note la plus élevée sur un total de vingt-six (26) échelons regroupés en dix catégories. Les catégories de notation de DBRS Morningstar pour ce type de titre varient de AAA à D. Pour les catégories autres que AAA et D, DBRS Morningstar peut ajouter la mention « high » ou « low » pour indiquer la position relative occupée par le titre à l'intérieur d'une catégorie. L'absence de mention indique que le titre se situe au milieu de la catégorie. La note A (high) attribuée à iA Assurance signifie que ses débentures subordonnées ont une qualité de crédit dite « satisfaisante », c'est-à-dire plus élevée que la qualité « adéquate » des titres de la catégorie BBB, mais moins élevée que la qualité « supérieure » des titres de la catégorie AA. La protection des intérêts et du capital est toujours considérable, mais le niveau de solidité est inférieur à celui des entités ayant obtenu la note AA. Bien que la note A soit d'un niveau respectable, les entités faisant partie de cette catégorie sont considérées plus sensibles à un environnement économique défavorable et ont des tendances cycliques plus prononcées que les sociétés qui obtiennent une note plus élevée.

DBRS Morningstar a attribué la note Pfd-1 (low) aux actions privilégiées de iA Assurance. Il s'agit de la troisième note la plus élevée d'une échelle comportant seize (16) échelons. Les notes de DBRS Morningstar sont regroupées en six catégories variant de Pfd-1 à D. L'échelle de notation des actions privilégiées de DBRS Morningstar est employée dans le marché des valeurs mobilières canadien et est conçue de manière à donner une indication du risque qu'un émetteur ne puisse pas s'acquitter intégralement de ses obligations dans les délais prévus en ce qui concerne ses engagements à l'égard du capital et des intérêts. La note Pfd-1 indique que les actions privilégiées sont d'une qualité de crédit dite « supérieure ». Cela indique que la sécurité des dividendes et du capital est supérieure et que les résultats financiers et le bilan sont solides. La note Pfd-1 correspond généralement aux obligations d'émetteurs de haut rang cotées AAA ou AA. La mention « high » ou « low » reflète de nouveau la position relative à l'intérieur d'une catégorie de notation, alors que l'absence d'une telle mention indique que la cote se situe dans le milieu de la catégorie.

La perspective attribuée à toutes les cotes accordées par DBRS Morningstar à iA Assurance reflète l'opinion de DBRS Morningstar quant à la direction que pourrait prendre la cote en fonction des conditions économiques et des tendances en cours. La perspective peut être « Positive », « Stable » ou « Negative ». Actuellement, la perspective attribuée à toutes les cotes accordées par DBRS Morningstar à iA Assurance est « Stable ».

## A.M. Best

La note à l'égard de la solidité financière représente une opinion de A.M. Best quant à la capacité d'un assureur à honorer ses engagements envers ses porteurs de police. Ceux-ci sont en pratique des créanciers de premier rang. La note B+ et celles plus élevées sont accordées aux assureurs qui font partie du groupe dit « sécuritaire », tandis que la note B et celles moins élevées sont attribuées aux assureurs dits « vulnérables ». Au 31 décembre 2021, la note A+ (Superior) était attribuée à iA Assurance pour sa solidité financière, ce qui signifie que, dans l'opinion de A.M. Best, iA Assurance affiche un bilan financier robuste, une solide performance opérationnelle et une tendance stable dans ses résultats d'exploitation. Les assureurs notés A+ (Superior) ont une capacité supérieure à honorer leurs engagements envers leurs porteurs de polices. Il s'agit de la deuxième note la plus élevée sur un total de seize (16) échelons. Les notes de A.M. Best varient de A++ à S.

L'échelle A.M. Best concernant la cote de crédit de l'émetteur est établie d'après la capacité de l'émetteur à honorer ses engagements envers ses créanciers. Les notes de niveau bbb et plus sont accordées aux émetteurs d'un groupe désigné sous

le vocable « Investment Grade », tandis que celles de niveau bb et moins sont attribuées à un groupe d'émetteurs dits « Non -Investment Grade ». La note aa- attribuée à iA Assurance est la quatrième plus élevée sur un total de -vingt-quatre (24) échelons et elle indique que l'émetteur présente une « très forte » capacité à honorer ses engagements. L'échelle de A.M. Best comporte des échelons qui varient de aaa à s. La présence d'un signe positif (+) ou négatif (-) indique que la qualité du crédit est plus près du haut ou du bas de la catégorie.

A.M. Best utilise une échelle en tous points semblable à celle utilisée pour la cote de crédit de l'émetteur pour noter les titres de dette à long terme. Les notes et les mentions ajoutées aux notes ont aussi les mêmes significations que celles attribuées aux cotes de crédit de l'émetteur. Les débentures subordonnées de iA Assurance ont obtenu la note a, soit le sixième plus haut rang des vingt-trois (23) échelons, tandis que les actions privilégiées ont obtenu la note a-, soit le septième rang sur vingt-trois (23).

Les descriptions des notes qui figurent ci-dessus proviennent de renseignements publics qui sont publiés par chaque agence de notation.

# Dividendes

La déclaration et le versement de dividendes relèvent du conseil d'administration et dépendent des résultats financiers de la Société ainsi que de sa situation financière et d'autres facteurs que le conseil d'administration juge pertinents. Les dividendes sur les actions privilégiées sont, conformément aux statuts, déclarés trimestriellement au cours des réunions du conseil d'administration tenues en février, mai, août et novembre. De même, les dividendes sont versés trimestriellement. En plus du dividende trimestriel, la Société peut aussi verser un dividende additionnel à son seul porteur d'actions ordinaires, sous réserve du respect des exigences de maintien du capital.

## Actions privilégiées

---

Le 28 février 2018, la Société a émis 6 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série I, pour une valeur totale de 150 millions de dollars. Ces actions privilégiées donnent droit, lorsque déclaré par le conseil d'administration de iA Assurance, à un dividende trimestriel non cumulatif et fixe de 0,30 \$ par action privilégiée. La Société a versé 7,2 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie A – série I, en 2021 (7,2 millions de dollars en 2020 et en 2019).

Le 1<sup>er</sup> juin 2012, la Société a émis 6 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série G, pour une valeur totale de 150 millions de dollars. Le 28 juin 2012, la Société a clôturé l'émission de 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série G, pour une valeur totale de 100 millions de dollars. Ces actions privilégiées donnent droit, lorsque déclaré par le conseil d'administration de iA Assurance, à un dividende trimestriel non cumulatif et ajusté tous les cinq ans. Le taux de dividende annuel initial était de 1,0750 \$ par action privilégiée. Le 30 juin 2017, le taux annuel a été révisé à 0,94425 \$ par action privilégiée. La Société a versé 9,4 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie A – série G, en 2021 (9,4 millions de dollars en 2020 et en 2019).

Le 24 février 2006, la Société a émis 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série B, pour une valeur totale de 125 millions de dollars. Ces actions privilégiées donnent droit, lorsque déclaré par le conseil d'administration de iA Assurance, à un dividende trimestriel non cumulatif et fixe de 0,2875 \$ par action privilégiée. La Société a versé 5,8 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie A – série B, en 2021 (5,8 millions de dollars en 2020 et en 2019).

## Actions ordinaires

---

La Société a versé des dividendes à son unique porteur d'actions ordinaires, iA Société financière, aux montants de 250 millions de dollars en 2021, de 1,181 milliards de dollars en 2020 et de 651 millions de dollars en 2019.

# Marché pour la négociation des titres de iA Assurance

## Cours et volume des opérations

Les actions privilégiées de iA Assurance, soit les actions privilégiées catégorie A – série B, série G et série I se négocient à la Bourse de Toronto sous leur symbole respectif IAF.PR.B, IAF.PR.G et IAF.PR.I.

Le cours de l'action privilégiée varie davantage selon l'évolution des taux d'intérêt que selon l'évolution des résultats de la Société, étant donné que l'action se rapproche plus d'un titre à revenu fixe (le dividende versé est déterminé d'avance et le titre ne peut participer aux bénéfices de la Société en recevant des dividendes autres que ceux prévus).

Les tableaux qui suivent présentent les cours minimum et maximum ainsi que le volume total des actions privilégiées de iA Assurance négociées à la Bourse de Toronto durant l'année 2021. L'action privilégiée de catégorie A – série B (émission du 24 février 2006 à 25,00 \$ l'action) de iA Assurance a clôturé l'année 2021 à un cours de 25,00 \$ comparativement à 24,30 \$ à la fin de 2020 et l'action privilégiée de la catégorie A – série G (émissions du 1<sup>er</sup> juin et du 28 juin 2012 à 25,00 \$ l'action) a clôturé l'année 2021 à un cours de 25,05 \$ comparativement à 20,65 \$ à la fin de 2020. L'action privilégiée de catégorie A – série I (émission du 28 février 2018 à 25,00 \$ l'action) de iA Assurance a clôturé l'année 2021 à un cours de 25,73 \$ comparativement à 21,46 \$ à la fin de 2020.

### Transactions du titre IAF.PR.B (actions privilégiées) à la Bourse de Toronto en 2021

	Cours minimum	Cours maximum	Volume	Valeur
	\$	\$	#	\$
Janvier 2021	24,57	23,93	60 101	1 449 666
Février 2021	25,20	23,91	113 769	2 831 357
Mars 2021	25,05	24,22	163 849	4 058 127
Avril 2021	25,05	24,67	27 853	692 118
Mai 2021	25,30	24,85	24 940	625 389
Juin 2021	25,25	25,01	55 148	1 386 558
Juillet 2021	25,49	25,00	20 183	509 006
Août 2021	25,44	25,12	32 960	832 582
Septembre 2021	25,30	24,81	84 383	2 121 029
Octobre 2021	25,25	24,96	56 389	1 415 767
Novembre 2021	25,20	24,64	22 232	554 028
Décembre 2021	25,00	24,45	16 437	405 929
Année 2021	25,49	23,91	678 244	16 881 556

**Transactions du titre IAF.PR.G  
(actions privilégiées) à la Bourse de Toronto en 2021**

	Cours minimum	Cours maximum	Volume	Valeur
	\$	\$	#	\$
Janvier 2021	22,75	20,52	86 616	1 921 157
Février 2021	24,85	22,38	285 977	6 895 318
Mars 2021	24,69	24,09	436 907	10 656 156
Avril 2021	24,75	24,15	327 875	7 986 591
Mai 2021	25,05	24,45	164 200	4 078 598
Juin 2021	25,05	24,53	217 751	5 413 890
Juillet 2021	25,19	24,64	65 300	1 627 334
Août 2021	25,45	24,80	85 677	2 154 157
Septembre 2021	25,28	24,91	252 149	6 313 043
Octobre 2021	25,34	25,02	71 242	1 790 690
Novembre 2021	25,34	24,66	22 974	577 109
Décembre 2021	25,25	24,67	74 774	1 868 255
<b>Année 2021</b>	<b>25,45</b>	<b>20,52</b>	<b>2 091 442</b>	<b>51 282 298</b>

**Transactions du titre IAF.PR.I  
(actions privilégiées) à la Bourse de Toronto en 2021**

	Cours minimum	Cours maximum	Volume	Valeur
	\$	\$	#	\$
Janvier 2021	23,67	21,49	49 066	1 114 298
Février 2021	24,97	22,80	82 021	1 993 365
Mars 2021	24,90	24,13	332 562	8 199 933
Avril 2021	25,00	24,50	305 880	7 597 780
Mai 2021	26,02	24,70	152 788	3 815 692
Juin 2021	25,56	24,99	48 689	1 225 948
Juillet 2021	25,30	24,87	56 888	1 428 303
Août 2021	25,90	25,20	128 444	3 250 978
Septembre 2021	25,79	25,27	47 069	1 202 051
Octobre 2021	25,82	25,41	36 806	940 333
Novembre 2021	25,74	25,10	46 318	1 175 557
Décembre 2021	25,74	25,00	49 526	1 245 651
<b>Année 2021</b>	<b>26,02</b>	<b>21,49</b>	<b>1 336 057</b>	<b>33 189 889</b>

# Administrateurs et haute direction

## Nom, poste et titres détenus

À la date de la présente Notice annuelle, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société (lesquels sont énumérés dans les tableaux suivants) n'était propriétaire véritable (ou exerçait une emprise), directement ou indirectement, d'actions ordinaires de iA Assurance. En effet, depuis la prise d'effet de l'arrangement, la totalité des actions ordinaires de iA Assurance sont détenues par iA Société financière.

De plus, à la date de la présente Notice annuelle, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société (lesquels sont énumérés dans les tableaux suivants) étaient propriétaires véritables (ou exerçaient une emprise), en tant que groupe, directement ou indirectement, de 150 318 actions ordinaires de iA Société financière (exclusion faite des unités d'actions fictives et des unités d'actions liées au rendement), soit environ de 0,14 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Également, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société n'était propriétaire véritable (ou exerçait une emprise) d'actions avec droit de vote dans une filiale de la Société qui n'est pas détenue en totalité par la Société.

Le tableau qui suit présente, à la date de la présente Notice annuelle, les membres du conseil d'administration de iA Assurance. Le mandat de chacun des administrateurs se termine à la clôture de la prochaine assemblée annuelle de l'unique porteur d'actions ordinaires et des porteurs de polices avec participation de la Société.

## Information complémentaire sur les administrateurs et les dirigeants

### Administrateurs de iA Assurance

Nom et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Appartenance à des comités du conseil d'administration	
<b>MARIO ALBERT</b> <b>B.A., M.A.</b> Résidence : Québec (Québec) Canada	Depuis 2020 : administrateur de sociétés 2017 – 2020 : vice-président exécutif et responsable du programme de modernisation des systèmes de l'assurance collective, Assurance collective à La Capitale assureur de l'administration publique inc. 2015 – 2017 : directeur général à Finance Montréal	Novembre 2020	—	Comité d'audit Comité de placements
<b>WILLIAM F. CHINERY</b> <b>B. Math. (Hon), FICA, FSA, IAS.A</b> Résidence : Toronto (Ontario) Canada	Depuis plus de cinq ans : administrateur de sociétés	Mai 2021	—	Comité de placements
<b>BENOIT DAIGNAULT</b> <b>B.A.A., CFA</b> Résidence : Hudson (Québec) Canada	Depuis 2019 : administrateur de sociétés 2014 – 2019 : président et chef de la direction chez Exportation et développement Canada	Mai 2019	—	Comité de placements Comité des ressources humaines et de rémunération

Nom et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Appartenance à des comités du conseil d'administration
<b>NICOLAS DARVEAU-GARNEAU</b> <b>B. Math., MBA</b> Résidence : Los Gatos (Californie) États-Unis	Depuis 2022 : Chef, Stratégie et Croissance chez Coveo Solutions inc. (une société de logiciels d'intelligence artificielle appliquée de premier plan fournissant des solutions numériques aux entreprises) 2017-2022 : stratège en chef chez Google Search 2016 – 2017 : directeur, Recherches en ventes et stratégies aux États-Unis	Mai 2018	— Comité des ressources humaines et de rémunération
<b>EMMA K. GRIFFIN</b> <b>B.A. (Oxon), M.A. (Oxon)</b> Résidence : Henley on Thames (Oxfordshire) Royaume-Uni	Depuis plus de cinq ans : administratrice de sociétés	Novembre 2016	— Comité de placements (présidente) — Comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique
<b>GINETTE MAILLÉ</b> <b>B.A.A., CPA, CA, IAS.A</b> Résidence : Montréal (Québec) Canada	Depuis 2017 : vice-présidente, Finances, administration, et chef de la direction financière d'Aéroports de Montréal (société à but non lucratif responsable de la gestion, de l'exploitation et du développement de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal et de l'aéroport international Montréal-Mirabel) 2011 – 2017 : première vice-présidente et chef de la direction financière de Pages jaunes limitée	Juillet 2019	— Comité d'audit
<b>JACQUES MARTIN</b> <b>B. Com., LL. B., MBA, IDP-C</b> Résidence : Larchmont (New York) États-Unis	Depuis plus de cinq ans : administrateur de sociétés	Janvier 2011	— Président du conseil d'administration — Comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique (président) — Comité des ressources humaines et de rémunération
<b>MONIQUE MERCIER</b> <b>LL. B., M. Phil., Ad. E</b> Résidence : Outremont (Québec) Canada	Depuis 2019 : administratrice de sociétés 2014 – 2018 : vice-présidente exécutive, Affaires corporatives, chef des services juridiques et de la gouvernance chez TELUS corporation	Mai 2019	— Comité d'audit — Comité des ressources humaines et de rémunération
<b>DANIELLE G. MORIN</b> <b>B. Sc., IAS.A</b> Résidence : Longueuil (Québec) Canada	Depuis plus de cinq ans : administratrice de sociétés	Mai 2014	— Comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique — Comité d'audit (présidente)
<b>MARC POULIN</b> <b>B. Sc., MBA</b> Résidence : Outremont (Québec) Canada	Depuis plus de cinq ans : administrateur de sociétés	Mai 2018	— Comité des ressources humaines et de rémunération (président) — Comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique

Nom et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Appartenance à des comités du conseil d'administration
<b>SUZANNE RANCOURT</b> <b>B.A.A., CPA, CGA, IAS.A</b> Résidence : Verdun, Île--des--sœurs (Québec) Canada	Depuis plus de cinq ans : administratrice de sociétés	Mai 2021	— Comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique — Comité d'audit
<b>DENIS RICARD</b> <b>B. Sc., FSA, FICA</b> Résidence : Pont--Rouge (Québec) Canada	Depuis 2018 : président et chef de la direction 2017 – 2018 : chef de l'exploitation 2015 – 2017 : vice-président exécutif, Assurance et rentes individuelles 1985-2017 : divers postes au sein de la Société	Septembre 2018	—
<b>LOUIS TÊTU</b> <b>B. Ing.</b> Résidence : Québec (Québec) Canada	Depuis 2011 : président du conseil d'administration et chef de la direction de Coveo Solutions inc. (une société de logiciels d'intelligence artificielle appliquée de premier plan fournissant des solutions numériques aux entreprises)	Mai 2016	— Comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique
<b>LUDWIG W. WILLISCH</b> <b>Dipl.-Volksw.</b> Residence : Old Greenwich (Connecticut) États-Unis	Depuis 2017 : administrateur de sociétés 2011 – 2017 : président, chef de la direction et président du conseil d'administration de BMW (US) Holding Corp. 2011 – 2017 : président, chef de la direction et membre du conseil d'administration de BMW of North America, LLC	Juillet 2021	—

Le tableau qui suit présente, à la date de la présente Notice annuelle, les membres de la haute direction de iA Assurance. Toutes ces personnes sont membres du comité exécutif.

### Membres de la haute direction de iA Assurance

Nom, fonction et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Au service de la Société depuis
<b>ALAIN BERGERON</b> <b>B.A.A., M. Sc., CFA, CMT</b> Vice-président exécutif et chef des placements Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Nommé au poste actuel en 2019 — 2013-2019 : vice-président principal et gestionnaire de portefeuilles, Placements MacKenzie	Septembre 2019
<b>FRANÇOIS BLAIS</b> <b>B. Sc., FICA, FCAS</b> Vice-président exécutif, Service aux concessionnaires et risques spéciaux Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2020 — 2019-2020 : président de iA Assurance auto et habitation inc. et de Pysm Assurances générales inc. — 2018-2019 : chef de l'exploitation, iA Assurance auto et habitation inc. — 2017-2018 : vice-président, chef de l'Analytique & des données	Mai 2004
<b>ÉRIC JOBIN</b> <b>B. Sc., FSA, FICA</b> Vice-président exécutif, Solutions d'assurance et d'épargne collectives Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2020 — 2020 : vice-président principal, Solutions d'assurance et d'épargne collectives (intérim) — 2017-2020 : vice-président, Actuariat et finance — 2015-2017 : vice-président, Actuariat corporatif	Janvier 1994

Nom, fonction et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Au service de la Société depuis
<b>RENÉE LAFLAMME</b> <b>B.A.A., FCPA, FCA, CFA</b> Vice-présidente exécutive, Assurance, Épargne et retraite individuelles Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommée au poste actuel en 2018 — 2015-2018 : vice-présidente exécutive, Solutions d'assurance et d'épargne collectives	Avril 1998
<b>PIERRE MIRON</b> <b>B. Sc. A.</b> Vice-président exécutif et chef de la transformation Résidence : Repentigny (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2021 — 2020-2021 : vice-président exécutif, Technologies de l'information et Opérations de placements — 2018-2020 : vice-président exécutif, Technologies de l'information — 2010-2018 : premier vice-président, Opérations et T.I., Caisse de dépôt et placement du Québec	Septembre 2018
<b>SEAN O'BRIEN</b> <b>Business Diploma</b> Vice-président exécutif, Gestion de patrimoine Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Nommé au poste actuel en 2020 : — 2020 : vice-président exécutif, Services aux concessionnaires et risques spéciaux — 2018-2020 : vice-président principal, iA Services aux concessionnaires — 2016 : président, iA Services aux concessionnaires — 2015-2017 : chef de l'exploitation, iA Financement auto inc.	Octobre 2015
<b>JACQUES POTVIN</b> <b>B. Sc., FSA, FICA</b> Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2018 — 2015-2018 : vice-président et chef de la gestion de risques	Juin 1990
<b>DENIS RICARD</b> <b>B. Sc., FSA, FICA</b> Président et chef de la direction Résidence : Pont-Rouge (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2018 — 2017-2018 : chef de l'exploitation — 2015-2017 : vice-président exécutif, Assurance et rentes individuelles	Juin 1985
<b>PHILIPPE SARFATI</b> <b>B. Com., MBA</b> Vice-président exécutif et chef de la gestion des risques Résidence: Toronto (Ontario) Canada	— Nommé au poste actuel en 2021 — 2018-2021 : chef de la gestion des risques, Banque Concentra — 2017-2018 : directeur général, Promontory Financial Group — 2015-2017 : directeur principal, Bureau du surintendant des institutions financières	Septembre 2021
<b>LILIA SHAM</b> <b>B. Sc., M. Sc., FSA, FICA, MAAA</b> Vice-présidente exécutive, Stratégie et développement corporatifs Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Nommée au poste actuel en 2020 — 2019-2020 : vice-présidente exécutive, Développement corporatif — 2018-2019 : professeure à l'Université York, Schulich School of Business — 2004-2017 : première vice-présidente du Développement corporatif, Intact Corporation financière	Mai 2019
<b>MICHAEL L. STICKNEY</b> <b>B. Sc., FSA, MBA, MAAA</b> Vice-président exécutif et chef de la croissance Résidence : Scottsdale (Arizona) États-Unis	— Nommé au poste actuel en 2019 — 2005-2019 : vice-président exécutif, Développement des affaires aux États-Unis	Novembre 1987

## Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Sauf en ce qui concerne les divulgations énoncées ci-après, à la connaissance des administrateurs et des membres de la direction de la Société, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société :

- a) n'est, à la date de la présente Notice annuelle, ou n'a été, au cours des dix années précédant la date de la présente Notice annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société, y compris de la Société, qui :
  - (i) pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable, ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs;
  - (ii) après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs découlant d'un événement survenu pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances;
  - (iii) pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir l'actif;
- b) n'a, au cours des dix ans précédant la date de la présente Notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir son actif;

à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous :

- (i) Madame Ginette Maillé était chef de la direction financière lorsque Yellow Media Inc. a restructuré son capital. Un plan d'arrangement a été approuvé par le tribunal en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux termes duquel les anciens titres de Yellow Media Inc. et tous les droits s'y rattachant ont été annulés et échangés contre, selon le cas, une somme en espèces et des actions ordinaires et des bons de souscription de la compagnie, ainsi que de nouveaux billets garantis de premier rang et de nouvelles débentures échangeables subordonnées de Yellow Media Inc. L'arrangement a pris effet le 20 décembre 2012.
- (ii) Madame Emma K. Griffin est administratrice de ED&F Man Holdings Limited (« **ED&F Man** ») qui a commencé un plan de restructuration en vertu de la partie 26A de la *Companies Act 2006* (Royaume-Uni) le 3 février 2022. Le 24 février 2022, le tribunal a autorisé ED&F Man à convoquer sept assemblées pour les catégories d'actionnaires et de créanciers concernés. Le 16 mars 2022, les catégories ont voté sur le plan proposé. Six catégories ont chacune approuvé le plan par plus de 75 % des voix (en personne ou par procuration) de la catégorie concernée. Dans une catégorie, l'approbation a été de 69,66 % des voix. L'audience finale d'homologation a eu lieu le 23 mars 2022, au cours de laquelle le tribunal anglais a homologué le plan, rendant ainsi celui-ci contraignant en droit anglais pour tous les actionnaires et créanciers de ces sept catégories, indépendamment de leur vote ou absence de vote.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société n'a fait l'objet de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou par une autorité réglementaire en valeurs mobilières ou a pris une entente de règlement auprès d'une autorité réglementaire en valeurs mobilières ou a été l'objet de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal ou un organisme réglementaire qui pourraient possiblement être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable qui doit voter pour l'administrateur.

## Comité d'audit

### Mandat

Le comité d'audit a pour mandat d'appuyer le conseil d'administration à l'égard de ses responsabilités ayant trait à la divulgation de l'information financière de la Société aux actionnaires et aux autres personnes concernées, à l'environnement de contrôle interne, à la conformité et à la lutte contre la criminalité financière, au responsable de l'audit interne, à l'auditeur externe, ainsi qu'au chef des finances de la Société. Entre autres, le comité doit veiller à ce que les processus soient en place pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers de la Société sont préparés conformément aux normes d'information financière et aux exigences légales et réglementaires applicables. Le comité d'audit est également responsable de la surveillance de certains programmes spécifiques liés aux risques en matière de technologies de l'information, de criminalité financière et de protection des renseignements personnels. Le texte complet du mandat du comité d'audit est joint en tant qu'annexe A à la présente Notice annuelle.

En plus de ce qui est prévu dans le mandat du comité d'audit et conformément à la *Politique relative au responsable de l'audit interne* ainsi qu'à la *Ligne directrice sur la gouvernance* de l'Autorité des marchés financiers, le comité joue un rôle accru dans la surveillance du responsable de l'audit interne. La politique prévoit le rôle du comité dans la nomination, l'approbation des objectifs et de la rémunération, l'évaluation de la performance et la destitution du responsable de l'audit interne.

### Composition du comité d'audit



Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité d'audit possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité. Chacun de ses membres possède les compétences financières au sens attribué à cette expression dans les règles des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les membres du comité ont acquis les connaissances et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches à titre de membres du comité en ayant occupé des postes de chef de la direction, de chef des finances, de haut dirigeant ou d'administrateur au sein d'autres sociétés ou en raison de leurs parcours académiques.

**Mario Albert** a occupé le poste de vice-président exécutif et était responsable de la modernisation des systèmes du secteur de l'assurance collective à La Capitale de 2017 jusqu'à son départ à la retraite en 2020. Il a auparavant occupé plusieurs postes de direction au sein d'organismes privés, publics et parapublics québécois. Il a notamment été directeur général de Finance Montréal, une entreprise à but non lucratif formée par les institutions financières faisant affaire au Québec et visant le développement et le rayonnement du secteur financier québécois. Il a été président-directeur général d'Investissement Québec et il a œuvré au sein de l'Autorité des marchés financiers, où il a agi à titre de surintendant de la distribution et, par la suite, à titre de président-directeur général. Dans le cadre de cette dernière fonction, il a agi à titre de membre du conseil d'administration de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et de président du comité de vérification de cet organisme. Avant de rejoindre l'Autorité des marchés financiers, monsieur Albert a occupé le poste de sous-ministre adjoint responsable des politiques budgétaires et de l'économie au sein du ministère des Finances du Québec. Il siège actuellement au conseil d'administration de l'Institut de gouvernance numérique, un organisme à but non lucratif qui offre des services d'accompagnement en gestion de l'information et en transformation numérique et est membre du comité de financement de diaMentis, une entreprise qui développe des solutions pour le diagnostic des troubles de santé mentale. Monsieur Albert a commencé sa carrière au ministère des Finances du Canada en 1982. Après avoir occupé des postes qui comportaient des responsabilités de plus en plus importantes, il a notamment occupé le poste de chef de la prévision économique canadienne. Monsieur Albert a fait ses études à l'Université Laval, où il a obtenu un baccalauréat en économie en 1979. Il a également complété la scolarité du programme de maîtrise en économie de l'Université Laval en 1982.

**Ginette Maillé** Ginette Maillé est au service d'Aéroports de Montréal depuis avril 2017 à titre de vice-présidente, Finances, administration et chef de la direction financière. Madame Maillé possède plus de 30 ans d'expérience financière, opérationnelle et stratégique au sein d'entreprises en démarrage et de grandes entreprises, privées et cotées en bourse (TSX et NASDAQ), œuvrant à l'échelle nationale et internationale. Elle a notamment été 14 ans à l'emploi de Pages Jaunes Limitée, où elle a occupé le poste de vice-présidente et chef de la comptabilité pour ensuite être promue au poste de première vice-présidente et chef de la direction financière. Elle a également occupé plusieurs fonctions de gestion dans le domaine des technologies de l'information, notamment sur le plan de la transformation numérique. Comptable professionnelle agréée, madame Maillé détient un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal. Elle a siégé au conseil d'administration du Financial Executives International Canada (section du Québec) de 2014 à 2017. Elle siège actuellement au conseil d'administration de la fondation Le Chaînon.

**Monique Mercier** est administratrice de sociétés. Au cours de sa carrière, elle a occupé plusieurs fonctions exécutives dans l'industrie des télécommunications et de la technologie. De 2014 jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2018, elle a occupé le poste de vice-présidente à la direction, Affaires corporatives, chef des services juridiques et de la gouvernance chez TELUS. Elle était responsable des affaires juridiques et réglementaires, des relations gouvernementales, des médias, de l'immobilier et du développement durable. Elle a commencé sa carrière chez Stikeman Elliott en tant qu'avocate en fiscalité en 1984. Elle a ensuite travaillé chez BCE et Bell Canada International avant de passer chez Emergis en 1999, qui a été acquise par TELUS en 2008. Madame Mercier est titulaire d'un diplôme de la faculté de droit de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en sciences politiques de l'Université d'Oxford, où elle a reçu la prestigieuse bourse du Commonwealth. En juin 2018, madame Mercier a reçu le prix d'excellence pour l'ensemble de ses réalisations lors de la remise des Prix des conseillers juridiques du Canada. En 2016, elle a été désignée « femme de l'année » par l'organisme Les Femmes en communications et technologie (FCT). En 2015, elle a fait son entrée dans le Temple de la renommée des 100 Canadiennes les plus influentes du Réseau des femmes exécutives. Madame Mercier siège notamment au conseil d'administration de la Banque du Canada, d'Innertex énergie renouvelable inc. et d'Alamos Gold inc. Elle redonne à la communauté par son implication auprès du conseil d'administration de la Fondation pour la recherche en chirurgie thoracique de Montréal.

**Danielle G. Morin** Danielle G. Morin possède une vaste expérience en finance, comptant notamment plus de 35 ans d'expérience dans plusieurs secteurs liés aux services financiers. Elle a travaillé à la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, de 1977 à 1990, et à La Compagnie Laurentienne Impériale, de 1990 à 1994, où elle a été première vice-présidente et chef de l'exploitation. Elle a ensuite travaillé au sein du Groupe Desjardins dans les domaines des fonds communs de placement et des rentes collectives avant de se joindre en 1999 à Canagex inc., une filiale de placement du Groupe Desjardins, à titre de vice-présidente, Finances et exploitation. En 2001, elle s'est jointe à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public en tant que première vice-présidente responsable des opérations financières. Madame Morin a occupé le poste de première vice-présidente, Distribution et service à la clientèle à Investissements Standard Life inc. de 2006 à 2013. Madame Morin a également été administratrice d'ASSURIS, d'Investissements Standard Life inc., de l'Université Laval et de la Fondation de l'Université Laval. Elle est diplômée de l'Institut des administrateurs de sociétés et a obtenu son baccalauréat en sciences actuarielles à l'Université Laval. Elle a été Fellow de l'Institut canadien des actuaires de 1980 à 2019.

**Suzanne Rancourt** Suzanne Rancourt est administratrice de sociétés et compte plus de 30 ans d'expérience en consultation et en gestion dans le secteur des finances et des technologies de l'information. Elle a été vice-présidente, Audit interne et risques d'entreprise chez CGI de 2006 à 2016. Depuis son entrée en fonction chez CGI en 1985, elle a exercé des fonctions à responsabilités croissantes en consultation, stratégie et technologies de l'information, développement d'affaires, gestion de grands projets et fonctions corporatives dans un environnement mondial. Avant de rejoindre CGI, madame Rancourt avait amorcé sa carrière en tant qu'auditeur et avait travaillé en finance, comptabilité et opérations au sein d'organisations des secteurs financiers, de la distribution et du détail. Madame Rancourt est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal ainsi que d'une certification IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est comptable professionnelle agréée (CPA, CGA). Madame Rancourt siège également aux conseils d'administration de WSP et de l'Institut des administrateurs de sociétés, section Québec.

### **Attribution de contrats relatifs aux services non liés à l'audit**

La *Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe* de la Société a pour objet d'assurer la préservation de l'indépendance de l'auditeur. Elle prévoit que tout contrat de services avec l'auditeur externe pour des services non liés à l'audit doit être approuvé soit par le comité ou son président selon la valeur des honoraires liés à ces services. Le comité ou son président, selon le cas, doit tenir compte des principes directeurs suivants : (i) lorsque le service demandé pourrait être utile ou pourrait accélérer les services d'audit rendus par l'auditeur, tels que les services relatifs à un examen diligent dans le processus d'une acquisition, ou (ii) lorsque le service demandé pourrait exiger une connaissance approfondie de la Société, (iii) lorsque l'auditeur est le soumissionnaire ayant présenté la meilleure offre à la suite d'un appel d'offres, ou (iv) lorsque seul l'auditeur est en mesure de fournir ce service.

## Honoraires pour les services de l'auditeur externe

Le cabinet Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. (« **Deloitte** ») est l'auditeur externe de la Société depuis 1940. Au cours des exercices financiers 2021 et 2020, la Société a versé à Deloitte les honoraires suivants :

	2021 (en milliers de dollars)	2020 (en milliers de dollars)
<b>Honoraires d'audit</b> Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de iA Société financière, de iA Assurance ainsi que de ses fonds distincts.	2 575	2 605
<b>Honoraires d'audit des filiales</b> Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de certaines filiales de iA Société financière, à l'exception de iA Assurance.	2 023	3 393 <sup>(1)</sup>
<b>Total des honoraires d'audit</b>	<b>4 598</b>	<b>5 998</b>
<b>Honoraires pour services liés à l'audit</b> Ces honoraires ont été versés pour des services de certification et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers tels que des rapports spéciaux, des services liés à l'émission de capital-actions, aux régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi qu'à des travaux additionnels liés à l'adoption des normes IFRS 9 et IFRS 17.	938	252
<b>Honoraires pour services fiscaux</b>	-	-
<b>Autres honoraires (honoraires pour services non liés à l'audit)</b> Ces honoraires ont été versés pour les services d'accompagnement en développement technologique, en sécurité de l'information, en accessibilité, en développement stratégique d'espaces de travail et en gestion des risques.	428	195
<b>Total</b>	<b>5 964</b>	<b>6 445</b>

(1) Les principaux changements en lien avec les honoraires d'audit des filiales sont dus à des travaux supplémentaires résultant de l'acquisition, en 2020, de nouvelles filiales américaines.

## Comité des ressources humaines et de rémunération

Le comité des ressources humaines et de rémunération a pour mandat d'appuyer le conseil à l'égard des responsabilités relatives à la nomination, la rémunération, l'évaluation, la relève, le développement des ressources, l'expérience employé ainsi qu'à l'égard de la surveillance des politiques et programmes de la Société en matière de ressources humaines. Le comité supporte également le conseil afin de promouvoir une saine gouvernance et gestion des risques reliées aux ressources humaines.

**Le comité des ressources humaines et de rémunération est présentement formé des cinq personnes suivantes :**



Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité des ressources humaines et de rémunération possèdent les compétences nécessaires pour comprendre les principes et les pratiques en matière de ressources humaines et de rémunération, soit à titre d'ancien chef de la direction d'une société inscrite en bourse, soit à titre de haut dirigeant et qu'ils possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité.

## Conseillers en rémunération

Le comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines et de rémunération ont le pouvoir de retenir, lorsqu'ils le juge à propos, les services de conseillers pour les appuyer dans l'exercice de leurs fonctions et leur fournir l'information nécessaire sur les tendances et les pratiques exemplaires en matière de politiques et de programmes de rémunération dans le marché de la Société.

### Rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants

En 2021, le comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique a retenu les services de Towers Watson Canada Inc. (« **Towers Watson** ») pour étudier et analyser la rémunération des administrateurs. Veuillez consulter la section « Rémunération des administrateurs » pour l'information complète sur l'étude effectuée par Towers Watson pour la rémunération des administrateurs. Le comité des ressources humaines et de rémunération a aussi retenu les services de Towers Watson pour : (i) évaluer la rémunération au marché des hauts dirigeants désignés et proposer, au besoin, des ajustements pour mieux aligner la rémunération globale des hauts dirigeants désignés sur la politique de rémunération de la Société; (ii) soutenir la Société dans la révision de ses régimes d'intéressement à court et long termes; et (iii) revoir la conformité de certaines composantes de rémunération afin

	2021	2020
<b>Towers Watson Canada Inc.</b>		
Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs	130 726 \$	143 889 \$
Autres honoraires (honoraires liés à la rémunération des employés non-membres de la haute direction)	306 700 \$	96 894 \$
<b>Hugessen Consulting Inc.</b>		
Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction (honoraires liés à l'intégration de critères ESG à la rémunération)	0 \$	3 302 \$
Autres honoraires	0 \$	-

d'apporter des modifications là où un écart a été observé. La Société a recours aux services de Towers Watson depuis 2015 pour des mandats qui touchent la rémunération des hauts dirigeants désignés.

## Autres mandats

En 2021, iA Groupe financier a retenu les services de Towers Watson pour procéder à plusieurs analyses afin : (i) d'assurer l'alignement de la rémunération chez iA Groupe financier sur la politique de rémunération des employés et de proposer des modifications là où un écart a été observé; et (ii) soutenir iA Groupe financier dans la mise en place d'un régime d'unités d'actions inaccessibles (« UAI »).

## Rémunération des administrateurs

À l'exception du président et chef de la direction, qui ne reçoit aucune rémunération à titre d'administrateur pour sa participation aux réunions du conseil d'administration ou aux réunions des comités du conseil, les administrateurs reçoivent la rémunération indiquée dans le tableau de la page suivante.

Le tableau à la page 44 présente la rémunération totale versée aux administrateurs pour les services qu'ils ont fournis à iA Société financière et à iA Assurance en 2021. La rémunération est répartie également entre les deux sociétés.

Selon la politique en vigueur, la rémunération des administrateurs est analysée et révisée périodiquement par le comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique. Ce dernier examine le bien-fondé et la forme de rémunération des administrateurs et fait des recommandations à cet égard au conseil d'administration pour s'assurer que ladite rémunération corresponde de façon réaliste aux responsabilités des administrateurs, soit concurrentielle et équitable, sans compromettre l'indépendance des administrateurs.

Une révision de la rémunération des administrateurs a été effectuée en 2020 et mise à jour en 2021. La firme de consultants Towers Watson a été retenue et a assisté le comité dans son analyse. Cette analyse a consisté à revoir la composition du groupe de comparaison et à comparer la rémunération des membres non exécutifs du conseil d'administration avec celle du groupe de comparaison suivant :

### Notre groupe de comparaison doit satisfaire aux critères de sélection suivants :

- À partir de la liste des sociétés de l'indice plafonné de la finance S&P/TSX (à l'exclusion des cinq grandes banques) :
- (i) Toute société canadienne du secteur de l'assurance de personnes ; et
- (ii) Toute société dont les revenus annuels ou la capitalisation boursière se situent entre 1,5 et 10 milliards de dollars.
- Toute autre société canadienne cotée en bourse du secteur de l'assurance de personnes non incluse dans l'indice.

Cannacord Genuity Group Inc.  
Banque canadienne de l'Ouest  
Banque Laurentienne du Canada  
Banque Nationale du Canada  
CI Financial Corp.

E-L Financial Corporation Limited  
Element Fleet Management Corp.  
Equitable Group Inc.  
Financière Sun Life inc.  
Great-West Lifeco Inc.

Groupe TMX limitée  
Home Capital Group Inc.  
Intact Corporation financière  
Société financière IGM inc.  
Société Financière Manuvie

En 2021, le groupe de comparaison a été mis à jour afin de remplacer Genworth MI Canada inc. et Fairfax Financial Holdings Limited par Cannacord Genuity Group Inc. et Equitable Group Inc. Ces changements étaient requis puisque Genworth et Fairfax ne répondaient plus aux critères de sélection du groupe de comparaison. L'analyse a démontré que la rémunération offerte aux administrateurs de la Société demeurait inférieure à celle du marché, si on compare avec le groupe de comparaison. Considérant l'ampleur de l'écart observé en 2020 et des enjeux potentiels de compétitivité que cela pourrait causer dans le recrutement et la rétention d'administrateurs de talents, des ajustements devaient rapidement être apportés. Cependant, en 2020, considérant la crise sanitaire liée à la COVID-19, le comité avait recommandé de combler seulement une partie de l'écart observé par rapport au marché. En 2021, un écart additionnel par rapport au marché a été observé. Étant donné la

### Notre structure de rémunération :

- est concurrentielle;
- est simple et facile à administrer;
- est équitable entre les comités; et
- assure la mobilité entre les comités.

stabilité financière de la Société en ce qui a trait à la pandémie, le comité a jugé que d'autres ajustements devaient être apportés pour combler une partie additionnelle de l'écart résiduel et a recommandé une augmentation de la rémunération.

En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour combler la part résiduelle de l'écart observé en 2020, mais non pour combler l'écart additionnel observé lors de l'analyse de 2021, les augmentations ci-dessous ont été recommandées par le comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique et ont été acceptées par le conseil d'administration :

- La rémunération annuelle de base pour le président du conseil est passée de 270 000 \$ à 320 000 \$. De ce montant, 100 000 \$ sont versés en unités d'actions différées (UAD);
- La rémunération annuelle de base pour les administrateurs siégeant au conseil d'administration est passée de 120 000 \$ à 140 000 \$. De ce montant, 40 000 \$ sont versés en UAD.

Afin de maintenir la compétitivité de la politique de rémunération des administrateurs de iA Groupe financier par rapport au marché américain, et ainsi attirer et retenir des administrateurs résidant aux États-Unis, la rémunération offerte aux administrateurs américains est versée en dollars américains, sans égard au taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Finalement, en 2021, les responsabilités du comité de gouvernance et d'éthique (maintenant comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique) ont été revues pour ajouter la supervision de la gestion intégrée des risques. Considérant cette augmentation des responsabilités, la rémunération annuelle additionnelle versée au président et aux membres de ce comité a augmenté de 25 000 \$ à 35 000 \$ et de 15 000 \$ à 20 000 \$ respectivement.

Voici les différents éléments de la rémunération des membres du conseil et de ses comités pour l'année 2021 :

	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 30 septembre 2021 (\$) <sup>(1)</sup>	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2021 au 31 décembre 2021 (\$) <sup>(1)</sup>
Honoraires annuels de base du président du conseil	270 000	320 000
Honoraires annuels de base des administrateurs <sup>(2)</sup>	120 000	140 000
<b>Honoraires annuels additionnels des présidents des comités <sup>(3)</sup></b>		
Comité d'audit	35 000	35 000
Comité de placements	25 000	25 000
Comité des ressources humaines et de rémunération	25 000	25 000
Comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique	25 000	35 000
<b>Honoraires annuels additionnels des membres des comités <sup>(4)</sup></b>		
Comité d'audit	20 000	20 000
Comité de placements	15 000	15 000
Comité des ressources humaines et de rémunération	15 000	15 000
Comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique	15 000	20 000
Jeton de présence aux réunions du conseil ou d'un comité si plus de deux réunions additionnelles (non prévues au calendrier approuvé par les administrateurs) par année <sup>(5)</sup>	1 500 si en personne 1 000 si au téléphone	1 500 si en personne 1 000 si au téléphone
Jeton de présence pour prestation particulière hors réunions sur approbation du président du conseil	1 500	1 500
Allocation de déplacement <sup>(6)</sup>	1 500	1 500

(1) Tous les honoraires d'un administrateur résidant aux États-Unis, y compris les jetons de présence et les allocations de déplacement, sont payés en devise américaine sans tenir compte du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Il est entendu que les honoraires pour les administrateurs résidant aux États-Unis sont les mêmes que ceux des autres administrateurs.

(2) Autres que le président du conseil.

(3) Le président du conseil ne reçoit pas ces honoraires.

(4) Le président du conseil et les présidents des comités ne reçoivent pas d'honoraires additionnels à titre de membres des comités.

(5) Si une réunion s'étale sur une période de deux jours, un jeton de présence est payé pour chacune des journées.

(6) S'applique à un administrateur qui est domicilié en dehors des provinces du Québec et de l'Ontario pour assister à une ou à des réunions du conseil et/ou des comités du conseil au Québec.

La rémunération des administrateurs est versée en espèces et en UAD. Une UAD est une écriture comptable, laquelle correspond à la valeur des actions ordinaires de iA Société financière portée au crédit d'un compte au nom de l'administrateur et accumule des dividendes fictifs. Les UAD accumulées par un administrateur sont payables en espèces à une date déterminée après le départ de l'administrateur du conseil.

À l'exception du président du conseil qui reçoit 100 000 \$ de sa rémunération annuelle de base en UAD, l'ensemble des administrateurs reçoivent obligatoirement 40 000 \$ de leur rémunération annuelle de base en UAD. Le nombre d'UAD qui est octroyé est déterminé en divisant le montant de la rémunération payable en UAD par le prix de clôture moyen pondéré d'une action ordinaire de iA Société financière à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant la date d'octroi. Pour les administrateurs qui reçoivent leur rémunération en dollars américains, le montant payable en UAD sera converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen quotidien applicable à la date de l'octroi des UAD.

Si les administrateurs désirent recevoir la totalité ou une plus grande portion de leur rémunération en UAD, ils doivent en aviser la secrétaire de la Société avant le 31 décembre d'une année donnée, pour la rémunération qui est payable l'année suivante, à défaut de quoi, le choix applicable pour l'année en cours sera applicable pour l'année suivante.

En plus des honoraires susmentionnés, si un administrateur siège également au conseil d'administration de toute autre filiale de iA Groupe financier, cet administrateur aura également le droit de recevoir la même rémunération versée, le cas échéant, aux autres membres du conseil d'administration de cette ou de ces autres filiales. Pour 2021, seul monsieur Ludwig W. Willisch a reçu une rémunération supplémentaire pour avoir siégé au conseil d'administration de certaines filiales américaines et cette rémunération a été payée par ces filiales.

Les administrateurs ont aussi droit au remboursement des frais engagés pour assister aux réunions du conseil ou aux réunions des comités. Les administrateurs autres que le président et chef de la direction ne touchent pas de prestations de retraite et ne sont pas admissibles aux options d'achat d'actions.

**Denis Ricard, président et chef de la direction de la Société, ne reçoit aucune rémunération pour sa fonction d'administrateur de la Société.**

La Société et iA Société financière ont établi une police d'assurance collective qui garantit à chaque administrateur indépendant en fonction une assurance vie de 20 000 \$ sans frais et à chaque administrateur indépendant qui quitte ces conseils d'administration, après dix ans de service, une assurance vie de 10 000 \$, également sans frais.

La rémunération totale versée aux administrateurs relativement à l'exercice terminé le 31 décembre 2021 est la suivante :

	Honoraires <sup>(1)</sup> touchés en espèces	Honoraires <sup>(1)</sup> touchés sous forme d'UAD	Honoraires perçus totaux	Pourcentage pris sous forme d'UAD	Honoraires des conseils d'administration des filiales	Total
	\$	\$	\$	%	\$	\$
Mario Albert	12 286	135 577	147 863	92	-	147 863
William F. Chinery <sup>(2)</sup>	0	93 185	93 185	100	-	93,185
Agathe Côté <sup>(3)</sup>	49 167	5 000	54 167	9	-	54 167
Benoit Daignault	97 500	57 500	155 000	37	-	155 000
Nicolas Darveau-Garneau	0	176 399	176 399 <sup>(4)</sup>	100	-	176 399 <sup>(4)</sup>
Emma K. Griffin	0	166 290	166 290	100	-	166 290
Claude Lamoureux <sup>(3)</sup>	47 419	5 000	52 419	10	-	52 419
Ginette Maillé	0	145 000	145 000	100	-	145 000
Jacques Martin	276 612	78 833	355 445 <sup>(5)</sup>	22	-	355 445 <sup>(5)</sup>
Monique Mercier	33 760	126 280	160 040	79	-	160 040
Danielle G. Morin	141 250	35 000	176 250	20	-	176 250
Marc Poulin	71 519	96 519	168 038	57	-	168 038
Suzanne Rancourt <sup>(2)</sup>	0	107 500	107 500	100	-	107 500
Denis Ricard	0	0	0	0	-	0
Louis Têtu	0	141 250	141 250	100	-	141 250
Ludwig W. Willisch <sup>(6)</sup>	0	79 719	79 719	100	33 845 <sup>(7)</sup>	113 564 <sup>(6)(7)</sup>
<b>Total</b>	<b>729 513</b>	<b>1 449 052</b>	<b>2 178 565</b>		<b>33 845</b>	<b>2 212 410</b>

(1) Comprend les jetons de présence, s'il y a lieu, et les allocations de déplacement, mais n'inclut pas le remboursement des dépenses.

(2) Monsieur Chinery et madame Rancourt sont membres du conseil d'administration depuis le 6 mai 2021.

(3) Madame Côté et monsieur Lamoureux ne sont plus membres du conseil d'administration depuis le 6 mai 2021.

(4) La rémunération de monsieur Darveau-Garneau, payable en dollars américains (140 000 \$ US), a été payée en UAD (ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2021, 33 750 \$ US au taux de 1,2575 = 42 441 \$ CAN, pour le second trimestre de 2021, 33 750 \$ US au taux de 1,2394 = 41 830 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2021, 33 750 \$ US au taux de 1,2741 = 43 001 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2021, 38 750 \$ US au taux de 1,2678 = 49 127 \$ CAN, pour un total de 176 399 \$ CAN pour 2021).

(5) La rémunération de monsieur Martin a été versée en dollars américains (282 500 \$ US) et convertie en dollars canadiens (pour la partie payable en espèces, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen à la date du paiement, soit, pour le premier trimestre de 2021, 55 000 \$ US au taux de 1,2565 = 69 108 \$ CAN, pour le second trimestre de 2021, 55 000 \$ US au taux de 1,2540 = 68 970 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2021, 55 000 \$ US au taux de 1,2372 = 68 046 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2021, 55 000 \$ US au taux de 1,2816 = 70 488 \$ CAN, pour un total de 276 612 \$ CAN pour 2021. Pour la partie payable en UAD, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2021, 12 500 \$ US au taux de 1,2575 = 15 719 \$ CAN, pour le second trimestre de 2021, 12 500 \$ US au taux de 1,2394 = 15 493 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2021, 12 500 \$ US au taux de 1,2741 = 15 926 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2021, 25 000 \$ US au taux de 1,2678 = 31 695 \$ CAN pour un total de 78 833 \$ CAN pour 2021.

(6) Monsieur Willisch est membre du conseil d'administration depuis le 8 juillet 2021. Sa rémunération, payable en dollars américains (62 742 \$ US), a été payée en UAD (ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le troisième trimestre de 2021, 27 742 \$ US au taux de 1,2741 = 35 346 \$ CAN et, pour le quatrième trimestre de 2021, 35 000 \$ US au taux de 1,2678 = 44 373 \$ CAN, soit un total de 79 719 \$ CAN pour 2021.

(7) Monsieur Willisch siège également au conseil d'administration de certaines filiales américaines. Pour ce rôle, il a reçu une rémunération supplémentaire de 27 000 \$ US en 2021, payée par les filiales en dollars américains, et convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen pour 2021 (1,2535 = 33 845 \$ CAN).

## Analyse de la rémunération

Le comité des ressources humaines et de rémunération a pour mandat de recommander au conseil la stratégie en matière de rémunération et de réviser annuellement les politiques de rémunération des employés, de la haute direction et du président et chef de la direction. Le comité a donc structuré le programme et les politiques de rémunération de la haute direction en vue de soutenir la vision et les priorités stratégiques de la Société.

Nous estimons que la réussite de la Société dans l'atteinte de ses objectifs dépend de l'engagement et de la performance de notre équipe et que la rémunération des cadres est un outil qui joue un rôle important dans notre succès et dans l'augmentation de la valeur pour les actionnaires.

L'analyse qui suit vous fournit une description et une explication sommaire du programme de rémunération de la haute direction et de chacune de ses composantes.

### Processus décisionnel

Notre processus décisionnel fait appel à la direction, au comité des ressources humaines et de rémunération ainsi qu'aux recommandations de conseillers en rémunération externes et doit être approuvé par le conseil d'administration.

Les conditions salariales et les bonis des membres de la haute direction sont établis en fonction d'une comparaison avec ce qui est octroyé dans le domaine des services financiers au Canada. Les objectifs de chaque dirigeant désigné sont établis au début de l'année. Le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le rendement du président et chef de la direction en fonction des objectifs de celui-ci et après consultation des membres du conseil. Sous la supervision du conseil, le président et chef de la direction évalue le rendement des autres dirigeants désignés.

### Groupes de comparaison pour la rémunération

Annuellement, le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le positionnement dans le marché de notre programme de rémunération. L'évaluation s'effectue à l'aide d'un groupe de comparaison qui sert de marché de référence. Le groupe de comparaison est composé de sociétés canadiennes du secteur financier, excluant les cinq grandes banques canadiennes, choisies en tenant compte notamment des revenus, des bénéfices nets et de la capitalisation boursière.

À la fin de l'année 2021, le comité des ressources humaines et de rémunération a examiné le positionnement de la rémunération des dirigeants désignés sur le marché par rapport au groupe de comparaison de la Société, en fonction d'une évaluation effectuée par un cabinet indépendant. Dans un premier temps, une évaluation du groupe de comparaison a été effectuée et des ajustements ont été approuvés pour assurer l'alignement sur les critères de sélection. À la suite de cette évaluation, Genworth et Fairfax ont été remplacés par Equitable Group Inc. et Canaccord Genuity Group dans notre groupe de comparaison.

#### Pour l'année 2021, les dirigeants désignés sont :

##### **Denis Ricard**

Président et chef de la direction

##### **Jacques Potvin**

Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef

##### **Michael L. Stickney**

Vice-président exécutif et chef de la croissance

##### **Alain Bergeron**

Vice-président exécutif et chef des placements

##### **Pierre Miron**

Vice-président exécutif et chef de la transformation

#### Notre groupe de comparaison doit respecter les critères de sélection suivants :

- À partir de la liste des sociétés de l'indice plafonné de la finance du S&P/TSX (excluant les cinq grandes banques) :
  - (i) toute société canadienne du secteur de l'assurance de personnes; et
  - (ii) toute société ayant des revenus annuels ou une capitalisation boursière entre 1,5 et 10 milliards de dollars;
- Toute autre société canadienne listée à la bourse du secteur de l'assurance de personnes non incluse dans l'indice.

Les sociétés suivantes composent notre groupe de comparaison actuel:

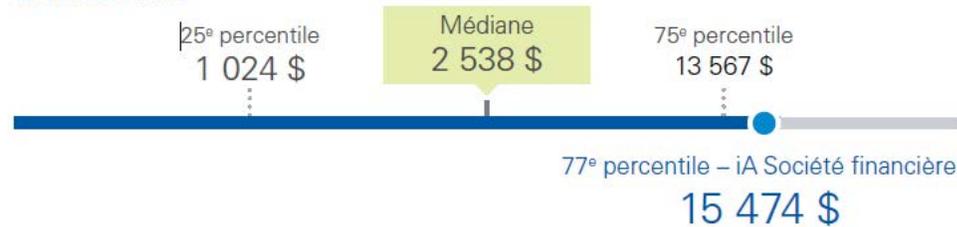
Cannaccord Genuity Group Inc. Banque Canadienne de l'Ouest Banque Laurentienne du Canada Banque Nationale du Canada CI Financial Corp.	E-L Financial Corporation Limited Element Fleet Management Corp. Equitable Group Inc. Financière Sun Life inc. Great-West Lifeco Inc.	Groupe TMX limitée Home Capital Group Inc. Intact Corporation financière Société financière IGM inc. Société Financière Manuvie
--	---	---

**Où nous situons-nous par rapport à notre groupe de comparaison?**

Le graphique ci-dessous indique le rang de iA Groupe financier par rapport au groupe de comparaison. Nous comparons l'actif total, la capitalisation boursière et le bénéfice total avec ceux du groupe de comparaison en matière de rémunération, selon les données les plus récentes. Le graphique ci-dessous illustre la pertinence de l'utilisation de ce groupe à titre comparatif pour la rémunération.

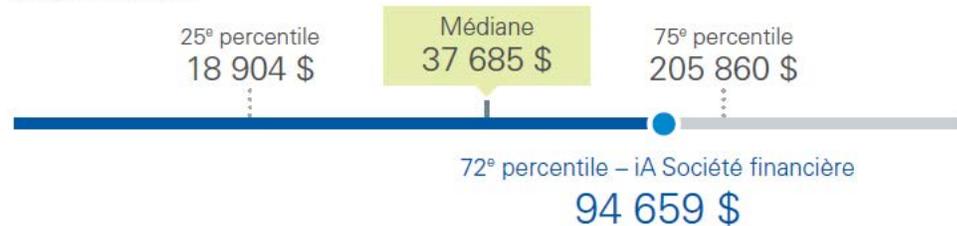
**Revenus totaux** (en millions)

12 derniers mois



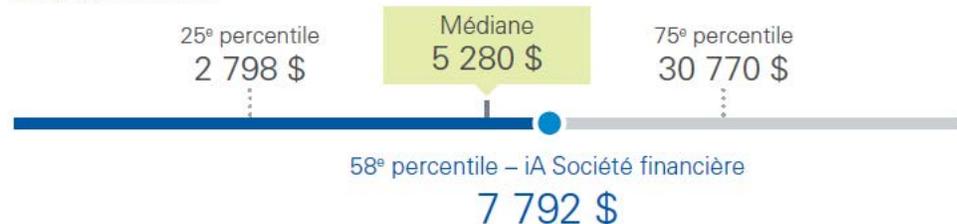
**Actifs totaux** (en millions)

12 derniers mois



**Capitalisation boursière** (en millions)

31 décembre 2021



## Groupe de comparaison pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme

Par ailleurs, pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme nous utilisons un groupe de comparaison composé de sociétés choisies en tenant compte des secteurs d'activité (assurance ou gestion de patrimoine) et de la capitalisation boursière (les compagnies doivent être cotées en bourse). Le groupe de comparaison pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme est légèrement différent de celui pour évaluer le positionnement dans le marché de notre programme de rémunération, puisqu'il comporte aussi un certain nombre de compagnies d'assurance américaines qui sont de réels concurrents pour des secteurs d'activité comparables à ceux de la Société considérant notre présence grandissante dans ce pays.

Genworth MI Canada, qui a officiellement changé de nom pour devenir Sagen MI Canada, a été vendue à Brookfield Business Partners en 2021 et a été radiée de la cote de la Bourse de Toronto le 6 avril 2021. Par conséquent, Genworth MI Canada a été retirée du groupe de comparaison. De plus, bien que Fairfax ait été retirée du groupe de comparaison quant à la rémunération, elle demeure un pair approprié aux fins de l'évaluation du rendement total pour les actionnaires de IA Société financière par rapport à un groupe de sociétés et a donc été maintenue dans le groupe de comparaison pour l'évaluation de la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme.

Le groupe de comparaison pour l'évaluation de la performance 2021 de notre plan d'intéressement à moyen terme est le suivant :

Banque Laurentienne du Canada Banque Nationale du Canada Banque canadienne de l'Ouest CI Financial Corp. Element Fleet Management Corp. Fairfax Financial Holdings Limited	Financière Sun Life inc. Great-West Lifeco Inc. Groupe TMX limitée Home Capital Group Inc. Intact Corporation financière Lincoln National Corporation	Principal Financial Group Inc. Société financière IGM inc. Société Financière Manuvie Globe Life Inc. Unum Group
---	--	--

### ***Politique sur la récupération de la rémunération variable***

La politique vise à promouvoir une culture d'intégrité, à diminuer les risques liés à la rémunération variable et à sanctionner la négligence grossière, l'inconduite délibérée ou la fraude commise par un membre de la haute direction à l'endroit de la Société.

Si les états financiers de la Société doivent être redressés en raison de la négligence grossière, de l'inconduite délibérée ou d'une fraude d'un haut dirigeant, le conseil d'administration ou le comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique peut, à son entière discrétion, exiger de ce haut dirigeant le remboursement ou l'annulation d'une partie ou de la totalité de la rémunération variable qui lui a été versée, octroyée ou acquise au cours des douze derniers mois (boni annuel, UAD, UAR et options d'achat d'actions).

De plus, le conseil d'administration ou le comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique peut exiger le remboursement ou l'annulation d'une partie ou de la totalité de la rémunération variable versée au, octroyée au ou acquise par le président et chef de la direction ou le vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef au cours des douze derniers mois, à la suite d'une conduite volontairement trompeuse ou d'une négligence grossière de celui-ci ayant entraîné, ou étant raisonnablement susceptible d'entraîner, des conséquences économiques négatives pour la Société ou une atteinte à la réputation de celle-ci peu importe si ses états financiers doivent ou non être redressés.

## Composantes de la rémunération

Le tableau suivant présente les cinq composantes du programme de rémunération de la haute direction pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 :

Composantes de la rémunération		Type	Période de rémunération	Base de détermination	Objectifs
<b>Rémunération directe</b>					
Fixe	Salaire de base	En espèces	1 an	En comparaison avec le marché de référence, le rendement individuel et l'équité interne. Correspond au niveau de responsabilités, aux habiletés et à l'expérience.	Rétention et équité
Variable	Régime d'intéressement à court terme – boni annuel	En espèces	1 an	En comparaison du marché de référence. Attribution effective reposant à la fois sur le rendement de iA Groupe financier, les rendements sectoriel et individuel.	Rétention et différenciation
		Unités d'actions différées (« UAD »)	Jusqu'à la retraite des hauts dirigeants ou jusqu'à la cessation d'emploi	Possibilité pour les hauts dirigeants de reporter, en partie ou en totalité, leur boni annuel sous forme d'UAD rachetables en espèces uniquement à la cessation d'emploi, à la prise de la retraite ou au décès. Versement tenant compte du réinvestissement des dividendes fictifs pendant l'existence des UAD et de la juste valeur marchande des actions ordinaires au moment du rachat.	Reconnaître la contribution et l'implication des hauts dirigeants dans l'atteinte des résultats de iA Groupe financier et assurer l'alignement avec les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière
Variable	Régime d'intéressement à moyen terme	Unités d'actions liées au rendement (« UAR »)	3 ans	Octroyées annuellement, en fonction du rendement individuel et du rendement de iA Groupe financier. Valeur finale reposant sur le prix de l'action ordinaire de iA Société financière à la date d'acquisition et le niveau de rendement atteint par iA Groupe financier.	Aligner les efforts de l'équipe de direction sur la réalisation d'objectifs de rendement financier ambitieux
Variable	Régime d'intéressement à long terme	Options d'achat d'actions	10 ans, avec un droit d'exercice des options de 25 % par année pendant 4 ans débutant un an après la date d'octroi	Octroyées annuellement, en fonction du rendement individuel et du rendement de iA Groupe financier. Valeur finale reposant sur l'écart entre le prix de l'action ordinaire à la date de l'octroi et à la date de la levée.	Rétention à long terme et différenciation Favorise l'alignement de la rémunération des hauts dirigeants de iA Groupe financier sur la croissance de la valeur pour les porteurs d'actions ordinaires
<b>Rémunération indirecte</b>					
Régimes de retraite et d'avantages sociaux		Régime collectif d'assurance vie et maladie et régime de retraite	Continue	En comparaison avec le marché de référence.	Fidélisation

Les composantes de la rémunération varient en fonction de l'échelon du dirigeant. Une partie importante de la rémunération globale est à risque afin d'assurer le lien avec les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière et des autres principaux intervenants. Les paiements versés en vertu des régimes de rémunération variable dépendent de la capacité du dirigeant à influencer sur les résultats à court et à long termes et de son niveau hiérarchique.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la rémunération totale directe cible pour les quatre éléments suivants : le salaire de base, le régime d'intéressement à court terme, le régime d'intéressement à moyen terme et le régime d'intéressement à long terme. Les régimes de retraite et les avantages sociaux en sont exclus.

Échelon	Salaire de base	Boni annuel cible	Unités d'actions liées au rendement cible	Options d'achat d'actions cible	Rémunération totale	
					Portion totale de la rémunération qui varie	Portion totale de la rémunération qui est fixe
Président et chef de la direction	34 %	34 %	10 %	21 %	66 %	34 %
Vice-président exécutif	41 %	25 %	12 %	22 %	59 %	41 %

### Modification à la combinaison de la rémunération d'intéressement à moyen et à long termes

À la fin de l'année 2021, le conseil d'administration a approuvé une modification de la combinaison de la rémunération à moyen terme (UAR) et à long terme (options) des hauts dirigeants de la Société afin d'augmenter la proportion des UAR et de réduire celle des options. Par conséquent, pour les attributions octroyées en 2022, la proportion cible de la composition de la rémunération sera d'environ 70 % pour les UAR et de 30 % pour les options. Ce changement a été effectué en tenant compte des récentes mesures fiscales au Canada, des meilleures pratiques du marché et des attentes des actionnaires. Au final, la nouvelle combinaison devrait contribuer à renforcer une meilleure philosophie de rémunération au rendement en faisant mieux correspondre les résultats de la rémunération au rendement financier de l'entreprise, tout en maintenant les intérêts des membres de la haute direction alignés sur ceux des actionnaires.

### Salaire de base

Le salaire de base sert à rétribuer les employés pour le rôle qu'ils jouent au sein de la Société. Les salaires de base et les échelles de salaire, y compris les minimums, les valeurs médianes et les maximums, sont étalonnés par rapport à des rôles comparables dans des sociétés du groupe de comparaison et, à l'interne, par rapport à des rôles similaires. Les salaires de base pour tous les employés sont révisés annuellement et rajustés, s'il y a lieu, en fonction du rendement personnel, des compétences, des responsabilités et des données sur la concurrence.

En 2021, le salaire de base et la rémunération variable cible des dirigeants désignés n'ont pas été augmentés, sauf dans le cas de Pierre Miron, qui a vu ses responsabilités augmenter lors de sa nomination à un nouveau rôle au sein de l'organisation. Cette mesure a été prise à la suite des efforts continus en matière de gestion des dépenses tout au long de la pandémie de COVID-19.



**Le comité des ressources humaines et de rémunération examine et recommande au conseil d'administration :**

- les hausses du salaire de base du président et chef de la direction;
- à la suite des recommandations faites par le président et chef de la direction, les hausses salariales des membres de la haute direction et la hausse salariale globale de tous les autres membres du personnel.

## Régime d'intéressement à court terme (boni annuel)

Le régime d'intéressement à court terme récompense les hauts dirigeants pour l'atteinte d'objectifs stratégiques et opérationnels à court terme. Il encourage l'obtention de résultats supérieurs en se basant sur le rendement par rapport à des objectifs annuels déterminés à l'avance auxquels iA Groupe financier, les secteurs et les individus doivent satisfaire.

### Les objectifs du régime sont les suivants :

- Promouvoir notre mission auprès des dirigeants;
- Favoriser l'atteinte d'une performance supérieure globale quant aux objectifs de la Société;
- Inciter à une productivité plus élevée;
- Reconnaître la contribution et l'implication des dirigeants dans l'atteinte de nos résultats; et

Offrir une rémunération qui nous positionne de façon concurrentielle au sein de notre marché de référence.

Le régime d'intéressement à court terme comporte cinq mesures de rendement :

Mesure	Motif du choix de la mesure
Rendement des capitaux propres	Alignement sur les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière
Nouvelles affaires	Soutenir nos objectifs en matière de croissance
Contrôle des coûts	Favoriser la saine gestion des frais généraux
Objectifs sectoriels	Aligner les objectifs de chaque secteur sur notre plan d'affaires
Composante individuelle	Favoriser le leadership stratégique chez les hauts dirigeants

Les bonis fixés varient selon un pourcentage du salaire de base et sont alignés sur des cibles incitatives médianes de sociétés qui appartiennent au groupe de comparaison. Les bonis fixés pour tous les niveaux sont revus chaque année afin qu'ils demeurent concurrentiels en tout temps. Le boni minimal aux termes du régime est de zéro, ce qui est le cas lorsque le rendement de iA Groupe financier, des secteurs ou des individus est inférieur au seuil de rendement minimum. Le boni maximal offert est de deux fois la cible, ce qui est le cas lorsque les objectifs, fondés sur notre plan d'affaires pour l'exercice financier, sont largement dépassés. Ces objectifs sont ambitieux, mais peuvent être atteints.

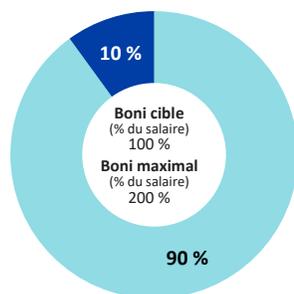
Depuis 2021, un modificateur ESG est appliqué à la formule du boni. Le modificateur pourra réduire ou augmenter le boni payable selon le niveau de performance du taux cible de l'IRC. Le modificateur est utilisé comme un multiplicateur au mécanisme de calcul du boni et peut varier entre -10 % et +10 %. L'application du modificateur ne peut donner lieu à un boni supérieur au maximum annuel cible, soit 200 %.

La figure ci-dessous illustre la formule utilisée pour le calcul du paiement du boni annuel.



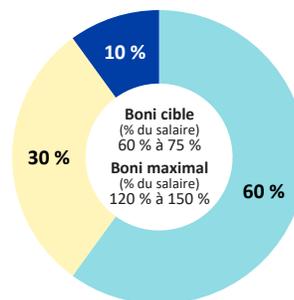
La pondération représentative du boni annuel pour l'année 2021 pour le président et chef de la direction et les vice-présidents exécutifs était la suivante :

### Président et chef de la direction



- Pondération du rendement des activités (iA Groupe financier) 90 %
- Composantes individuelles 10 %

### Vice-présidents exécutifs



- Pondération du rendement des activités (iA Groupe financier) 60 %
- Pondération du rendement des activités (secteur) 30 %
- Composantes individuelles 10 %

#### Le boni cible est fondé sur quatre objectifs :

**1** La réalisation des objectifs de rentabilité

**2** Le développement des affaires

**3** Le contrôle des coûts

**4** Des critères particuliers à chaque dirigeant désigné, tels que les objectifs sectoriels et les mesures individuelles

Les critères particuliers pour le président et chef de la direction sont évalués par les membres du comité des ressources humaines et de rémunération. Sous la supervision du conseil, les critères particuliers pour les autres dirigeants désignés sont évalués par le président et chef de la direction. La pondération du boni annuel pour 2021 pour chaque dirigeant désigné était la suivante :

Dirigeant désigné	Boni cible	Pondération du rendement des activités		
		Société	Secteur	Composantes individuelles
	% du salaire	%	%	%
DENIS RICARD	100	90	0	10
JACQUES POTVIN	60	30	60	10
MICHAEL L. STICKNEY	75	75	15	10
ALAIN BERGERON	75	50	40	10
PIERRE MIRON <sup>(1)</sup>	75	60	30	10

(1) Le boni cible de monsieur Miron en pourcentage du salaire de base a été ajusté de 55 % à 75 % en août 2021 à la suite de sa nomination à un nouveau rôle au sein de l'organisation.

Les objectifs pour le boni cible sont audacieux, mais peuvent être atteints et sont conformes à la stratégie générale. Ils font l'objet de contrôles à l'aide de divers scénarios de rendement, afin de s'assurer que les versements potentiels sont alignés sur la stratégie.

Le boni cible est versé lorsque les résultats financiers sont alignés sur le plan d'affaires et que l'évaluation qualitative satisfait pleinement aux attentes. Le rendement de chacun des objectifs peut varier entre 50 % et 200 % du boni cible en fonction de seuils minimal et maximal préétablis.

La détermination des objectifs aux fins du régime de boni tient compte de la planification stratégique approuvée par le conseil, ainsi que des objectifs communiqués aux marchés financiers. Les objectifs pour l'année 2021 étaient les suivants :

Le versement du boni est conditionnel à l'atteinte d'un profit déclencheur:

 Le boni est réduit si le profit est inférieur à 80 % du budget de l'année;

 Aucun boni n'est versé si le profit est inférieur à 70 %.

	Minimum	Cible	Maximum
Rendement des capitaux propres <sup>(1)</sup>	9 %	12,1 %	12,9 %
Nouvelles affaires <sup>(2)</sup>	Variable selon le secteur d'activité et en fonction des résultats de 2020	Budget	Budget + entre 5 % et 30 % variable selon le secteur d'activité
Contrôle des coûts <sup>(2)</sup>	103 % du budget	Budget	94 % du budget

(1) Le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) est une mesure non conforme aux normes IFRS classée comme mesure financière supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur cette mesure, voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du *Rapport de gestion 2021*, section qui est par la présente intégrée par renvoi dans les présentes et qui peut être consultée sur SEDAR au [sedar.com](http://sedar.com) ou sur le site Internet de iA Groupe financier à l'adresse [ia.ca](http://ia.ca).

(2) Les montants des objectifs individuels de chacun des membres de la haute direction en ce qui a trait aux nouvelles affaires et au contrôle des coûts constituent des renseignements confidentiels dont la communication serait grandement préjudiciable aux intérêts de iA Groupe financier. La communication de ces montants et des résultats quantitatifs fournirait des données hautement confidentielles aux concurrents de iA Groupe financier ainsi que des renseignements stratégiques clés qui ne sont pas connus du public et qui risqueraient d'orienter les marchés d'une manière inappropriée. Par conséquent, ces montants ne sont pas divulgués de manière absolue, mais en pourcentages.

### Unités d'actions différées (UAD)

Les dirigeants peuvent choisir de convertir une partie ou la totalité de leur boni annuel sous forme d'UAD. Pour ce faire, les dirigeants doivent en aviser la Société avant le 31 décembre de l'année civile qui précède celle pour laquelle le boni annuel est payé, à défaut de quoi le boni leur sera payé en espèces. Lorsque les bonis sont déterminés, le montant choisi est converti en UAD au prix de clôture moyen pondéré d'une action ordinaire de iA Société financière à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant la date de conversion. Les UAD accumulent des dividendes fictifs et sont payables en espèces uniquement au moment de la cessation d'emploi, de la prise de retraite ou au décès.

### Régime d'intéressement à moyen terme (UAR)

Les hauts dirigeants sont admissibles à un régime d'intéressement à moyen terme basé sur des unités d'actions liées au rendement. Les attributions d'UAR sont à la discrétion du comité des ressources humaines et de rémunération après que ce dernier ait pris connaissance de la recommandation du président et chef de la direction (sauf en ce qui concerne ses propres UAR). Lors de l'attribution de nouvelles UAR, les attributions antérieures ne sont pas prises en compte, car celles-ci servent à encourager une performance supérieure pendant la période d'acquisition et à aligner les efforts de l'équipe de direction sur la réalisation d'objectifs de performance financière ambitieux.

#### Les objectifs de ce régime sont les suivants :

- Renforcer la philosophie de rémunération en fonction du rendement de la Société en récompensant ceux qui exécutent la stratégie d'affaires avec succès et qui atteignent les objectifs clés;
- Aligner les intérêts de la haute direction sur ceux des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière;
- Mesurer le rendement à moyen terme pour compléter le rendement annuel, tel que mesuré dans le régime d'intéressement à court terme, et le rendement à long terme, tel que mesuré par le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière; et
- Offrir une rémunération concurrentielle pour attirer et retenir des personnes de talent au sein de la haute direction.

Pour l'information sur l'atteinte de ces objectifs, veuillez vous reporter à la section intitulée « Paiement des attributions d'UAR de 2019 ».

L'acquisition de chaque attribution d'UAR s'effectue en fonction d'un cycle de rendement basé sur trois exercices financiers, commençant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'octroi et se terminant le 31 décembre de la troisième année.

L'acquisition est ainsi assujettie à la fois à une période de trois années et à un facteur de rendement. La valeur d'attribution de chaque UAR correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de l'action ordinaire de iA Société financière (inscrite sous le symbole IAG à la Bourse de Toronto) pour les 20 premiers jours de négociation de la période de référence.

L'acquisition des UAR est basée sur un facteur de rendement à double facette, soit 25 % en fonction du rendement total destiné aux porteurs d'actions ordinaires par rapport à celui du groupe cible (« RTA ») et 75 % en fonction du rendement du bénéfice net de iA Groupe financier au cours des trois années. La cible du bénéfice net total est établie annuellement en prévision de chaque attribution d'UAR.

Le tableau suivant présente, pour les trois derniers exercices, les UAR octroyées, la cible à atteindre pour déterminer la valeur réelle des UAR qui seront acquises à l'issue de la période de référence et le calendrier d'acquisition.

Cible triennale visée (période de référence)	Nombre d'UAR octroyées	Nombre d'UAR en circulation au 31 décembre 2021 <sup>(1)</sup>	Niveau de rendement	Échelle de rendement du bénéfice net	Rendement total destiné aux porteurs d'actions ordinaires Rang percentile du RTA relatif	Coefficient de rendement
2021-2023	48 960	47 480	Égal ou supérieur au maximum	2 600 M\$	1 à 35	150 %
				2 525 M\$	36 à 45	125 %
			Cible	2 450 M\$	46 à 55	100 %
				2 175 M\$	56 à 65	75 %
			Seuil	1 900 M\$	66 à 75	50 %
			Inférieur au seuil	s. o.	s. o.	0 %
2020-2022	31 995	30 867	Égal ou supérieur au maximum	2 400 M\$	1 à 35	150 %
				2 325 M\$	36 à 45	125 %
			Cible	2 250 M\$	46 à 55	100 %
				2 025 M\$	56 à 65	75 %
			Seuil	1 800 M\$	66 à 75	50 %
			Inférieur au seuil	s. o.	s. o.	0 %
2019-2021	48 537	36 818	Égal ou supérieur au maximum	2 250 M\$	1 à 35	150 %
				2 175 M\$	36 à 45	125 %
			Cible	2 100 M\$	46 à 55	100 %
				1 875 M\$	56 à 65	75 %
			Seuil	1 650 M\$	66 à 75	50 %
			Inférieur au seuil	s. o.	s. o.	0 %

(1) Un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires de iA Société financière est converti en UAR additionnelles. Cette colonne indique donc le nombre d'UAR octroyées initialement plus le nombre d'UAR additionnelles attribuées à titre de dividendes moins le nombre d'UAR qui ont été annulées.

La valeur de versement de chaque UAR acquise à l'issue de la période de rendement correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de l'action ordinaire de iA Société financière pour les 20 derniers jours de négociation de cette période multipliée par le facteur de rendement. Cette valeur de versement est payable en espèces seulement.

À compter de 2022, l'acquisition des UAR fera l'objet d'un changement. En effet, 50 % de l'acquisition sera désormais fondé sur le rendement total destiné aux porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière en comparaison avec le groupe cible (« RTA ») et 50 % sur le rendement du bénéfice net de iA Groupe financier sur trois ans. Le paiement maximal, quant à lui, passera de 150 % à 200 %. Ces changements ont été effectués afin d'aligner davantage les résultats de la rémunération sur la création de valeur pour les actionnaires.

## Régime d'intéressement à long terme (options d'achat d'actions)

Nous avons établi un régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière destiné aux membres de la direction et aux employés à temps plein ou à d'autres prestataires de services de iA Groupe financier et de ses filiales qui sont désignés de temps à autre par le conseil d'administration ou par tout comité du conseil qui possède une compétence en la matière.

- Depuis l'adoption du Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière en février 2001, 11 350 000 actions ont été réservées à des fins d'octroi, soit 10,55 % des actions ordinaires de iA Société financière en circulation au 31 décembre 2021.
- Excluant les options qui ont été annulées, un total de 9 926 983 options ont été octroyées par le comité des ressources humaines et de rémunération aux termes du Régime, et 1 668 733 étaient en cours au 31 décembre 2021, représentant respectivement 9,23 % et 1,55 % des actions ordinaires de iA Société financière en circulation au 31 décembre 2021.
- Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021, nous avons octroyé 310 000 options, ce qui représente 0,29 % du total des actions ordinaires de iA Société financière émises et en circulation à cette date.
- Au 31 décembre 2021, après considération des octrois effectués en 2021, il restait un total de 1 423 017 options d'achat d'actions qui pouvaient être émises aux termes du Régime, ce qui représentait 1,32 % des actions ordinaires de iA Société financière en circulation.

Le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière permet au comité des ressources humaines et de rémunération d'accorder des options d'achat d'actions aux hauts dirigeants de la Société à titre de rémunération à long terme.

### Le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière a pour objectifs de :

- Mettre à la disposition de la Société un mécanisme d'actionnariat pour attirer, retenir et motiver les hauts dirigeants dont les compétences, le rendement et la loyauté envers la Société et certaines de ses filiales sont essentiels à la réussite, à l'image et à la réputation ou aux activités de ces dernières;
- Encourager le développement et permettre une implantation réussie de la stratégie de croissance continue de la Société;
- Associer une partie de la rémunération des hauts dirigeants à la création de valeur économique pour les porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière; et
- Appuyer la structure de rémunération qui vise à rémunérer la performance des hauts dirigeants.

Les octrois sont approuvés par le comité des ressources humaines et de rémunération après que ce dernier eut pris connaissance de la recommandation du président et chef de la direction.

Au moment de l'octroi, le comité des ressources humaines et de rémunération détermine le nombre d'actions ordinaires qui font l'objet de l'octroi, le prix de levée, la date d'expiration des options et la date à partir de laquelle celles-ci peuvent être levées.

Le nombre d'options est fixé en fonction de l'incidence attendue de la participation du haut dirigeant visé sur le rendement et le développement stratégique de iA Groupe financier ainsi qu'en fonction d'une analyse comparative du marché de référence. Lorsque de nouvelles options d'achat d'actions sont octroyées, les attributions antérieures ne sont pas prises en considération puisque les attributions sont utilisées afin d'inciter une performance supérieure pour l'année en cours et afin d'aligner les intérêts à long terme des hauts dirigeants sur ceux des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière.

De façon générale, pour les hauts dirigeants, il est prévu que le comité accorde des options tous les ans au mois de février. Le nombre d'options octroyées annuellement à chacun des hauts dirigeants est déterminé en fonction de sa rémunération, de son potentiel, de son niveau hiérarchique et de sa participation à nos résultats. Aucune option ne peut être octroyée pour une durée de plus de dix ans, et le prix de levée de chaque option est égal au prix moyen pondéré des actions ordinaires de iA Société financière négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de négociation précédant la date d'octroi des options.

De plus, le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière stipule que le nombre maximal d'actions ordinaires qui peut être réservé à des fins d'émission à une personne au titre de la levée d'options d'achat d'actions octroyées aux termes du Régime ou aux termes de toute autre entente de rémunération en actions ne peut dépasser 1,4 % du nombre d'actions ordinaires de iA Société financière en circulation au moment de l'octroi.

Également, le Régime prévoit que le nombre maximal d'actions ordinaires qui peut être émis à des initiés, à tout moment, au titre de la levée d'options d'achat d'actions aux termes du Régime et aux termes de toute autre entente de rémunération en actions ne peut, à moins d'obtenir l'approbation des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière, dépasser 10 % du nombre d'actions ordinaires de iA Société financière en circulation.

Il est également prévu que le nombre d'actions émises aux termes du Régime et de toute autre entente de rémunération au cours d'une période d'un an ne peut dépasser 10 % du nombre d'actions ordinaires de iA Société financière en circulation dans le cas d'initiés ou 1,4 % du nombre d'actions de iA Société financière en circulation dans le cas des actions émises à tout initié et aux personnes qui lui sont liées.

À la levée des options, de iA Société financière peut choisir d'émettre des actions ordinaires ou d'effectuer un paiement en espèces, sous réserve d'un montant maximum en espèces fixé par le comité.

Nous ne fournissons pas d'aide financière afin de permettre la levée d'options octroyées aux termes du Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière. Le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière prévoit que les options ne sont pas cessibles.

Dans certaines circonstances, la date d'expiration des options est devancée de sorte que les options acquises à la date d'un événement précis ne pourront pas être levées après cette date d'expiration anticipée. À moins que le comité n'en décide autrement, les options qui n'étaient pas acquises à la date de l'événement en question cessent d'exister et ne pourront jamais être levées.

Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et des porteurs d'actions ordinaires, s'il y a lieu et à son gré, modifier le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière et les modalités des options qui doivent être octroyées par la suite et, sans limiter la généralité de ce qui précède, apporter des modifications afin de se conformer aux lois et aux règlements applicables, à la condition que ces modifications ne changent pas les options en circulation ni ne portent préjudice aux droits de leurs porteurs.



**Sauf indication contraire du comité des ressources humaines et de rémunération au moment de l'octroi, les options peuvent être levées en totalité ou en partie en tout temps, à la condition que :**

- aucune option ne soit levée avant le premier anniversaire de l'octroi; et
- un maximum de 25 %, de 50 %, de 75 % et de 100 % du nombre total d'actions ordinaires au titre de l'option puisse être acquis au premier, au deuxième, au troisième et au quatrième anniversaire, respectivement, de l'octroi.



**Ces événements et ces dates d'expiration anticipées sont :**

- Dans le cas d'un participant qui démissionne ou qui est congédié de façon justifiée, l'expiration anticipée survient à la date de la démission ou du congédiement;
- Dans le cas d'un décès, l'expiration anticipée survient six mois suivant le décès; et
- Dans le cas d'une cessation d'emploi pour toute autre raison, l'expiration anticipée survient trois ans suivant la cessation d'emploi. Le comité peut, dans ces circonstances, modifier le nombre d'options acquises à la date de l'événement.

Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, sans avoir à obtenir l'approbation des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière, mais, sous réserve d'une approbation réglementaire, s'il y a lieu et à sa seule discrétion, apporter certaines modifications au Régime ou aux options d'achat d'actions aux termes du Régime qui ne sont pas prévues au Régime, y compris, sans s'y limiter, les modifications de nature « interne » ou administrative, les modifications qui clarifient toute disposition du Régime et les modifications nécessaires au respect des lois, des règles, des règlements ou des politiques applicables en matière de valeurs mobilières, un changement aux dispositions visant l'acquisition d'une option d'achat d'actions, un changement aux dispositions visant la cessation d'une option d'achat d'actions qui ne donne pas lieu à une prolongation au-delà de sa date d'expiration initiale et la suspension ou la résiliation du Régime.

Le tableau suivant indique le nombre d'options en circulation pouvant être exercées aux termes du Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière en date du 31 décembre 2021.

Depuis 2018, nous avons réduit de façon importante le nombre de participants au Régime d'options d'achat d'actions, ce qui a pour résultat d'amoinrir l'effet de dilution de ce Régime. Alors que nous avons l'habitude d'attribuer environ 500 000 options d'achat d'actions par année, ce nombre a été réduit à environ 300 000 depuis 2018. La majorité des participants qui ne reçoivent plus d'options d'achat d'actions sont maintenant admissibles au régime d'intéressement à moyen terme. De plus, il y aura des réductions supplémentaires en 2022 avec l'introduction d'une nouvelle combinaison de rémunération à moyen et à long termes.



### Nombre d'options attribuées réduit

## Options en circulation au cours du dernier exercice financier

Type de régime	Nombre d'actions devant être émises lors de l'exercice des options ou des bons ou droits en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en circulation	Nombre d'actions restantes à émettre en vertu des régimes de rémunération à base d'actions (à l'exclusion des actions indiquées dans la première colonne)
Régimes de rémunération à base d'actions approuvés par les porteurs d'actions ordinaires	1 668 733	54,39 \$	1 423 017
Régimes de rémunération à base d'actions non approuvés par les porteurs d'actions ordinaires	S. O.	S. O.	S. O.

## Taux d'épuisement

Le tableau ci-dessous présente le taux d'épuisement au cours des trois derniers exercices. Le taux d'épuisement correspond au nombre total d'options attribuées au cours de chaque exercice exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré des actions ordinaires de iA Société financière en circulation durant l'exercice applicable.

	2021	2020	2019
Nombre d'options attribuées	310 000	285 000	348 000
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour l'exercice applicable	107 425 956	107 023 621	106 852 579
Taux d'épuisement	0,29 %	0,27 %	0,33 %

À compter de 2022, les options représenteront environ 30 % de la composition de la rémunération d'intéressement à moyen et à long termes, ce qui représente une réduction importante par rapport aux années précédentes.

## Régimes d'avantages sociaux et de retraite et avantages indirects

Les hauts dirigeants participent au régime d'avantages sociaux au même titre que les autres employés.

Celui-ci inclut une assurance vie, une assurance maladie et dentaire, une assurance invalidité à court terme et à long terme, une assurance en cas de décès ou de mutilation par accident et une assistance voyage d'urgence.

Alors que la Société assume la majeure partie des coûts associés à ces avantages sociaux, les employés (y compris les hauts dirigeants) doivent aussi cotiser à ce régime. Le régime d'avantages sociaux est comparable aux régimes offerts par les sociétés qui font partie du groupe de comparaison. Les hauts dirigeants bénéficient aussi d'avantages indirects dans le cadre de leur rémunération, dont la valeur varie selon l'échelon hiérarchique occupé et est comparable aux avantages offerts par les sociétés du groupe de comparaison.

Les hauts dirigeants participent également à un régime de retraite à prestations déterminées agréé et sont habilités à recevoir des montants de rentes de retraite complémentaires aux termes des régimes de retraite complémentaires. D'autres sections de la notice fournissent davantage de détails sur ces régimes.

## Actionnariat des dirigeants

Nous avons adopté une politique qui oblige certains dirigeants clés à détenir des actions ordinaires de iA Société financière ou des UAD d'une valeur correspondant à un multiple de leur salaire de base établi comme suit :

		Multiple du salaire annuel de base
Président et chef de la direction	→	<b>3 x</b>
Vice-président exécutif et poste équivalent	→	<b>2 x</b>
Vice-président principal et poste équivalent	→	<b>1 x</b>

Chaque nouveau dirigeant dispose de cinq années à compter de son embauche ou de la date de sa nomination, selon la dernière de ces occurrences, pour satisfaire à cette exigence. En date du 15 mars 2022, les dirigeants désignés se conforment à la politique. En vertu de la *Politique concernant l'actionnariat des hauts dirigeants*, il est interdit à ces derniers de participer à des activités de monétisation ou à d'autres activités de couverture en lien avec les actions de iA Groupe financier qu'ils possèdent de même qu'en lien avec les attributions reçues au titre de la rémunération fondée sur les titres de iA Société financière. Le président et chef de la direction s'est engagé à ne pas vendre de titres détenus en vertu de la *Politique concernant l'actionnariat des hauts dirigeants* pendant une période d'un an suivant la fin de son lien d'emploi avec la Société.

Le tableau suivant fait état, en date du 15 mars 2022, du nombre et de la valeur des actions ordinaires de iA Société financière et des UAD détenues par les dirigeants désignés. La valeur des actions ordinaires et des UAD est établie en multipliant le prix de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le 14 mars 2022 (74,20 \$) par le nombre d'actions ordinaires et de UAD détenues par le dirigeant désigné à cette date.

	Actions ordinaires		UAD		Valeur totale des titres	Exigence en matière d'actionariat
	Nombre	\$	Nombre	\$	\$	
<b>DENIS RICARD</b>	44 000	3 264 800	48 107	3 569 539	6 834 339	satisfaite
<b>JACQUES POTVIN</b>	7 234	536 763	10 287	763 295	1 300 058	satisfaite
<b>MICHAEL L. STICKNEY</b>	38 200	2 834 440	1 290	95 718	2 930 158	satisfaite
<b>ALAIN BERGERON</b>	-	-	3 010	223 342	223 342	satisfaite <sup>(1)</sup>
<b>PIERRE MIRON</b>	3 400	252 280	4 796	355 863	608 143	satisfaite <sup>(2)</sup>

(1) Monsieur Bergeron est vice-président exécutif et chef des placements depuis le 3 septembre 2019. Au 15 mars 2022, il respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise.

(2) Monsieur Miron est vice-président exécutif et chef de la transformation depuis août 2021. Du mois de septembre 2018 au mois d'août 2021, il occupait le poste de vice-président exécutif, Technologies de l'information. Au 15 mars 2022, il respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise.

## Détails de la rémunération individuelle

### DENIS RICARD



Denis Ricard est président et chef de la direction de iA Groupe financier depuis septembre 2018. Il est un leader engagé, qui valorise le développement des personnes, dans une organisation apprenante et socialement responsable.

Monsieur Ricard est responsable de la planification stratégique et veille à la croissance durable de la Société, en tenant compte des intérêts des actionnaires, des clients, des employés et des communautés où elle est présente. Il est reconnu en tant que bâtisseur d'équipe chevronné, passionné par de nouveaux défis et dévoué aux objectifs à long terme de iA Groupe financier.

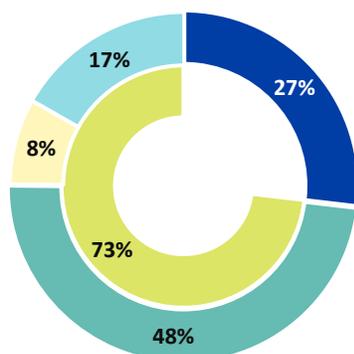
**Président et  
chef de la direction**

### Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2021	2020	2019
Salaire de base	950 000 \$	950 000 \$	842 960 \$
Régime d'intéressement à court terme	1 714 427 \$	1 227 891 \$	947 858 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	284 995 \$	284 984 \$	252 893 \$
Régime d'intéressement à long terme <sup>(1)</sup>	592 800 \$	763 200 \$	492 600 \$
<b>Rémunération directe totale</b>	<b>3 542 222 \$</b>	<b>3 226 075 \$</b>	<b>2 536 311 \$</b>

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 9,88 \$ en février 2021, 12,72 \$ en février 2020 et 8,21 \$ en février 2019.

### Rémunération directe totale



- Salaire de base **27 %**
- Régime d'intéressement à court terme **48 %**
- Régime d'intéressement à moyen terme **8 %**
- Régime d'intéressement à long terme **17 %**
- Portion totale de la rémunération variable **73 %**

## Historique de la rémunération du président et chef de la direction

L'un des principes directeurs sous-jacents aux objectifs de rémunération vise l'alignement de la rémunération sur les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière. La rémunération liée au régime d'intéressement à moyen terme et au régime d'intéressement à long terme constitue l'une des façons d'y parvenir.

Le tableau ci-après indique la rémunération directe totale attribuée à notre président et chef de la direction au cours des cinq derniers exercices (monsieur Denis Ricard de 2018 à 2021 et monsieur Yvon Charest en 2017) ainsi que sa valeur réelle actuelle comparativement à la valeur pour les porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière.

	Rémunération directe totale		Valeur d'un montant de 100 \$	
	Valeur au moment de l'attribution <sup>(1)</sup>	Valeur réelle au 31 décembre 2021 <sup>(2)</sup>	Valeur pour le président et chef de la direction <sup>(3)</sup>	Valeur pour les porteurs d'actions ordinaires <sup>(4)</sup>
2017	2 443 322 \$	2 623 675 \$	107,38 \$	155,98 \$
2018	2 283 290 \$	2 443 522 \$	107,02 \$	136,43 \$
2019	2 536 311 \$	3 681 743 \$	145,16 \$	181,47 \$
2020	3 226 075 \$	2 363 169 \$	73,25 \$	107,41 \$
2021	3 542 222 \$	3 715 342 \$	104,89 \$	138,11 \$

(1) Comprend le salaire et la rémunération variable attribuée à la fin de l'exercice pour le rendement de l'exercice.

(2) La valeur réelle au 31 décembre 2021 comprend ce qui suit :

- Le salaire et les bonis annuels en espèces reçus durant l'année d'attribution;
- La valeur réelle tirée des UAR et des options exercées qui ont été octroyées durant l'année d'attribution, au moment de leur acquisition;
- La valeur au 31 décembre 2021 des UAR qui ont été octroyées durant l'année d'attribution, mais qui n'ont pas été acquises; ou
- La valeur dans le cours, au 31 décembre 2021, des options d'achat d'actions octroyées durant l'année d'attribution qui ne sont pas acquises ou qui ont été acquises, mais non exercées.

(3) Représente, pour monsieur Charest ou monsieur Ricard, la valeur réelle de chaque tranche de 100 \$ de rémunération directe totale attribuée au cours de l'exercice indiqué.

(4) Représente la valeur cumulative d'un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires de iA Société financière fait le premier jour de négociation de l'exercice indiqué, en supposant le réinvestissement des dividendes.

## Processus d'évaluation du président et chef de la direction

Le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le rendement du président et chef de la direction en fonction des objectifs stratégiques et de performance qui ont été déterminés pour celui-ci au début de l'année. Au début de l'année suivante, les objectifs de performance sont comparés aux résultats financiers obtenus par iA Groupe financier et les objectifs stratégiques sont évalués dans le cadre d'un processus qui inclut une autoévaluation, une évaluation par les membres de la haute direction et une évaluation par les administrateurs. Dans le cadre de ce processus, le président du conseil compile les résultats et finalise l'évaluation avec le comité des ressources humaines et de rémunération.

## Calcul du boni annuel 2021 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible : 100 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	35	200,0	665 000
Nouvelles affaires	30	167,7	477 945
Contrôle des coûts	10	0,0	0
Objectifs stratégiques et évaluation qualitative	25	175	415 625
<b>Sous-total</b>	<b>100</b>	<b>164,1</b>	<b>1 558 570</b>
Seuil de profitabilité atteint		Oui	Oui
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)		+10 %	155 857
<b>Total du boni versé</b>		<b>180,5</b>	<b>1 714 427</b>

## JACQUES POTVIN



**Vice-président exécutif,  
chef des finances et  
actuaire en chef**

Jacques Potvin occupe le poste de vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef de iA Groupe financier depuis février 2018. Il est responsable notamment d'assurer la saine gestion financière de l'entreprise et la pérennité financière à long terme de celle-ci. Il a aussi sous sa responsabilité les activités de financement de la Société.

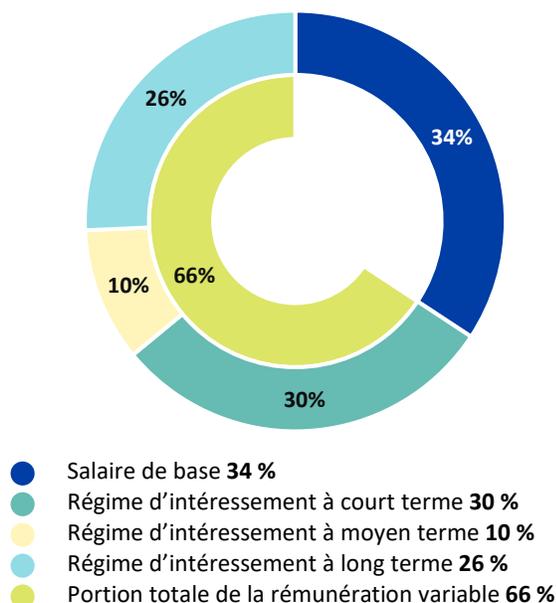
Monsieur Potvin dirige les services de l'Actuariat, de la Comptabilité et de la Fiscalité, des Relations avec les investisseurs, affaires publiques et développement durable, des Services juridiques et des Ressources matérielles.

### Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2021	2020	2019
Salaire de base	461 000 \$	461 000 \$	418 910 \$
Régime d'intéressement à court terme	400 923 \$	346 322 \$	270 283 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	138 289 \$	138 298 \$	125 672 \$
Régime d'intéressement à long terme <sup>(1)</sup>	345 800 \$	445 200 \$	287 350 \$
<b>Rémunération directe totale</b>	<b>1 346 012 \$</b>	<b>1 390 820 \$</b>	<b>1 102 215 \$</b>

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 9,88 \$ en février 2021, 12,72 \$ en février 2020 et 8,21 \$ en février 2019.

### Rémunération directe totale



### Calcul du boni annuel 2021 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible : 60 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	10	200,0	55 320
Nouvelles affaires	10	167,7	46 386
Contrôle des coûts	10	0,0	0
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	70	135,7	262 770
<b>Sous-total</b>	<b>100</b>	<b>131,8</b>	<b>364 476</b>
Seuil de profitabilité atteint		Oui	Oui
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)		+10 %	36 448
<b>Total du boni versé</b>		<b>144,9</b>	<b>400 923</b>

## MICHAEL L. STICKNEY



Michael L. Stickney est vice-président exécutif et chef de la croissance depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Il encadre les initiatives de croissance pour toutes les unités d'exploitation, tant au Canada qu'aux États-Unis. Il est aussi responsable des affaires américaines.

Monsieur Stickney a un bilan très solide en ce qui regarde la capacité de bâtir des entreprises prospères et bénéficie d'une connaissance approfondie des secteurs de la Société et de plusieurs années d'expérience dans le domaine.

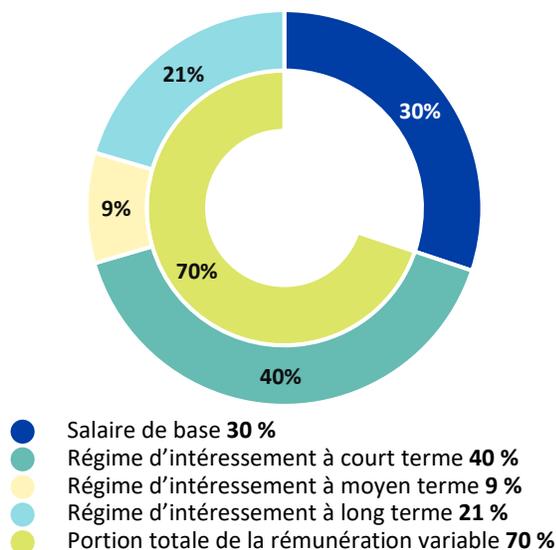
### Vice-président exécutif et chef de la croissance

#### Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2021	2020	2019
Salaire de base <sup>(1)</sup>	581 710 \$	622 549 \$	519 057 \$
Régime d'intéressement à court terme <sup>(2)</sup>	762 526 \$	558 099 \$	478 807 \$
Régime d'intéressement à moyen terme <sup>(3)</sup>	174 556 \$	181 773 \$	146 630 \$
Régime d'intéressement à long terme <sup>(4)</sup>	395 200 \$	508 800 \$	188 830 \$
<b>Rémunération directe totale</b>	<b>1 913 992 \$</b>	<b>1 871 221 \$</b>	<b>1 333 324 \$</b>

- (1) Le salaire de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen (2021 : 1,2535 = 464 069 \$ US, 2020 : 1,3415 = 464 069 \$ US et 2019 : 1,3269 = 391 180 \$ US).
- (2) Le boni annuel 2021 de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement. Ses bonis annuels 2020 et 2019 ont été payés en dollars américains et convertis en dollars canadiens en utilisant un taux de change prédéterminé. (2021 : 1,2776 = 596 842 \$ US, 2020 : 1,2994 = 429 500 \$ US et 2019 : 1,3218 = 362 228 \$ US).
- (3) Les UAR ont été octroyées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'octroi (2021 : 1,2777 = 136 618 \$ US; 2020 : 1,3305 = 136 620 \$ US et 2019 : 1,3270 = 110 497 \$ US).
- (4) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 9,88 \$ en février 2021, 12,72 \$ en février 2020 et 8,21 \$ en février 2019.

#### Rémunération directe totale



#### Calcul du boni annuel 2021 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible : 75 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	35	200,0	243 636 US 311 270 CA
Nouvelles affaires	30	167,7	175 105 US 223 714 CA
Contrôle des coûts	10	0,0	0
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	25	142,3	123 843 US 158 222 CA
<b>Sous-total</b>	<b>100</b>	<b>155,9</b>	<b>542 584 US</b> <b>693 206 CA</b>
Seuil de rentabilité atteint		Oui	Oui
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)		+10 %	54 258 US 69 320 CA
<b>Total du boni versé</b>		<b>171,5</b>	<b>596 842 US</b> <b>762 526 CA</b>

## ALAIN BERGERON



### Vice-président exécutif et chef des placements

Alain Bergeron est vice-président exécutif et chef des placements de iA Groupe financier depuis septembre 2019. À ce titre, il est responsable de la gestion du portefeuille de placements de la Société. Il a notamment la responsabilité de la gestion et de la supervision des actifs du fonds général et des fonds de placement.

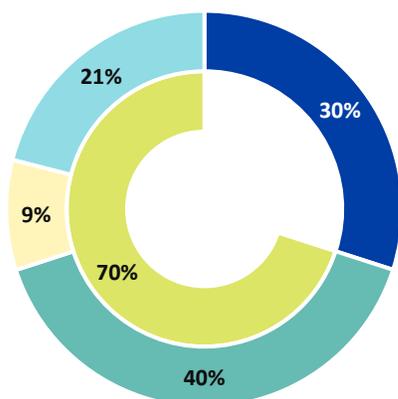
Monsieur Bergeron est reconnu comme un investisseur hautement intègre et passionné, qui a fait ses preuves à constituer des portefeuilles de première qualité et des équipes de placement hautement performantes. Il amène une rare combinaison d'expérience dans le monde des placements institutionnels et des régimes de pensions, ainsi qu'une expérience et une compréhension des besoins en matière de patrimoine individuel, ce qui contribue à la réussite de iA et de ses clients dans l'atteinte de leurs objectifs financiers.

### Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2021	2020	2019
Salaire de base	564 000 \$	564 000 \$	180 822 \$
Régime d'intéressement à court terme	754 448 \$	519 250 \$	412 500 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	169 187 \$	169 225 \$	s. o.
Régime d'intéressement à long terme <sup>(1)</sup>	395 200 \$	508 800 \$	502 800 \$
<b>Rémunération directe totale</b>	<b>1 882 835 \$</b>	<b>1 761 275 \$</b>	<b>1 096 122 \$</b>

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 9,88 \$ en février 2021, 12,72 \$ en février 2020 et 8,38 \$ en septembre 2019.

### Rémunération directe totale



- Salaire de base **30 %**
- Régime d'intéressement à court terme **40 %**
- Régime d'intéressement à moyen terme **9 %**
- Régime d'intéressement à long terme **21 %**
- Portion totale de la rémunération variable **70 %**

### Calcul du boni annuel 2021 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible : 75 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	30	200,0	253 800
Nouvelles affaires	10	167,7	70 937
Contrôle des coûts	10	0,0	0
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	50	170,7	361 125
<b>Sous-total</b>	<b>100</b>	<b>162,1</b>	<b>685 862</b>
Seuil de rentabilité atteint		Oui	Oui
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)		+10 %	68 586
<b>Total du boni versé</b>		<b>178,4</b>	<b>754 448</b>

## PIERRE MIRON



### Vice-président exécutif et chef de la transformation

Pierre Miron a été nommé au poste de vice-président exécutif et chef de la transformation en septembre 2021. Il était auparavant vice-président exécutif, Technologies de l'information depuis septembre 2018.

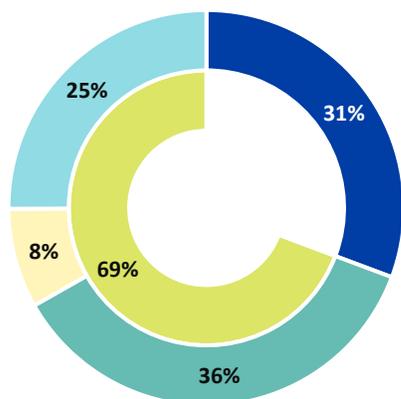
Monsieur Miron est responsable de l'orchestration et du pilotage du Bureau de la transformation, qui a pour mission de procéder à la simplification de l'efficacité de l'organisation et de relever cette dernière. Cette transformation inclut la clarification et l'orchestration des rôles et des mandats des différents secteurs en fonction des objectifs de la transformation numérique de l'entreprise. Toutes les activités liées aux technologies de l'information, à l'expérience client et à l'expérience employé relèvent de lui.

### Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2021	2020	2019
Salaire de base	480 630 \$	425 000 \$	385 500 \$
Régime d'intéressement à court terme	566 290 \$	269 092 \$	251 173 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	127 510 \$	127 502 \$	115 665 \$
Régime d'intéressement à long terme <sup>(1)</sup>	392 600 \$	190 800 \$	123 150 \$
<b>Rémunération directe totale</b>	<b>1 567 030 \$</b>	<b>1 012 394 \$</b>	<b>875 488 \$</b>

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 12,22 \$ en juin 2021 (20 000 options octroyées), 9,88 \$ en février 2021 (15 000 options octroyées), 12,72 \$ en février 2020 et 8,21 \$ en février 2019.

### Rémunération directe totale



- Salaire de base (31 %)
- Régime d'intéressement à court terme (36 %)
- Régime d'intéressement à moyen terme (8 %)
- Régime d'intéressement à long terme (25 %)
- Portion totale de la rémunération variable (69 %)

### Calcul du boni annuel 2021 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible : 55 %/75 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	30	200,0	220 388
Nouvelles affaires	15	167,7	92 398
Contrôle des coûts	15	0,0	0
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	40	137,5	202 023
<b>Sous-total</b>	<b>100</b>	<b>140,2</b>	<b>514 809</b>
Seuil de profitabilité atteint		Oui	Oui
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)		+10 %	51 481
<b>Total du boni versé</b>		<b>154,2</b>	<b>566 290</b>

## Tableau sommaire de la rémunération

Nom et fonction principale	Exercice	Salaires	Attributions fondées sur des actions <sup>(1)</sup>	Attributions fondées sur des options <sup>(2)</sup>	Régime d'intéressement annuel <sup>(3)</sup> (non fondé sur des titres de capitaux propres)	Valeur du régime de retraite	Autre rémunération <sup>(4)</sup>	Rémunération totale
<b>DENIS RICARD</b> Président et chef de la direction	2021	950 000 \$	284 995 \$	592 800 \$	1 714 427 \$	2 444 048 \$	s. o.	5 986 270 \$
	2020	950 000 \$	284 984 \$	763 200 \$	1 227 891 \$	3 677 435 \$	s. o.	6 903 510 \$
	2019	842 960 \$	252 893 \$	492 600 \$	947 858 \$	3 135 171 \$	s. o.	5 671 482 \$
<b>JACQUES POTVIN</b> Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef	2021	461 000 \$	138 289 \$	345 800 \$	400 923 \$	802 831 \$	s. o.	2 148 843 \$
	2020	461 000 \$	138 298 \$	445 200 \$	346 322 \$	1 381 530 \$	s. o.	2 772 350 \$
	2019	418 910 \$	125 672 \$	287 350 \$	270 283 \$	1 849 996 \$	s. o.	2 952 211 \$
<b>MICHAEL L. STICKNEY</b> Vice-président exécutif et chef de la croissance	2021	581 710 \$ <sup>(5)</sup>	174 556 \$ <sup>(6)</sup>	395 200 \$	762 526 \$ <sup>(7)</sup>	1 114 053 \$	s. o.	3 028 045 \$
	2020	622 549 \$ <sup>(5)</sup>	181 773 \$ <sup>(6)</sup>	508 800 \$	558 099 \$ <sup>(7)</sup>	406 577 \$	s. o.	2 277 798 \$
	2019	519 057 \$ <sup>(5)</sup>	146 630 \$ <sup>(6)</sup>	188 830 \$	478 807 \$ <sup>(7)</sup>	354 475 \$	s. o.	1 687 799 \$
<b>ALAIN BERGERON</b> Vice-président exécutif et chef des placements	2021	564 000 \$	169 187 \$	395 200 \$	754 448 \$	340 594 \$	250 000 \$ <sup>(8)</sup>	2 473 429 \$
	2020	564 000 \$	169 225 \$	508 800 \$	519 250 \$	317 568 \$	250 000 \$	2 328 843 \$
	2019	180 822 \$	0 \$	502 800 \$	412 500 \$	81 279 \$	250 000 \$	1 427 401 \$
<b>PIERRE MIRON</b> Vice-président exécutif et chef de la transformation	2021	480 630 \$	127 510 \$	392 600 \$	566 290 \$	247 119 \$	125 000 \$ <sup>(9)</sup>	1 939 149 \$
	2020	425 000 \$	127 502 \$	190 800 \$	269 092 \$	203 946 \$	125 000 \$	1 341 340 \$
	2019	385 500 \$	115 665 \$	123 150 \$	251 173 \$	161 766 \$	125 000 \$	1 162 254 \$

- (2) La valeur de l'action est établie à la date d'attribution. Cette valeur est de 57,64 \$ pour 2021, de 72,94 \$ pour 2020 et de 46,98 \$ pour 2019. Conformément au régime d'intéressement à moyen terme en vigueur, le cours initial de l'action pour une période de rendement donnée est déterminé par le prix moyen des actions de IA Société financière au cours des 20 premiers jours ouvrables de cette période. La période de rendement s'étend sur les trois exercices financiers : elle commence le 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'octroi et se termine le 31 décembre de la troisième année.
- (3) La juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution est déterminée à l'aide du modèle de Black-Scholes : 9,88 \$ en février 2021 et 12,22 \$ en juin 2021 (12,72 \$ en février 2020, 8,21 \$ en février 2019 et 8,38 \$ en septembre 2019). Le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes permet d'estimer la juste valeur des options. Le modèle utilisé pour la fixation des prix tient compte des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 0,55 % en février 2021 et de 1,08 % en juin 2021 (1,38 % en février 2020, 1,80 % en février 2019 et 1,44 % en septembre 2019); volatilité anticipée de 27,70 % en février 2021 et de 27,73 % en juin 2021 (22,61 % en février 2020, 25,80 % en février 2019 et 22,92 % en septembre 2019); espérance mathématique de la durée de vie de 5,4 ans en février 2021 et de 5,3 ans en juin 2021 (5,4 ans en février 2020 et 5,6 ans en février et septembre 2019) et dividendes attendus de 3,51 % en février 2021 et de 3,39 % en juin 2021 (2,59 % en février 2020, 3,58 % en février 2019 et 3,18 % en septembre 2019).
- (4) Le boni est établi selon une formule déterminée à l'avance (voir la section « Composantes de la rémunération ») et est versé en espèces ou sous forme d'UAD au cours des trois premiers mois de l'exercice suivant. Les dirigeants désignés suivants ont choisi de recevoir une partie de leur boni pour les années indiquées sous forme d'UAD :

	Année de référence	Valeur du boni annuel réinvesti en UAD	Nombre d'UAD octroyés
Denis Ricard	2019	250 000	3 320
Jacques Potvin	2021	120 277	1 448
	2019	81 085	1 077
Alain Bergeron	2021	250 000	3 010
Pierre Miron	2021	250 000	3 010
	2019	125 586	1 668

- (5) La valeur totale des gratifications et des avantages à l'intention de chaque dirigeant désigné est inférieure à 50 000 \$ et à 10 % de leur salaire annuel total.
- (6) Le salaire de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen de 2021 (1,2535 = 464 069 \$ US); de 2020 (1,3415 = 464 069 \$ US) et de 2019 (1,3269 = 391 180 \$ US).
- (7) Les UAR ont été octroyées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'octroi (2021 : 1,2777 = 136 618 \$ US; 2020 : 1,3305 = 136 620 \$ US et 2019 : 1,3270 = 110 497).
- (8) Le boni annuel 2021 de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement. Ses bonis annuels 2020 et 2019 ont été payés en dollars américains et convertis en dollars canadiens en utilisant un taux de change prédéterminé. (2021 : 1,2776 = 596 842 \$ US; 2020 : 1,2994 = 429 500 \$ US et 2019 : 1,3218 = 362 228 \$ US).
- (9) Ce montant correspond au troisième versement du boni de rétention qui est payable annuellement, en février, pour une période de cinq ans, à monsieur Bergeron conformément à son contrat d'embauche. Les versements du boni de rétention sont conditionnels au maintien de l'emploi au moment du versement.
- (10) Ce montant correspond au troisième versement du boni de rétention qui est payable annuellement, en février, pour une période de trois ans, à monsieur Miron conformément à son contrat d'embauche. Les versements du boni de rétention sont conditionnels au maintien de l'emploi au moment du versement.

## Attributions en cours à la fin du dernier exercice financier

En date du 31 décembre 2021, des options d'achat d'actions en vue d'acquies des actions ordinaires de iA Société financière ont été attribuées aux dirigeants désignés et n'ont pas été levées, comme le montre le tableau suivant. Toutes les options d'achat d'actions attribuées ont un prix de levée qui correspond au prix moyen pondéré des actions ordinaires de iA Société financière négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de bourse précédant le jour auquel l'option était attribuée. Les options sont acquies sur quatre ans au taux de 25 % par année, et ce, à partir de la première date d'anniversaire de la date d'attribution. Les options peuvent être levées pour une période de dix ans à compter de la date d'attribution.

Attributions fondées sur des options					
	Exercice financier de l'attribution	Nombre de titres visé par les options attribuées non exercées	Prix de l'exercice des options attribuées	Date d'expiration des options attribuées	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>(1)</sup>
		Nombre	\$		\$
DENIS RICARD	2013	23 000	35,51	8 février 2023	848 010
	2014	25 000	43,38	7 février 2024	725 000
	2015	25 000	39,96	6 février 2025	810 500
	2016	30 000	40,91	5 février 2026	944 100
	2017	35 000	55,85	10 février 2027	578 550
	2018	40 000	58,43	9 février 2028	558 000
	2018	13 333	52,66	31 juillet 2028	262 927
	2019	60 000	48,82	8 février 2029	1 413 600
	2020	60 000	73,93	7 février 2030	-
	2021	60 000	57,87	5 février 2031	870 600
	<b>Total</b>		<b>371 333</b>		
JACQUES POTVIN	2014	3 000	43,38	7 février 2024	87 000
	2015	4 000	39,96	6 février 2025	129 680
	2016	4 000	40,91	5 février 2026	125 880
	2017	6 000	55,85	10 février 2027	99 180
	2018	20 000	58,43	9 février 2028	279 000
	2019	35 000	48,82	8 février 2029	824 600
	2020	35 000	73,93	7 février 2030	-
	2021	35 000	57,87	5 février 2031	507 850
<b>Total</b>		<b>142 000</b>			<b>2 053 190</b>
MICHAEL L. STICKNEY	2013	17 500	35,51	8 février 2023	645 225
	2014	23 000	43,38	7 février 2024	667 000
	2015	23 000	39,96	6 février 2025	745 660
	2016	23 000	40,91	5 février 2026	723 810
	2017	23 000	55,85	10 février 2027	380 190
	2018	23 000	58,43	9 février 2028	320 850
	2019	23 000	48,82	8 février 2029	541 880
	2020	40 000	73,93	7 février 2030	-
	2021	40 000	57,87	5 février 2031	580 400
<b>Total</b>		<b>235 500</b>			<b>4 605 015</b>
ALAIN BERGERON	2019	60 000	54,79	3 septembre 2029	1 055 400
	2020	40 000	73,93	7 février 2030	-
	2021	40 000	57,87	5 février 2031	580 400
<b>Total</b>		<b>140 000</b>			<b>1 635 800</b>
PIERRE MIRON	2019	15 000	48,82	8 février 2029	353 400
	2020	15 000	73,93	7 février 2030	-
	2021	15 000	57,87	5 février 2031	217 650
	2021	20 000	68,38	28 juin 2031	80 000
<b>Total</b>		<b>65 000</b>			<b>651 050</b>

(1) Ce montant est calculé en fonction de l'écart entre le prix de clôture de l'action le 31 décembre 2021 (72,38 \$) et le prix d'exercice des options.

Au 31 décembre 2021, des UAR et des UAD étaient attribués aux dirigeants désignés et étaient en cours comme l'indique le tableau suivant. L'acquisition des UAR est assujettie à la fois à une période de trois années et à un facteur de rendement. Les UAD sont acquises à la date de leur attribution. La valeur de chaque UAR correspond au prix moyen de l'action ordinaire de iA Société financière pour les 20 premiers jours ouvrables de la période de référence. La valeur de chaque UAD est calculée en fonction du cours de clôture de l'action ordinaire de iA Société financière le 31 décembre 2021. Les UAR et les UAD accumulent aussi des dividendes fictifs en fonction des dividendes versés sur les actions ordinaires.

Exercice financier de l'attribution		Attributions fondées sur des actions			
		UAR		UAD <sup>(3)</sup>	
		Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>(1)</sup>	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>(2)</sup>	UAD en cours <sup>(4)</sup> (les droits afférents à tous ces UAD ont été acquis)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées)
		Nombre	\$	Nombre	\$
<b>DENIS RICARD</b>	2020	4 183	296 198	48 107	3 481 985
	2021	5 093	360 635		
	<b>Total</b>	<b>9 276</b>	<b>656 833</b>		
<b>JACQUES POTVIN</b>	2020	2 030	143 744	8 839	639 767
	2021	2 471	174 972		
	<b>Total</b>	<b>4 501</b>	<b>318 716</b>		
<b>MICHAEL L. STICKNEY</b>	2020	2 005	179 995 <sup>(5)</sup>	1 290	93 370
	2021	2 441	219 136 <sup>(5)</sup>		
	<b>Total</b>	<b>4 446</b>	<b>399 131<sup>(5)</sup></b>		
<b>ALAIN BERGERON</b>	2020	2 484	175 892	-	-
	2021	3 023	214 059		
	<b>Total</b>	<b>5 507</b>	<b>389 951</b>		
<b>PIERRE MIRON</b>	2020	1 871	132 486	1 785	129 198
	2021	2 279	161 376		
	<b>Total</b>	<b>4 150</b>	<b>293 862</b>		

(1) Total des UAR non acquises (attributions fondées sur des actions et des équivalents de dividendes) en date du 31 décembre 2021.

(2) La valeur des UAR non acquises est fondée sur un critère de rendement à la cible de 100 % et sur la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de l'action pour la période des 20 derniers jours ouvrables de 2021 (70,81 \$).

(3) Ces dirigeants ont choisi de recevoir un pourcentage de leur boni annuel 2021 sous forme d'UAD. Ce montant est calculé en fonction du prix de clôture de l'action ordinaire de iA Société financière le 31 décembre 2021 (72,38 \$).

(4) Total des UAD (attributions fondées sur des actions et des équivalents de dividendes) en date du 31 décembre 2021.

(5) La valeur des UAR non acquises a été calculée en dollars américains et convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change au 31 décembre 2021 (octroi 2021 : 1,2678 = 172 847 \$ US; octroi 2020 : 1,2678 = 141 974 \$ US).

## Attributions aux termes du régime incitatif – valeur acquise ou gagnée pendant l'exercice

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant désigné, les valeurs des attributions gagnées ou acquises aux termes des régimes incitatifs au cours de 2021.

	Attributions fondées sur des options – valeur acquise pendant l'exercice <sup>(1)</sup>	Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice <sup>(2)</sup>	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice <sup>(3)</sup>
<b>DENIS RICARD</b>	339 469 \$	477 325 \$	1 714 427 \$
<b>JACQUES POTVIN</b>	139 150 \$	237 200 \$	400 923 \$
<b>MICHAEL L. STICKNEY</b>	131 100 \$	267 622 \$ <sup>(4)</sup>	762 526 \$
<b>ALAIN BERGERON</b>	234 900 \$	0 \$	754 448 \$
<b>PIERRE MIRON</b>	49 125 \$	218 312 \$	566 290 \$

(1) Valeur basée sur le prix de clôture des actions ordinaires de iA Société financière le jour où elles ont été acquises.

(2) Le paiement des attributions de 2019, dont la période de rendement était du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021, a été effectué le 24 février 2022.

(3) Le dirigeant désigné peut choisir de recevoir une partie ou la totalité de son boni sous forme d'UAR. Les UAD sont versées en argent seulement lors de la cessation d'emploi, de la retraite ou du décès du dirigeant désigné.

(4) La valeur à l'acquisition des UAR pour monsieur Stickney a été convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement (1,2832 = 208 558 \$ US).

## Paiement des attributions d'UAR de 2019

Les droits afférents aux UAR attribuées aux dirigeants désignés en 2019 ont été acquis le 31 décembre 2021 (date de fin de la période d'évaluation du rendement de trois ans desdites UAR).

Le tableau ci-après décrit la méthode de calcul employée pour le paiement des UAR :

- La somme que les dirigeants désignés ont reçue est fondée sur le nombre d'unités dont les droits ont été acquis et sur le cours des actions ordinaires de iA Société financière au moment de l'acquisition, comme décrit ci-dessous;
- Le nombre d'unités dont les droits ont été acquis a été établi en fonction du coefficient de rendement, qui a été calculé d'après le rendement de iA Groupe financier pendant la période de référence de trois ans (se reporter ci-après pour obtenir de plus amples détails à ce sujet);
- Pendant la période de référence, des dividendes fictifs ont été reçus par les dirigeants désignés à titre d'unités supplémentaires;
- Le prix d'acquisition correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés des actions ordinaires de iA Société financière pour la période de 20 jours précédant la fin de la période de référence, soit la fin de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021;
- La différence entre la valeur d'octroi et la valeur de paiement comprend l'incidence des dividendes fictifs reçus par les dirigeants désignés à titre d'unités supplémentaires, de la croissance du cours des actions depuis l'octroi et du coefficient de rendement.

	Nombre d'UAR octroyées en 2019	Nombre d'équivalents de dividendes reçus	Nombre total d'UAR	Coefficient de rendement (arrondi)	Prix d'acquisition	Valeur de paiement à l'acquisition	Valeur d'octroi	Différence entre la valeur d'octroi et la valeur de paiement
	Nombre	Nombre	Nombre	Multiple	\$	\$	\$	\$
DENIS RICARD	5 383	561	5 944	1,13	70,81	477 325	252 893	224 432
JACQUES POTVIN	2 675	279	2 954	1,13	70,81	237 200	125 672	111 528
MICHAEL L. STICKNEY	2 352	245	2 597	1,13	70,81	267 622 <sup>(1)</sup>	146 630 <sup>(2)</sup>	120 992
ALAIN BERGERON	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
PIERRE MIRON	2 462	257	2 719	1,13	70,81	218 312	115 665	102 647

(2) La valeur à l'acquisition des UAR pour monsieur Stickney a été convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change du 24 février 2022, date du paiement (1,2832 = 208 558 \$ US).

(3) Les UAR ont été octroyées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'octroi (2019 : 1,3270 = 110 497 \$ US).

## Calcul du coefficient de rendement

Le rendement est mesuré en fonction du bénéfice net et du rang percentile du RTA.

— 75 % du rendement est mesuré selon le bénéfice net réalisé pour chacune des trois années de la période de rendement.

	Seuil 50 %	Cible 100 %	Maximum 150 %	Réel	Coefficient du bénéfice net pour la période (arrondi)
	Millions	Millions	Millions	Millions	
2019-2021	1 650	2 100	2 250	2 129	1,10

— 25 % du rendement est mesuré selon la moyenne du rang percentile du RTA des trois années de la période de rendement.

	Seuil 50 %	Entre le seuil et la cible 75 %	Cible 100 %	Entre la cible et le maximum 125 %	Maximum 150 %	Réel	Coefficient du RTA pour la période (arrondi)
2019-2021	66 à 75 %	56 à 65 %	46 à 55 %	36 à 45 %	1 à 35 %	41	1,25

**75 %**

du coefficient du bénéfice net

(1,10 x 75 % = 0,82)

+

**25 %**

du coefficient du RTA relatif

(1,25 x 25 % = 0,31)

=

Coefficient de rendement pour la période

(1,13)

## Options levées

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant désigné, le nombre et la valeur nette des options qui ont été levées en 2021.

	Attribution d'options			
	Exercice financier de l'attribution	Nombre d'actions acquises à la levée	Prix de levée	Valeur nette réalisée à la levée <sup>(1)</sup>
	Année	Nombre	\$	\$
DENIS RICARD	2012	9 000	26,03	397 980
JACQUES POTVIN	2013	3 000	35,51	114 883
MICHAEL L. STICKNEY	2012	25 000	26,03	1 060 421
	2013	5 500	35,51	215 335
ALAIN BERGERON	-	-	-	-
PIERRE MIRON	-	-	-	-
<b>Total</b>		<b>42 500</b>		<b>1 788 619</b>

(1) Ce montant est calculé en tenant compte de la différence entre le prix de levée et le prix au marché des actions au moment de la levée.

## Prestations en vertu des régimes de retraite

Les dirigeants désignés participent au régime de retraite agréé et sont habilités à recevoir des montants de rentes de retraite complémentaires aux termes des régimes de retraite excédentaires. Ces régimes sont des régimes à prestations déterminées.

Aux termes de ces régimes, la rente est calculée sur la base de 2 % de la moyenne des salaires et des bonis de performance payés des cinq meilleures années multipliée par le nombre d'années de service décomptées. Pour les dirigeants embauchés après le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la rente est calculée sur la base de 1,4 % de la moyenne des maximums des gains admissibles (« MGA ») des cinq meilleures années plus 2 % de l'excédent de la moyenne des salaires et des bonis de performance payés des cinq meilleures années sur la moyenne des MGA des cinq meilleures années multipliée par le nombre d'années de service décomptées. La rente est généralement limitée à 70 % de la moyenne des salaires et des bonis.

Le calcul de la rente est toutefois assujéti à un pourcentage maximum du salaire établi à l'aide des crédits de rente pour 2006 et pour les années suivantes. Ce pourcentage est limité à 175 %, ou à 200 % pour le chef de la direction, du salaire de base des trois dernières années. Pour les dirigeants ayant un conjoint à la date de retraite, la forme normale de cette rente est une rente réversible dont le montant payable au conjoint est réduit au décès du rentier à 60 % du montant qui lui aurait été versé avant son décès. Pour les dirigeants sans conjoint à la date de retraite, la forme normale est une rente viagère garantie 12 ans.

La rente de retraite annuelle prévue aux termes du régime de retraite agréé est limitée au montant maximum autorisé par les autorités fiscales pour chaque année de service décomptée. La rente de retraite annuelle payable aux termes des régimes de retraite excédentaires est calculée selon la formule décrite précédemment, moins la rente payable aux termes du régime de retraite agréé.

Le tableau suivant présente les régimes à prestations déterminées de chacun des dirigeants désignés. Ces régimes prévoient des versements de prestations à la suite de la retraite ou relatifs à celle-ci :

	Nombre d'années de service créditées	Prestations annuelles payables		Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs <sup>(4)</sup>	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs <sup>(5)</sup>	Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées
		À la fin de l'exercice	À 65 ans <sup>(3)</sup>				
	Nombre	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>DENIS RICARD<sup>(1)</sup></b>	36,58	1 086 808	1 273 026	22 745 250	2 444 048	(1 569 690)	23 619 607
<b>JACQUES POTVIN</b>	31,56	368 327	422 947	8 084 270	802 831	(767 359)	8 119 742
<b>MICHAEL L. STICKNEY<sup>(2)</sup></b>	20,00	365 233	365 233	5 247 220	1 114 053	(272 301)	6 088 972
<b>ALAIN BERGERON</b>	2,33	37 382	416 935	454 499	340 594	(107 539)	687 554
<b>PIERRE MIRON</b>	3,32	34 456	111 766	453 623	247 119	(48 086)	652 656

- (1) Le comité des ressources humaines et de rémunération a décidé que la rente payable à monsieur Ricard en vertu des régimes de retraite agréé et excédentaire ne serait pas limitée au plafond de 70 % de la moyenne des salaires et des bonis.
- (2) Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, monsieur Stickney accumule uniquement des prestations aux termes du régime de retraite excédentaire puisqu'il n'est plus admissible au régime de retraite agréé.
- (3) Prestations annuelles payables à 65 ans ou à la fin de l'exercice si le participant a dépassé 65 ans.
- (4) La variation attribuable à des éléments rémunérateurs tient compte du coût des prestations accumulées au cours de l'année, des modifications au régime et de l'incidence sur le passif des écarts entre les revenus réels et les revenus estimatifs. Les écarts entre les revenus réels et les revenus estimatifs sont ceux selon l'évaluation actuarielle la plus récente soit celle au 31 décembre 2020. La Société évalue par extrapolation ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à l'aide de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2020.
- (5) La variation attribuable à des éléments non rémunérateurs tient compte de l'intérêt sur l'obligation accumulée au début de l'année ainsi que de l'incidence sur le passif des changements d'hypothèses.

La Société a acquis la Société d'Assurance-vie Seaboard (« **Seaboard** ») en 1999. La Société a pris à sa charge les obligations de Seaboard à l'égard de l'arrangement de retraite visant monsieur Michael L. Stickney. Monsieur Stickney détenait un compte notionnel non enregistré dans lequel il a accumulé des droits jusqu'au 31 décembre 2001. Depuis cette date, ce compte évolue uniquement en fonction du rendement crédité. Le tableau suivant présente la valeur du régime de monsieur Stickney au début et à la fin de l'exercice financier de la Société terminé le 31 décembre 2021. La valeur accumulée au moment de la retraite sera payable en un maximum de onze paiements, le premier étant le 1<sup>er</sup> du mois suivant la fin d'emploi et à chaque 1<sup>er</sup> décembre suivant le paiement initial par la suite. Les montants des dix paiements annuels à chaque 1<sup>er</sup> décembre seront calculés en divisant la valeur accumulée à cette date par le nombre de paiements annuels restants. La valeur du compte notionnel sera nulle à la suite de ces paiements.

	Valeur accumulée au début de l'exercice	Montant rémunérateur	Non rémunérateur	Valeur accumulée à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
<b>MICHAEL L. STICKNEY</b>	421 964	-	47 640	469 604

## Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

### Contrat d'emploi du président et chef de la direction

En vertu du contrat d'emploi conclu avec monsieur Denis Ricard, si la Société met fin à l'emploi de monsieur Ricard pour une raison autre qu'un motif sérieux, y compris lors d'un changement de contrôle, ce dernier aura alors droit à une indemnité égale à 24 mois de salaire de base et à un montant égal à deux fois la moyenne de ses bonis des trois dernières années. De plus, monsieur Ricard se verra créditer deux années additionnelles de service pour les fins des régimes de retraite et ses avantages sociaux seront maintenus pour une période de 24 mois à l'exception des avantages liés à l'invalidité. La totalité des options d'achat d'actions détenues par monsieur Ricard continueront de devenir acquises selon l'échéancier déterminé au moment de l'octroi. Monsieur Ricard aura aussi droit au paiement d'une partie du boni annuel cible en proportion du nombre de mois travaillés durant la période de rendement au cours de laquelle son emploi aura pris fin et à tous ses jours de vacances gagnés, mais non pris. Si monsieur Ricard quitte son emploi auprès de la Société pour toute raison ou si la

Société met fin à son emploi pour un motif sérieux, monsieur Ricard sera tenu, pour une période de 24 mois suivant la fin de son emploi, à des obligations de non-concurrence et de non-sollicitation.

### Autres contrats d'emploi et autres conditions de cessation d'emploi

À l'exception du président et chef de la direction, la Société n'a conclu aucun contrat d'emploi avec les dirigeants désignés qui prévoit une indemnité en cas de cessation d'emploi. Par contre, le Régime d'unités d'actions liées au rendement et le Régime d'options d'achat d'actions prévoient les effets d'une cessation d'emploi sur les octrois des participants.

	Éléments de rémunération	
	Options	UAR
Démission	Expiration de l'ensemble des options à la date de fin d'emploi.	Expiration de l'ensemble des UAR non acquises à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi (sans motif valable)	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi.  Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement.	Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi (pour un motif valable)	Expiration de l'ensemble des options à la date de fin d'emploi.	Expiration de l'ensemble des UAR non acquises à la date de fin d'emploi.
Départ à la retraite	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi.  Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement.	Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi suivant un changement de contrôle	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi.  Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement.	Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi.  Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, à sa discrétion, devancer les dates d'acquisition.

## Valeur des prestations en cas de cessation d'emploi

Le tableau suivant présente les montants additionnels qui auraient été payables aux dirigeants désignés et la valeur des droits supplémentaires acquis par ces dirigeants désignés, en présumant que l'emploi du dirigeant désigné aurait pris fin le 31 décembre 2021 et considérant, pour la rémunération à base d'actions, le prix de clôture de l'action ordinaire de iA Société financière au 31 décembre 2021, soit 72,38 \$.

	Type de paiement	Démission	Cessation d'emploi (sans motif valable)	Cessation d'emploi (pour un motif valable)	Départ à la retraite	Cessation d'emploi suivant un changement de contrôle
		\$	\$	\$	\$	\$
<b>DENIS RICARD</b>	Salaire	-	1 900 000	-	-	1 900 000
	Boni annuel	-	1 959 107	-	-	1 959 107
	UAR	-	842 919	-	842 919	842 919
	Options	-	1 782 627	-	-	1 782 627
	Prestation de retraite	-	6 210 628	-	-	6 210 628
	<b>Valeur totale</b>	-	<b>12 695 281</b>	-	<b>842 919</b>	<b>12 695 281</b>
<b>JACQUES POTVIN</b>	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	414 607	-	414 607	414 607
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	<b>Valeur totale</b>	-	<b>414 607</b>	-	<b>414 607</b>	<b>414 607</b>
<b>MICHAEL L. STICKNEY</b>	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	383 817	-	383 817	383 817
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	<b>Valeur totale</b>	-	<b>383 817</b>	-	<b>383 817</b>	<b>383 817</b>
<b>ALAIN BERGERON</b>	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	217 063	-	217 063	217 063
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	<b>Valeur totale</b>	-	<b>217 063</b>	-	<b>217 063</b>	<b>217 063</b>
<b>PIERRE MIRON</b>	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	381 881	-	381 881	381 881
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	<b>Valeur totale</b>	-	<b>381 881</b>	-	<b>381 881</b>	<b>381 881</b>

## Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés

---

La Société n'accorde pas de prêts aux administrateurs ou aux hauts dirigeants pour l'acquisition d'actions de la Société. Par conséquent, à l'exception des prêts de caractère courant, aucun administrateur, membre de la haute direction, ancien membre de la haute direction ou employé n'est endetté envers la Société ou l'une de ses filiales.

## Procédures judiciaires et mesures réglementaires

---

Dans le cours normal de ses activités, la Société est, de temps à autre, nommée défenderesse dans le cadre de poursuites judiciaires ou d'actions collectives, en dommages et intérêts et en dommages ou pertes subis par des requérants. Bien qu'il soit impossible pour l'instant d'estimer le résultat des différentes procédures judiciaires impliquant la Société, la Société juge qu'elles n'auront aucune incidence négative importante sur sa situation financière ou sur ses résultats consolidés.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, a) aucune amende ni aucune sanction n'ont été imposées à iA Assurance (i) par un tribunal relativement à la législation canadienne sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières canadienne ou (ii) par un tribunal ou par un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un investisseur raisonnable dans le cadre d'une prise de décision en matière de placement, et, b) iA Assurance n'a conclu aucun règlement à l'amiable avec un tribunal relativement à la législation canadienne sur les valeurs mobilières ni avec une autorité en valeurs mobilières canadienne.

## Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

---

iA Assurance a retenu les services de Services aux investisseurs Computershare inc. à titre d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres de ses actions. Les registres de transferts sont conservés à Montréal. Voici les coordonnées pour joindre Computershare :

1500, boulevard Robert-Bourassa, 7<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 3S8  
Canada

Téléphone : 514 982-7555  
1 877 684-5000 (sans frais)  
Courriel : ia@computershare.com

## Intérêts des experts

---

Monsieur Jacques Potvin, vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef de la Société, a préparé le rapport de l'actuaire désigné pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021. Monsieur Potvin détient en date des présentes, à titre de propriétaire inscrit ou en propriété véritable, directement ou indirectement, moins de 1 % des titres en circulation de toute catégorie de la Société et de iA Société financière.

Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., l'auditeur externe de la Société, a préparé le rapport de l'auditeur indépendant se rapportant aux *États financiers consolidés* audités pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020. La Société a été informée que Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. est un cabinet indépendant au sens des règles du *Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*.

## Renseignements complémentaires

---

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont disponibles sur le site Internet de SEDAR à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com). Finalement, des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les *États financiers consolidés* et dans le *Rapport de gestion* établis pour le dernier exercice de la Société.

# ANNEXE A - MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

## INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.

### la « Société »

Le comité d'audit (le « **Comité** ») appuie le conseil d'administration (le « **Conseil** ») à l'égard de ses responsabilités ayant trait à la divulgation de l'information financière de la Société et des renseignements connexes transmis aux actionnaires et aux autres personnes concernées, à l'environnement de contrôle interne, à la conformité et à la lutte contre la criminalité financière, au responsable de l'audit interne, à l'auditeur externe, ainsi qu'à l'actuaire en chef et au chef des finances de la Société.

#### COMPOSITION ET QUORUM

Le Comité doit être constitué conformément au règlement intérieur de la Société, à la *Loi sur les assureurs* L.R.Q., chapitre A-32.1 (la « **Loi** »), au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (« **Règlement 52-110** ») et à la Décision no. 2015-SOLV-0065 émise par l'Autorité des marchés financiers à l'égard de l'autorisation relative à la formation de comités d'audit (la « **Décision** »), tels qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre.

Le Comité est composé d'au moins trois membres nommés par le Conseil parmi les administrateurs de la Société. La composition du Comité doit respecter les critères suivants :

- les membres doivent posséder les compétences financières requises pour l'exercice de leur rôle;<sup>(1)</sup>
- la majorité des membres du Comité ne doit pas être constituée d'actionnaires qui détiennent 10 % ou plus des droits de vote rattachés aux actions émises par la Société ou par une personne morale affiliée à la Société ou 10 % ou plus de telles actions;
- nonobstant les dispositions de la Loi et conformément à la Décision, la majorité des membres du Comité peut être constituée de membres siégeant sur d'autres comités du Conseil ou d'administrateurs de personnes morales affiliées à la Société.

De plus, tous les membres du Comité doivent être indépendants, selon la définition donnée à ce terme par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières dans le Règlement 52-110 et en vertu de la *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration* de la Société.

Le quorum aux réunions du Comité est constitué de la majorité des membres en fonction.

#### RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le Comité a les responsabilités suivantes :

##### 1. Divulgence de l'information financière et contrôles internes

- Veiller à ce que les processus soient en place pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers de la Société sont préparés conformément aux normes d'information financière et aux exigences légales et réglementaires applicables.
- Passer en revue, avec la direction et l'auditeur externe, les états financiers intermédiaires et annuels, les résultats des examens de l'audit externe sur ceux-ci, le rapport de gestion ainsi que le communiqué de presse s'y rapportant et obtenir de la direction des explications sur tous les écarts importants entre les périodes correspondantes avant de recommander au Conseil leur approbation et leur diffusion.
- Obtenir du président et chef de la direction et du chef des finances les certifications exigées par le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.

(1) En vertu du Règlement 52-110, possède des compétences financières la personne qui a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, aux questions dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société.

- Veiller à ce que des contrôles internes et des procédures efficaces de communication de l'information soient en place pour examiner la communication au public de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers de la Société, autres que les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats annuels et intermédiaires.
- Réviser périodiquement la *Politique de communication de l'information* de la Société et apprécier périodiquement l'adéquation des procédures qui en découlent.
- Passer en revue avec l'auditeur externe les difficultés ou les problèmes liés à son audit et les mesures prises par la direction à ce sujet et le cas échéant, régler les désaccords entre la direction et l'auditeur externe concernant la présentation de l'information financière.
- Surveiller l'intégrité et la qualité des systèmes de contrôle interne au moyen de discussions avec la direction, les fonctions de supervision, l'auditeur interne et l'auditeur externe de la Société.
- Revoir périodiquement les rapports de la direction et des fonctions de supervision portant en tout ou en partie sur le fonctionnement du système d'information financière de la Société, ainsi que tout autre mécanisme de contrôle ou dérogation à ceux-ci.

## **2. Conformité et lutte contre la criminalité financière**

- Recevoir périodiquement et en temps réel au besoin, une mise à jour sur la situation de conformité de la Société associée au cadre réglementaire dans lequel elle opère, être informé en temps opportun des lacunes et des expositions importantes aux risques réglementaires et opérationnels ainsi que leurs impacts.
- Passer en revue les plans de surveillance et, le cas échéant, les évaluations indépendantes ainsi que les recommandations émises par la fonction de conformité concernant les lacunes identifiées et les plans d'action de la direction pour y remédier. Au besoin, demander des missions particulières.
- Le cas échéant, examiner et approuver les recommandations de la direction en lien avec les dépassements de tolérance aux risques opérationnels qui lui sont escaladés.
- Surveiller l'efficacité des programmes mis en place par la Société en matière de lutte contre la criminalité financière, incluant la lutte contre le blanchiment d'argent et recommander au Conseil l'adoption des politiques afférentes.
- Veiller à ce que des mesures soient en place pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit, y compris l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de la Société, de préoccupations en matière de comptabilité ou d'audit.

## **3. Responsable de l'audit interne**

- Approuver et recommander au Conseil la nomination et lorsque requis, la destitution du responsable de l'audit interne.
- Approuver annuellement la rémunération du responsable de l'audit interne ainsi que ses objectifs.
- Évaluer annuellement la performance du responsable de l'audit interne et l'efficacité de la fonction d'audit interne.
- Adopter et réviser périodiquement la *Charte d'audit interne* de la Société précisant notamment le rôle, la mission, les pouvoirs, le statut et les responsabilités de la fonction d'audit interne.
- Examiner périodiquement et approuver annuellement le plan d'audit interne, s'assurer qu'il soit axé sur les risques inhérents et importants de la Société et en surveiller périodiquement la mise en œuvre.
- Approuver annuellement le budget et les ressources prévisionnels de la fonction de l'audit interne de la Société.
- Valider l'adéquation du périmètre et des pouvoirs du responsable de l'audit interne et de la fonction d'audit interne de la Société et veiller à ce que la fonction ait, en tout temps, les ressources ainsi que les pouvoirs nécessaires pour exécuter son mandat.
- Recevoir périodiquement du responsable de l'audit interne une mise à jour de la réalisation du plan d'audit ou de tout autre sujet afférent.
- Examiner périodiquement les rapports d'audit, veiller au suivi des recommandations émises par l'audit interne concernant les lacunes identifiées et veiller à ce que la direction prenne les mesures appropriées pour y remédier.
- Recevoir périodiquement du responsable de l'audit interne un rapport sur les incidents associés à la criminalité financière et à la fraude.
- S'assurer de l'indépendance et de l'objectivité de la fonction d'audit interne, notamment en recevant une attestation annuelle de l'auditeur interne confirmant son indépendance, l'indépendance de la fonction d'audit interne et la conformité à son code de déontologie et aux normes d'audit interne, et en veillant à ce que la fonction d'audit interne ait libre accès aux membres du Comité.

#### **4. Auditeur externe**

- Valider la compétence et l'indépendance de l'auditeur externe.
- Surveiller les travaux de l'auditeur externe et recevoir sa déclaration annuelle écrite relative à ses liens avec la Société et les sociétés membres de iA Groupe financier et discuter de ceux pouvant influencer sur son objectivité ou son indépendance.
- Recommander au Conseil le cabinet d'experts-comptables à être soumis au vote des actionnaires en vue d'établir ou de délivrer un rapport d'audit ou de rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour la Société et ses filiales, et recommander que la rémunération soit déterminée par le Conseil.
- Autoriser préalablement l'ensemble des services d'audit, déterminer les services non liés à l'audit qui peuvent être rendus par l'auditeur externe et approuver au préalable tous ces services non liés à l'audit, le tout conformément à la *Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe* et au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.
- Adopter et passer en revue périodiquement la *Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe* encadrant l'octroi de contrats relatifs à des services non liés à l'audit et le recrutement de personnes liées à l'auditeur externe.
- Revoir et approuver les honoraires de l'auditeur externe, tant pour les services d'audit que pour les services non liés à l'audit autorisés.
- Passer en revue le plan d'audit avec l'auditeur externe et la direction et l'approuver.
- Surveiller la mise en œuvre du plan d'audit de l'auditeur externe et veiller au suivi de ses recommandations et des mesures que la direction s'est engagée à prendre pour réaliser celles-ci.
- Surveiller le respect des exigences applicables quant à la rotation des associés de l'auditeur externe impliqués, et de la participation de ce dernier au programme du Conseil canadien sur la reddition de comptes.
- Revoir périodiquement le rapport de l'auditeur externe conformément à l'article 125 de la Loi qui prévoit la divulgation des situations, le cas échéant, dont il a pris connaissance et qui sont susceptibles de limiter de façon appréciable la capacité de la Société à s'acquitter de ses obligations.
- Recevoir toute correspondance importante entre l'auditeur externe et la haute direction à l'égard des constats d'audit.
- Dans la relation avec l'auditeur externe, veiller au respect des pratiques comptables et actuarielles, le cas échéant, ainsi que de leur caractère prudent et approprié.
- Recevoir rapport annuellement sur la procédure interne de contrôle de qualité de l'auditeur externe et examiner l'efficacité et la qualité du travail effectué par ce dernier.

#### **5. Actuaire en chef et chef des finances**

- Revoir annuellement le rapport de l'examen des travaux de l'actuaire en chef par des pairs.
- Revoir les changements aux réserves actuarielles ainsi que tout changement aux normes à venir.
- Revoir annuellement le barème de participation pour les polices participantes de l'actuaire en chef et recommander son adoption au Conseil.
- Surveiller périodiquement la suffisance du capital en fonction des exigences réglementaires et du ratio cible interne et le niveau d'opération visé du ratio de solvabilité approuvés par le Conseil.
- Revoir annuellement l'évaluation de la performance de l'actuaire en chef et du chef des finances.

#### **6. Autres responsabilités**

- Recevoir périodiquement de la direction une reddition de compte sur les projets d'investissement majeurs, incluant les projets d'investissement numérique.
- Recevoir périodiquement de la direction une reddition de compte sur les opérations en matière de technologie de l'information et recevoir de l'information sur les bonnes pratiques et les tendances de l'industrie.
- Recevoir périodiquement de la direction un rapport sur les dossiers de litige hors du cours normal des opérations pour la Société et ses filiales et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la situation financière ou les résultats de la Société.
- Passer en revue la correspondance importante échangée avec les autorités réglementaires et, le cas échéant, les plans d'action mis de l'avant par la direction.

## 7. Généralement

- Valider qu'il y ait coordination entre les fonctions de supervision de la 2<sup>e</sup> ligne de défense, l'audit interne et l'audit externe.
- Retenir les services de conseillers comptables, juridiques ou autres et en fixer la rémunération, sous réserve d'en informer le président du Conseil. Cet avis doit être accompagné de la description du mandat à être confié à l'expert.
- S'acquitter des autres responsabilités qui peuvent lui être confiées de temps à autre par le Conseil.

## MODE DE FONCTIONNEMENT

**Fréquence** : Le Comité tient au moins quatre réunions régulières par année et peut se réunir lors de réunions extraordinaires au besoin. Le président du Comité, le président du Conseil ou le président et chef de la direction de la Société peut convoquer une réunion en tout temps.

**Présidence** : Le Conseil nomme le président du Comité, lequel doit être indépendant et ne pas être le président du Conseil ni de tout autre comité. En l'absence du président, les membres du Comité élisent parmi eux un président.

**Secrétaire** : Le secrétaire de la Société ou, en son absence, le secrétaire adjoint de la Société ou toute autre personne désignée par les membres du Comité agit comme secrétaire du Comité.

**Ordre du jour** : Le président du Comité établit l'ordre du jour de chaque réunion du Comité en consultation avec le président et chef de la direction de la Société, le chef des finances et le secrétaire. L'ordre du jour et les documents pertinents sont distribués aux membres du Comité en temps utile avant les réunions du Comité.

**Rapport** : Le président du Comité fait régulièrement rapport au Conseil des délibérations, des constatations et des recommandations du Comité.

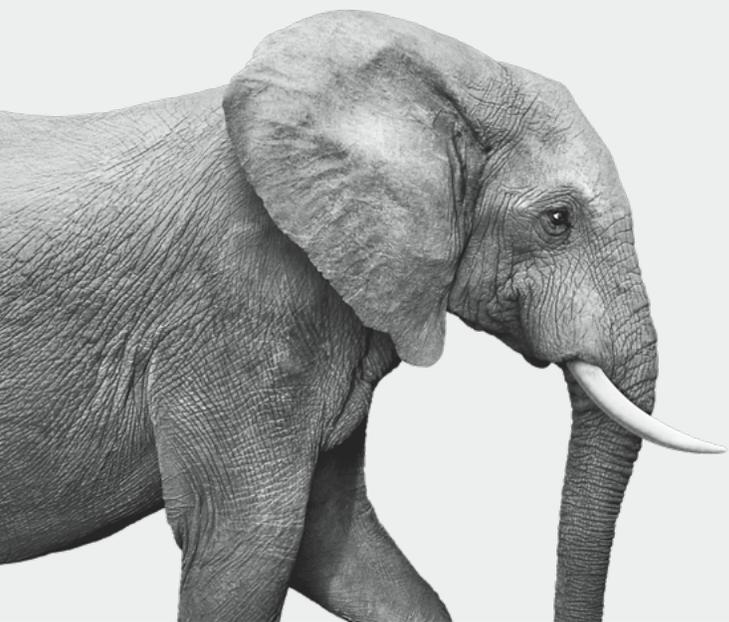
**Communication** : Le Comité dispose en tout temps de voies de communication directes avec l'auditeur externe, le responsable de l'audit interne, l'actuaire en chef et chef des finances ainsi qu'avec toutes les autres fonctions de supervision de la Société, et inversement.

**Huis clos** : Après chaque réunion régulière, le Comité se réunit à huis clos et rencontre séparément l'auditeur externe et le responsable de l'audit interne. Les membres de la direction, le chef de la conformité, l'actuaire en chef et le chef des finances sont rencontrés séparément par le Comité à huis clos au moins une fois l'an.

**Révision du mandat** : Le Comité revoit périodiquement son mandat et fait rapport au Conseil sur les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter.

# NOTICE ANNUELLE

Industrielle Alliance, Assurance  
et services financiers inc.



F77-4(22-03)

**ON S'INVESTIT, POUR VOUS.**

iA Groupe financier est une marque de commerce de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** et un autre nom sous lequel elle exerce ses activités.

**ia.ca**